

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 22 juin 2021
à 9 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs*

Ouverture de la séance

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs*

Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 22 juin 2021

10.03 Questions

CA *Direction des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs*

Période de questions du public

10.04 Questions

CA *Direction des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs*

Période de questions des membres du conseil

12 – Orientation

12.01 Programme / Programmation / Plan d'action / Concept
CA Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité - 1216723002

Adopter le Plan d'action pour le développement du Quartier chinois de l'arrondissement de Ville-Marie

District(s) : Saint-Jacques

20 – Affaires contractuelles

20.01 Immeuble - Location
CA Direction des travaux publics - 1217763005

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de la JTI-Macdonald Corp., à coût nul, pour une période se terminant le 26 novembre 2021, des terrains situés du côté Nord de la rue Larivière, entre les rues d'Iberville et Dufresne, connus et désignés comme étant deux parties du lot 1 425 280 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser la secrétaire d'arrondissement à signer le projet de bail

District(s) : Sainte-Marie

30 – Administration et finances

30.01 Administration - Accord de principe / Mandat régulier
CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1214105001

Approuver le dépôt du projet « Dimanches actifs sur Camillien-Houde » dans le cadre du « Programme de soutien aux initiatives locales pour la mise en place de cyclovias à Montréal » et garantir la participation financière de l'arrondissement de Ville-Marie dans la réalisation de ce projet

District(s) : Peter-McGill

40 – Réglementation

40.01 Ordonnance - Bruit

CA Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité - 1216220004

Édicter, en vertu du Règlement sur les nuisances occasionnées par des travaux de construction (CA-24-102), une ordonnance autorisant les nuisances occasionnées par les travaux de construction sur le domaine public pour l'aménagement du square Phillips ainsi que de la rue Union (entre les rues Sainte-Catherine et Cathcart) et de la rue Sainte-Catherine Ouest (entre la rue Mansfield et le boulevard Robert-Bourassa) dans le cadre de la phase 1 du Projet Sainte-Catherine Ouest, à raison de 24 h sur 24 h, tous les jours de la semaine, incluant les jours fériés, et ce, du 24 juin au 30 septembre 2021

District(s) : Saint-Jacques

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs

Levée de la séance



Dossier # : 1216723002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division d'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Plan d'action pour le développement du Quartier chinois de l'arrondissement de Ville-Marie

D'adopter le Plan d'action pour le développement du Quartier chinois.

Signé par Marc LABELLE **Le** 2021-06-17 17:42

Signataire :

Marc LABELLE

Directeur d'arrondissement délégué
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216723002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division d'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Plan d'action pour le développement du Quartier chinois de l'arrondissement de Ville-Marie

CONTENU

CONTEXTE

Désirant valoriser la vie communautaire, améliorer la qualité de vie du milieu, la vitalité commerciale ainsi qu'affirmer le caractère unique du Quartier chinois situé au cœur du centre-ville, l'arrondissement de Ville-Marie a fait appel au Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM) afin de réaliser un processus de consultation citoyenne et établir le plan d'action. Le CEUM s'est adjoint des services d'Espace Stratégies, spécialisés dans l'accompagnement stratégique, pour la rédaction du plan d'action. Les objectifs principaux étaient de « bâtir une vision commune de développement du Quartier chinois » et de « créer un esprit de collaboration entre les parties prenantes et favoriser leur engagement dans la démarche ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 240052 Conseil d'arrondissement - 9 mars 2021 - Approuver la convention modifiée de services professionnels avec la Société de développement communautaire de Montréal (Centre d'écologie urbaine de Montréal) dans le cadre de la démarche de concertation et de consultation sur le Quartier chinois dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense additionnelle 8 770,29 \$, majorant ainsi la dépense maximale à 112 039,44 \$
CA20 240413 Conseil d'arrondissement - 13 octobre 2020 - Approuver la convention modifiée de services professionnels avec la Société de développement communautaire de Montréal (Centre d'écologie urbaine de Montréal) et autoriser une dépense maximale de 103 269,15 \$, taxes incluses, dans le cadre de la démarche de concertation et de consultation sur le Quartier chinois dans l'arrondissement de Ville-Marie;

DESCRIPTION

Ce projet visait la tenue d'une consultation publique et l'élaboration d'un plan d'action afin de revaloriser le Quartier chinois au plan social, économique, culturel et patrimonial.

Le site

Le Quartier chinois est délimité par les rues Jeanne-Mance à l'ouest, le boulevard René-Lévesque au nord, la rue Saint-Dominique à l'est et la rue Viger au sud.

La démarche de consultation publique

La démarche de consultation publique « Ensemble pour la vitalité du Quartier chinois » qui a mené à l'élaboration du plan d'action s'est déroulée en deux étapes.

Étape 1

En 2019, le CEUM a mené une pré-consultation avec les acteurs du Quartier chinois afin de préciser les objectifs de la démarche.

La première étape de la démarche de consultation sur l'avenir du Quartier chinois a alors pris place de mai à décembre 2019. De nombreuses activités ont rassemblé les communautés autour de réflexions sur le développement du Quartier chinois de Montréal. Un énoncé de vision a été formulé ainsi qu'un résumé des besoins et des enjeux pour concrétiser cette vision. Cette étape a permis d'établir un rapport diagnostic des besoins et des attentes de la communauté chinoise et asiatique, comme en témoigne de façon détaillée le rapport synthèse des attentes et des besoins de la communauté du Quartier chinois qui a été produit par le CEUM.

Étape 2

La deuxième étape de la démarche s'est déroulée de janvier 2020 à mai 2021 qui visait à établir un plan d'action. Cette deuxième étape a permis d'approfondir les besoins identifiés à l'étape 1 et de contribuer à l'identification des actions de développement pour le Quartier chinois. Un dialogue entre les différentes sphères d'expertise a alors été créé.

Plus précisément, des rencontres de travail entre professionnel(le)s de la Ville sur 3 thématiques ont été réalisées : Espace public et mobilité, patrimoine et logement.

Des rencontres avec des comités thématiques réunissant des citoyen(ne)s, des expert(e)s et des organismes du milieu, explorant les besoins ont également eu lieu sous les thèmes suivants:

- Identité et rayonnement
- Vitalité commerciale
- Qualité de vie

Trois rencontres avec le comité consultatif ont aussi eu lieu dont l'objectif était de suivre, valider et bonifier les différentes étapes de la démarche de consultation.

Des entretiens avec des experts qui n'avaient jamais fait l'objet d'une invitation dans les consultations précédentes ont également été tenus.

En février 2021, un atelier de priorisation des actions a été réalisé avec certains membres des comités thématiques, d'acteurs du milieu, ainsi que des professionnels de l'Arrondissement et des services centraux de la Ville de Montréal.

À la suite de ces activités de consultations, un rapport synthèse de la démarche

participative en vue de la rédaction d'un plan d'action a été produit. Notons qu'un document sur les meilleures pratiques en Amérique du Nord a été déposé à l'Arrondissement. Ces deux documents seront dévoilés en même temps que le présent plan d'action.

Vision

En 2030, le Quartier chinois historique de Montréal est un lieu d'ancrage social, communautaire et économique pour les communautés asiatiques de Montréal. Son milieu de vie inclusif, son patrimoine et ses espaces publics revalorisés, ainsi que les relations harmonieuses entre les acteurs locaux se traduisent par un sentiment d'appartenance partagé par toutes les générations du quartier. Son rayonnement culturel et commercial concourt pleinement à la vitalité de la métropole et il incarne pour les Montréalaises et Montréalais, de toutes origines, un lieu d'échanges et de découvertes.

Le plan d'action

La rédaction du Plan d'action pour le développement du Quartier chinois a été réalisée par Espace Stratégies, en collaboration avec le CEUM, des professionnels de l'Arrondissement et des services centraux de la Ville de Montréal.

La prémisse était de répondre aux besoins de la population et pour se faire, les stratégies d'action indiquées au plan d'action sont d'ailleurs toujours liées aux préoccupations de la communauté découlant d'orientation qui avaient été identifiées pendant la démarche de consultation.

Voici les quatre grandes orientations stratégiques :

- Orientation 1 : Qualité de vie, logement et espaces publics
- Orientation 2 : Vitalité commerciale
- Orientation 3 : Identité, rayonnement et patrimoine
- Orientation 4 : Concertation du quartier

Depuis ces orientations, 25 stratégies d'action ont été créées afin de préciser les actions possibles et effectuer la mise en œuvre du plan d'action. Quelques stratégies d'actions ont fait l'objet d'une attention particulière en raison de leur caractère significatif pour le développement du Quartier chinois. Ces stratégies d'actions ont été mises en avant-scène lors de l'atelier de priorisation également. Des fiches projets précisant les éléments-clés de la mise en œuvre de ces stratégies ont été élaborées afin de préciser les étapes d'intervention, les indicateurs de réalisation et les collaborateurs potentiels.

L'ensemble du plan d'action vise à guider l'Arrondissement et ses partenaires dans la mise en œuvre des actions qu'il contient en organisant celles-ci dans le temps et en suggérant des collaborateurs potentiels, choisis pour leur expertise au regard des thèmes traités.

La durée du plan d'action sera de 5 années, soit de 2021 à 2026, toutefois des stratégies d'actions pourront être réalisées à court terme (moins d'un an), à moyen terme (1 à 3 ans), à long terme (plus de 3 ans) ou en continu tout le long de la durée du plan (5 ans).

Il est important de souligner que la démarche de consultation a mené à l'identification de nombreuses stratégies d'action qui relèvent davantage du champ de compétences d'acteurs institutionnels (autres que la Ville de Montréal) ou d'organismes communautaires du territoire. Ces pistes d'action sont un maillon important de la revitalisation du Quartier chinois et devraient être mises en place en complément de l'action municipale pour assurer

le développement du quartier.

Afin de permettre le suivi et l'évaluation des actions qui seront réalisées, l'Arrondissement constituera un comité de mise en œuvre, qui regroupera l'arrondissement de Ville-Marie, les services centraux ainsi que des représentant-e-s des communautés. Ce comité aurait pour rôle de maintenir le dialogue avec la communauté chinoise et asiatique ainsi que d'effectuer un bilan annuel d'avancement du plan d'action permettant de mesurer l'impact des actions menées.

Il est à noter que le plan d'action relèvera de l'arrondissement de Ville-Marie, mais une mise en œuvre fructueuse des actions proposées dans le cadre de la démarche exigera une collaboration ainsi qu'une communication accrue entre les services centraux, l'Arrondissement, la communauté d'affaires, les groupes communautaires et les citoyennes et citoyens du territoire.

Enfin, pour assurer une adhésion au plan d'action, des vidéos, résumant le plan d'action, en français, anglais, mandarin et cantonnais, ont été réalisés par le CEUM et KNL Productions.

JUSTIFICATION

Le plan a été élaboré en adéquation avec les préoccupations et les besoins des gens de la communauté du Quartier chinois, qui vise à revitaliser, protéger et pérenniser ce quartier emblématique par le déploiement de stratégies d'action organisées dans le temps, l'identification de porteurs et de collaborateurs des stratégies d'actions ainsi que la définition d'indicateurs de réalisation.

Considérant que la consultation publique sur l'avenir du Quartier chinois, mené par le CEUM, a été un succès et qu'il en est résulté un rapport synthèse exprimant les besoins et les attentes ainsi qu'un rapport synthèse sur la démarche participative en vue de la rédaction du plan d'action;

Considérant qu'une vision commune de développement du Quartier chinois a été rédigée avec et pour les communautés chinoise et asiatique du Quartier chinois;

Considérant que 25 stratégies d'actions, découlant de 4 grandes orientations stratégiques, permettront de préciser la mise en œuvre du plan d'action;

Considérant que le Plan d'action de développement du Quartier chinois est le résultat d'une vaste consultation publique qui a permis de créer un esprit de collaboration entre l'Arrondissement, les services centraux de la Ville de Montréal, les différents partenaires et les communautés chinoises et asiatique du quartier.

Par conséquent, la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité est d'avis que l'on devrait donner une suite **favorable** à l'**adoption** du **Plan d'action pour le développement du Quartier chinois**.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un investissement de 2 millions \$ a été octroyé à l'Arrondissement pour redynamiser le secteur commercial, soutenir des activités d'animations et tout autre projet améliorant la qualité de vie et stimulant l'achalandage dans le Quartier chinois.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Plan d'action pour le développement du Quartier chinois permettra d'améliorer la qualité du milieu, de relancer la vitalité commerciale et de faire rayonner le quartier.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'étape 2 de la démarche de consultation publique s'est déroulée en grande partie ligne afin de respecter les règles sanitaires en temps de pandémie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le plan d'action a été précédé d'une consultation publique qui s'est déroulée de 2019 à 2021.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

17 juin 2021 : Présentation en ligne du rapport synthèse de la démarche et du plan d'action au comité consultatif de la démarche de consultation sur l'avenir du Quartier chinois.

18 juin 2021 : Dévoilement officiel du Plan d'action.

22 juin 2021 : Conseil d'arrondissement spécial - Adoption du Plan d'action pour le développement du Quartier chinois.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS



À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine AYOTTE
Conseillère en aménagement

Tél : 438-820-5349
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-06-17

Louis ROUTHIER
Chef de division urbanisme

Tél : 514-868-4186
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Stéphanie TURCOTTE
Directrice de l'aménagement urbain et de la
mobilité

Tél : 514 868-4546
Approuvé le : 2021-06-17

Dossier # : 1216723002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division d'urbanisme
Objet :	Adopter le Plan d'action pour le développement du Quartier chinois de l'arrondissement de Ville-Marie

Rapport synthèse des attentes et des besoins de la communauté - étape 1



[Rapport_QChinois_20200326_vf5.pdf](#)

Rapport synthèse de la démarche participative en vue de la rédaction d'un plan d'action - étape 2



[Rapport_QChinois_Etape2_Final.pdf](#)

Plan d'action pour le développement du Quartier chinois



[PLAN_QC_2021_VF_.pdf](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine AYOTTE
Conseillère en aménagement

Tél : 438-820-5349

Télécop. :

signes du travail en sous-groupe

Présentation des besoins selon les 4 thèmes

- 1. Sécurité et la santé des participants
- 2. Accessibilité
- 3. Qualité de l'information
- 4. Qualité de l'expérience

pour la facilité d'interaction

pour les besoins à prioriser et à suivre



Centre d'écologie
urbaine de Montréal

Rapport synthèse des besoins et des attentes de la communauté Quartier Chinois | Janvier 2020

Helen Lee
Photography

Équipe de projet

Arrondissement de Ville-Marie

Coordination du projet : Pierre-Olivier Papineau, Conseiller en aménagement, Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité



Centre d'écologie urbaine de Montréal

Chargées de projet : Isabelle Gaudette et Pauline Lambton

Équipe d'animation et de soutien : Alexandre Drouin, Amélie Boudot, Christopher Wise, Delphine Chalumot, Liza Hum, Shijie Cai, Lina Tan, et Du Cuong Tram.

Rédaction : Isabelle Gaudette, Pauline Lambton et Alexandre Drouin.



KNL Productions

Liza Hum, consultante pour l'arrondissement issue de la communauté pour soutenir la démarche et assurer de la traduction



Avis au lecteur

L'information contenue dans le présent document ainsi que les analyses, les conclusions et les recommandations qui y sont présentées, s'il y a lieu, ne lient d'aucune façon la Ville de Montréal et l'arrondissement de Ville-Marie.

Ce document est mis à la disposition du lecteur intéressé à titre informatif seulement.

Toute forme de reproduction et de diffusion du contenu de cette publication est fortement encouragée à condition d'en mentionner respectueusement la source.

Janvier 2020

Introduction

Mot d'introduction

Ce rapport synthèse des besoins et des attentes de la communauté du Quartier chinois est le fruit d'une démarche de consultation citoyenne et d'une recherche documentaire qui se sont tenues de juin à décembre 2019. Il vise à présenter la synthèse des résultats obtenus lors des différentes étapes de consultation.

À la suite de la description du processus de consultation, une section sur le territoire détaille les caractéristiques de ce quartier unique et ses différents enjeux. Une courte recension des données sociodémographiques met en lumière les particularités de la population de ce secteur. De plus, une brève mise en contexte historique rappelant l'origine du quartier est suivie d'une synthèse des exercices de vision. Une section présente les principaux besoins et attentes exprimés par la communauté regroupés en sept thèmes. Finalement, quatre grandes recommandations sont émises pour la suite du processus visant la vitalité du Quartier chinois.

Table des matières

Équipe de projet	2
Introduction	3
Processus de consultation	4
Mise en contexte historique	8
Portrait du territoire	9
Portrait sociodémographique	16
Vision	19
Besoins et attentes de la communauté	20
Recommandations	24
Résumé	27
Annexe	29



Atelier de travail citoyen, 29 octobre 2019. Crédit : Helen Lu Photography.

Processus de consultation

Le mandat

L'arrondissement de Ville-Marie désire valoriser la vie communautaire et commerciale et affirmer le caractère unique du Quartier chinois au cœur du centre-ville. Des enjeux de concertation sont manifestes au sein de la communauté, il est donc souhaité d'établir des canaux de communication efficaces.

L'arrondissement de Ville-Marie a fait appel au Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM) pour son expertise de développement et d'animation de processus visant à réaménager la ville avec et pour ses citoyens afin de lui proposer et de réaliser un processus de consultation.

Objectif général du mandat : Bâtir une vision commune de développement du Quartier chinois.

Objectif informel : Créer un esprit de collaboration entre les parties prenantes et favoriser leur engagement dans la démarche.

Étape 1 — Préciser les objectifs et les activités du processus de consultation en collaboration avec les acteurs du Quartier chinois (**Printemps 2019**)

Étape 2 — Réaliser un portrait diagnostique des enjeux et des besoins de la communauté (**juillet à décembre 2019**)

Étape 3 — Établir un plan d'action (**Étape subséquente à définir**)

Le comité consultatif

L'arrondissement de Ville-Marie a mis sur pied un comité composé de quelques organismes du milieu. L'objectif du comité est de suivre, de valider, de bonifier et de faire rayonner les différentes étapes de la démarche de consultation.

- Conseil de Développement du Quartier chinois de Montréal
- Chambre de commerce chinoise de Montréal
- Groupe de travail sur le Quartier chinois
- Hong Kong-Canada Business Association
- Service à la famille chinoise
- Table de concertation du Faubourg Saint-Laurent
- Young Chinese Professionals Association
- Montréal Chan Wing Chun Ton Association

Une consultante issue de la communauté accompagne la démarche en plus du CEUM afin de rejoindre un maximum de participants de la communauté.

La consultation en chiffres

- 6 activités participatives
- 3 rencontres du comité consultatif
- 8 organisations représentées au comité consultatif
- 297 contacts recueillis
- 470 participations pour l'ensemble des activités
- 2143 visites des plateformes Réalisons Montréal et Making Montréal

Les activités réalisées

Activités	Objectifs	Participation
Comité consultatif Comité sur invitation créé par l'Arrondissement 20 juin, 12 septembre, 5 décembre 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les acteurs, leur intérêt et leurs attentes au sujet de la démarche de consultation. • Identifier les enjeux à tenir compte dans le processus. • Recevoir des commentaires et suggestions sur le processus de consultation proposé à la communauté. • Soutenir la mobilisation et la participation à la démarche. 	1 ^{re} rencontre : 9 acteurs du milieu, 2 de l'Arrondissement, 2 du CEUM, 1 consultante 2 ^e rencontre : 10 acteurs du milieu, 1 de l'Arrondissement, 3 du CEUM, 1 consultante 3 ^e rencontre : 9 acteurs du milieu, 1 de l'Arrondissement, 3 du CEUM, 1 consultante
Plateforme interactive en ligne Réalisons Montréal et Making Montréal Fin juillet à décembre 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Recueillir les besoins et attentes de la communauté. • Informer et mobiliser pour les autres activités. • Recueillir les coordonnées des citoyens pour les activités futures. 	19 témoignages 90 participants au Vox Pop 2143 visites des plateformes
Sondage SurveyMonkey traduit en chinois simplifié Fin juillet à décembre 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Rejoindre la population qui s'exprime peu en français et en anglais. 	8 participants
Kiosques de consultation mobile sur la rue De La Gauchetière 4 séances de 4h 9, 10, 13 et 16 août 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Dégager des éléments de diagnostic (forces et limites) pour le quartier. • Informer et mobiliser la population aux autres activités. • Recueillir les coordonnées des citoyens pour les activités futures. 	190 personnes aux profils variés (jeunes, aînés, résidents, passants) 329 commentaires 32 personnes ont laissé leurs coordonnées
Recherche documentaire Automne 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un diagnostic préliminaire de l'utilisation de l'espace. • Alimenter les discussions lors des activités de consultation. 	Sans objet
Atelier avec les acteurs Activité réalisée à l'Hôpital chinois de Montréal regroupant organismes, commerçants et propriétaires 1^{er} octobre 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Présenter le contexte de la démarche et un portrait préliminaire. • Identifier les richesses ainsi que les enjeux de développement du Quartier chinois selon différents thèmes. • Identifier des éléments de vision de développement du quartier 	33 participants 21 organisations représentées Animation en 4 langues : français, anglais, mandarin et cantonnais
Atelier avec les citoyens Activité réalisée au Holiday Inn 29 octobre 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Présenter un portrait préliminaire des richesses et des besoins de la communauté • Identifier les besoins prioritaires • Identifier des éléments de vision de développement du quartier 	97 participants Animation en 4 langues : français, anglais, mandarin et cantonnais

Note : Des rapports synthèses d'activités ont été produits pour chaque activité et fournis à l'arrondissement. Ces rapports résument les faits saillants des données recueillies.

Profil de participation aux activités														
Activités	Genre		Âge				Provenance				Langue de préférence à l'inscription			
	F	H	18-39	40-59	60 et +	80 et +	Territoire Quartier chinois	Arrond. de Ville-Marie	À Montréal	Hors de Montréal	Français	Anglais	Cantonnais	Mandarin
Atelier avec les acteurs	10	21	6	8	16		4	3	19	5	8	16	6	4
Atelier de travail citoyen	36	42	23	10	31	14	18	17	40	5	27	31	26	7
Total	42 %	57 %	27 %	17 %	56 %		20 %	18 %	54 %	9 %	28 %	38 %	26 %	9 %

Le profil des participants

Il était souhaité de rejoindre des profils de population variés pour s'assurer d'une représentativité de la population du secteur, mais également pour recueillir des idées diversifiées. Les kiosques dans la rue ont permis de rencontrer les passants qui fréquentent le quartier. Selon les statistiques récoltées aux deux ateliers, un peu plus d'hommes (57 %) que de femmes ont participé. Les personnes de 60 ans et plus ont été bien représentées (56 %) avec une bonne délégation de 80 ans et plus. Toutefois, les 40 à 59 ans ne représentaient que 17 % des participants. La majorité des gens habitaient Montréal (54 %) et un certain nombre habitaient directement le Quartier chinois (20 %). Plus du tiers des participants ont profité de l'animation en cantonnais ou en mandarin (35 %). Les deux autres tiers ont privilégié le français (28 %) ou l'anglais (38 %).



Atelier de travail avec les acteurs, 1^{er} octobre 2019. Crédit : CEUM.

La rétroaction sur le processus

Les points forts

- Création d'un comité consultatif composé d'acteurs diversifiés de la communauté.
- Traduction des invitations en chinois traditionnel et simplifié pour favoriser la mobilisation.
- Interprètes et animateurs francophones, anglophones, cantonnais et mandarin pour faciliter la participation de tous.
- Multiples modalités d'inscription aux activités (en ligne, par courriel, par téléphone).
- Activité sur la rue pour rejoindre un public qui ne participe pas habituellement.
- Lieux des activités accessibles universellement tenues dans des établissements du quartier.
- Processus mené par le CEUM, tiers parti neutre.
- Démarche en amont pour mieux comprendre les enjeux et besoins du milieu.



Kiosque de consultation, août 2019. Crédit : S.Bolduc.



Atelier de travail citoyen, 29 octobre 2019. Crédit : Helen Lu Photography.

Les défis et limites

- Temps et ressources limités dans le cadre de la démarche pour documenter l'ensemble des enjeux (ex. : consulter toute la documentation disponible, les tendances sociodémographiques sur plusieurs années, la cartographie, l'origine des propriétaires, consulter les populations les plus vulnérables et les groupes marginalisés).
- Plusieurs langues d'animation lors des présentations de mise en contexte pendant les activités peuvent contribuer à un sentiment de frustration.
- Engagements qui seront pris par l'Arrondissement des suites du processus ne sont pas annoncés.

Les suites à donner

Le présent document est le fruit d'une étape de portrait diagnostique. Les actions de développement sont à déterminer par l'Arrondissement. Les recommandations présentées à la fin de ce document proposent quelques suites à donner à la démarche entamée pour bâtir une vision commune de développement du Quartier chinois.

Mise en contexte historique

L'histoire de la communauté chinoise à Montréal

À la suite de la construction du chemin de fer du Canadien Pacifique en 1886, plusieurs immigrants chinois ont commencé à immigrer dans l'est du Canada. Montréal accueillait la majorité des 1037 Chinois au Québec en 1901¹. La plupart de ceux-ci venaient de la province de Canton (aujourd'hui Guangdong) dans



Parc de la Pagode, Rue Saint-Urbain, 1978. BANQ, Adrien Hubert

le sud de la Chine². Des taxes d'entrée discriminatoires ont été mises en place dans l'objectif de dissuader l'immigration de cette population ayant peu de moyens. Au début du 20^e siècle, certains commerçants chinois se faisaient imposer des taxes supplémentaires contrairement aux commerçants blancs.

En 1921, la population chinoise de Montréal s'élève à 1734 individus, ce qui porte le Quartier chinois au 4^e rang canadien avec un grand nombre d'entreprises et d'institutions. À cette époque, le Quartier chinois de Montréal s'étendait de la rue

De La Gauchetière à la rue Dorchester (boulevard René-Lévesque) et de la rue Chenneville à la rue Elgin (rue Clark).

En 1923, le gouvernement canadien adopte une loi interdisant l'entrée des Chinois au Canada, ce qui fait stagner la population. C'est seulement 24 ans plus tard que les travailleurs chinois, pour la plupart des hommes, peuvent faire venir le reste de leur famille au Canada.

Au tournant des années 1960, le quartier était la cible des spéculateurs immobiliers qui démolissaient des bâtiments pour faire des stationnements en attendant que la valeur des terrains monte. Plusieurs édifices, dont plusieurs lieux de cultes chinois, ont été démolis pour la construction de grands immeubles. À la suite d'une mobilisation citoyenne, l'immeuble de l'Association des familles Lee a pu être préservé au moment de l'élargissement de la rue Saint-Urbain. Toutefois, le parc de la Pagode a été perdu.

C'est dans les années 1980 que la rue De La Gauchetière a été piétonnisée, pavée de briques et plantée d'arbres. Les deux arches surplombant Saint-Laurent furent construites en 1985 et la place Sun-Yat-Sen fut inaugurée l'année suivante.

À l'est de Saint-Laurent, la rue De La Gauchetière fut zonée résidentielle, empêchant ainsi la zone commerciale de s'étendre vers l'est.

Dès 1986, une nouvelle vague d'immigrants investisseurs est venue au Canada en provenance de Hong Kong, de Taïwan et de la Chine. Cette seconde vague d'immigration bien nantie s'est pour la plupart installée à l'extérieur du Quartier chinois.

Plus récemment, un nombre croissant d'étudiants et de migrants temporaires s'installent à Montréal. Ils sont perçus comme un potentiel de main-d'œuvre hautement qualifiée.

¹ David Chuenyan Lai et Timothy Chiu Man Chan, *Le Quartier chinois de Montréal, des années 1890s à 2014*

² Marie-Ève Charbonneau, 2016, *Le Quartier chinois de Montréal à l'aube de nouvelles transformations sociales et spatiales*

Portrait du territoire

Le Quartier chinois historique

Un petit quartier avec peu de population

Selon la Ville de Montréal, le territoire du Quartier chinois historique est délimité à l'ouest par la rue Jeanne-Mance, à l'est par la rue Saint-Dominique, au nord par le boulevard René-Lévesque, au sud par l'avenue Viger, et exclu généralement le Complexe Guy-Favreau. Ce dernier a été inclus au territoire dans ce document puisque plusieurs personnes vivent dans les habitations du complexe et que plusieurs services à la population du quartier s'y retrouvent. Le Quartier chinois est ainsi situé au cœur du centre-ville, à la convergence des voies de circulation d'importance métropolitaine.

Ce territoire de 0,11 km² est habité par 846 habitants, soit une densité de 7690 habitants par km² ³. L'arrondissement de Ville-Marie quant à lui compte 89 170 habitants sur une superficie de 16,5 km² pour une densité de 5398 habitants par km².



Limites du Quartier chinois : Source : Fond de carte, Arrond. de Ville-Marie

³ Statistique Canada, Recensement 2016

Une communauté plus large que le Quartier chinois

Une forte concentration de personnes dont la langue maternelle est une langue chinoise dans les arrondissements de Ville-Marie et de Saint-Laurent et à Brossard⁴

La majorité de la population de la communauté chinoise n'habite pas le Quartier chinois. Dans l'arrondissement de Ville-Marie, on retrouve des membres de la communauté résidant dans les rues à proximité du Quartier chinois et dans le secteur Guy-Concordia. Alors qu'une partie de la population chinoise s'est établie en banlieue, la valeur historique du Quartier chinois demeure puisqu'il s'agit d'un point de convergence et d'un symbole de la culture chinoise pour toute la population chinoise de la province.



Langue maternelle (langues chinoises) par arrondissement : Source : Statistique Canada, Recensement 2016.

⁴ Idem.

Un quartier enclavé par de grandes fractures urbaines

Alors que le Quartier chinois était une partie intégrante d'un quartier compact caractérisé par une continuité du bâti au début du 20^e siècle, les rénovations urbaines des années 1950 à 1980 ont progressivement contribué à l'effritement du quartier environnant et à l'enclavement du Quartier chinois. Des groupes de la communauté chinoise se sont mobilisés à quelques reprises, mais n'ont pas pu résister à ces projets.

- Boulevard René-Lévesque (1954)
- Autoroute Ville-Marie (1965)
- Complexe Desjardins (1976)
- Complexe Guy-Favreau (1984)
- CHUM (2017)



Vue aérienne des zones transformées et des barrières urbaines en 2016, Source : Google Maps

L'utilisation du sol

Une forte mixité de fonctions et une présence de terrains vacants concentrée à l'est

Alors que le zonage est mixte pour la majorité du quartier, l'utilisation du sol qui en résulte est très diversifiée pour répondre à une variété de besoins. La plupart des immeubles ont un usage mixte ou commercial. La plupart des terrains ou

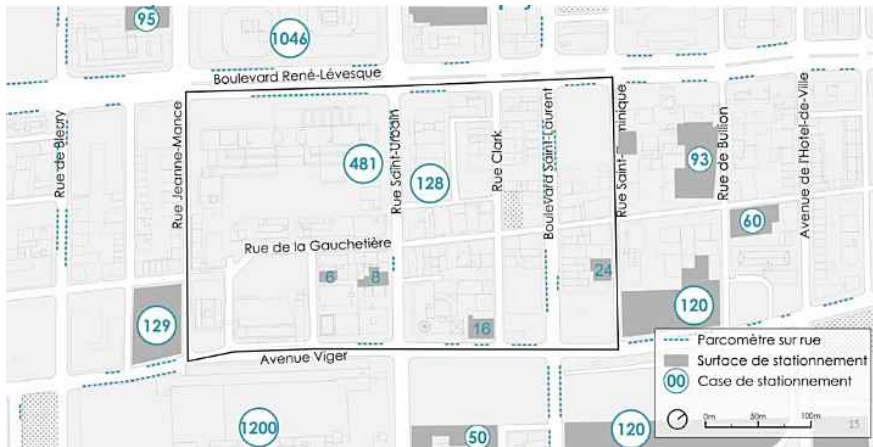
des immeubles vacants se retrouvent à l'est du quartier. Alors que certains sont abandonnés depuis plusieurs années sans aucun projet sur la table, d'autres sont en transformation, comme l'immeuble de 13 étages en construction à l'angle de Saint-Laurent et de Viger ainsi que l'ancien centre communautaire du 1088, rue Clark, récemment devenu la propriété du Service à la famille chinoise du Grand Montréal.



Carte des utilisations du sol, 2019. Source : Arrond. de Ville-Marie

Une offre de stationnements payants très importante

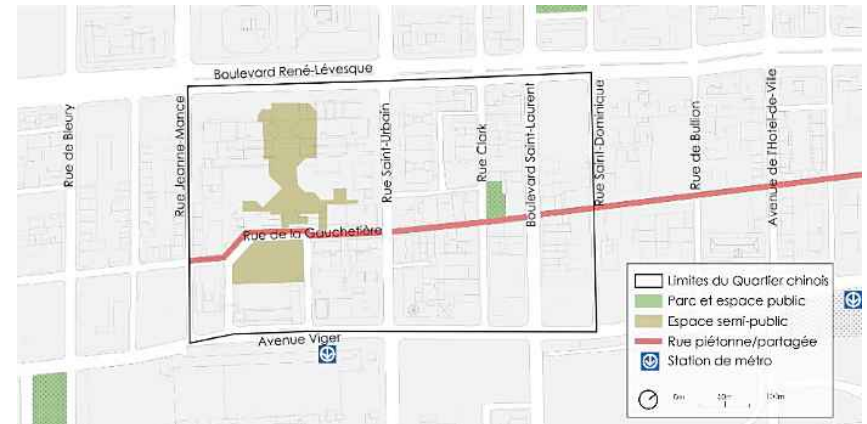
Le quartier étant situé au centre-ville à proximité d'importants centres d'affaires, une offre importante de stationnements est disponible dans le secteur. On retrouve ainsi plus de 3500 cases de stationnement hors rue à proximité immédiate du quartier. Le prix maximum par jour varie entre 10 et 22 \$. Le quartier comprend également une centaine de cases de stationnement sur rue au tarif horaire de 3,25 \$. Le quartier compte également quelques cases gratuites à certaines heures, des espaces réservés aux détenteurs de vignettes ainsi qu'un débarcadère.



Carte des stationnements privés et sur rue, 2019. Source : parkme.com et statdemtl.qc.ca

Une seule place publique officielle

La place Sun-Yat-Sen est un lieu important du quartier. Bien que zoné parc, il s'agit d'un espace très minéralisé. Deux autres lieux privés jouent le rôle de place publique. L'espace intérieur du Complexe Guy-Favreau est un lieu de rencontre important de la communauté. De même, bien que privé, le « parvis » du Palais des congrès sur la rue De La Gauchetière joue le rôle d'espace public partiellement verdi. Enfin, la rue De La Gauchetière, par son caractère piéton et ses bancs publics, joue aussi le rôle d'espace de rencontre.



Carte des espaces publics et semi-publics. 2019. CEUM.

La mobilité

Des aménagements cyclables à sens unique

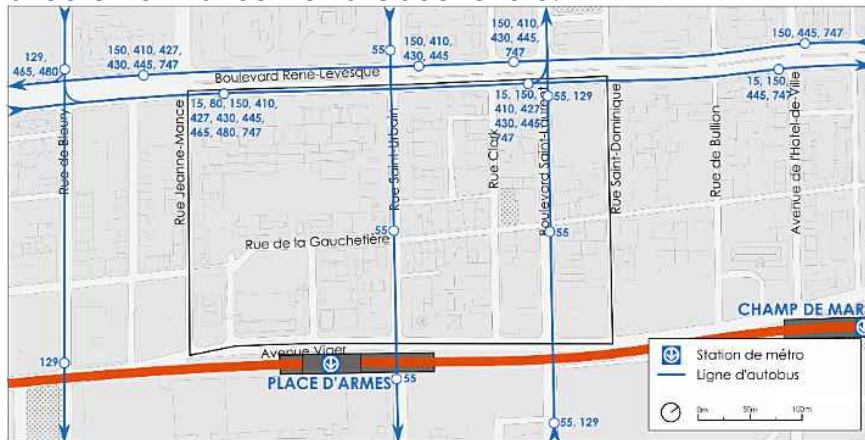
Traversant le Quartier chinois en son cœur, la rue De La Gauchetière constitue la colonne vertébrale sur laquelle se rattachent les autres rues du quartier. Cette rue a bénéficié d'un réaménagement en 2014. Depuis 2016, à l'est de la rue Saint-Dominique jusqu'à la rue Sanguinet, la rue piétonne prend la forme d'une rue partagée où les véhicules peuvent circuler à vitesse réduite. Sur le plan des infrastructures cyclables, le quartier est bien desservi en station BIXI et en offre de supports à vélo. Une bande cyclable traverse le territoire vers le sud par la rue Saint-Urbain, mais aucun cheminement vers le nord n'est proposé à proximité. Pour leur part, les grandes artères achalandées est-ouest sont peu attractives pour les cyclistes.



Carte des transports actifs, 2019. Source : bixi.com

Un quartier bien desservi par le transport collectif

En plus des deux stations de métro situées à proximité, de nombreuses lignes d'autobus desservent le quartier qui se trouve au cœur du centre-ville dont une navette reliant l'aéroport. La ligne d'autobus 55 est la seule qui dessert directement la rue De La Gauchetière.



Carte des transports collectifs, 2019. Source : STM

Un secteur minéralisé caractérisé par des températures de surface élevée

Depuis plusieurs années, la question des îlots de chaleur urbains est une préoccupation majeure des pouvoirs publics, considérant les effets néfastes que ceux-ci ont sur l'environnement et la santé de la population. À titre d'exemple, on constate une aggravation des maladies chroniques chez les aînés.

L'expression « îlots de chaleur urbains » signifie la différence de température entre les milieux urbains et les zones rurales environnantes. Les observations ont démontré que les températures des centres urbains peuvent atteindre jusqu'à 12 °C de plus que les régions limitrophes.⁵



Carte des îlots de chaleur de la région 2019. Source : donneesquebec.ca⁶

La comparaison de la carte des températures de surface et de la canopée du Quartier chinois permet de constater

⁵ Institut national de santé publique du Québec. Mesures de lutte aux îlots de chaleur urbains, p.5, Québec, juillet 2009.

⁶ https://www.donneesquebec.ca/recherche/fr/dataset/ilots-de-chaleur-fraicheur-urbains-et-temperature-de-surface/resource/82a3e8be-45d2-407e-8803-fcc994830fcc?view_id=077c41ec-0d5e-49bd-a375-fa38c7fba94

l'impact positif des arbres en milieu urbain. Les secteurs avec le plus de canopée sont ceux avec les îlots de chaleur les moins intenses.



Carte des températures de surface du Quartier chinois, 2016. Source : donneesquebec.ca⁷



Carte de la canopée du Quartier chinois, 2015. Source : donneesquebec.ca



Arche du Quartier chinois boulevard Saint-Laurent, 2019. Crédit : S. Bolduc

Patrimoine

Deux bâtiments patrimoniaux classés et leur aire de protection

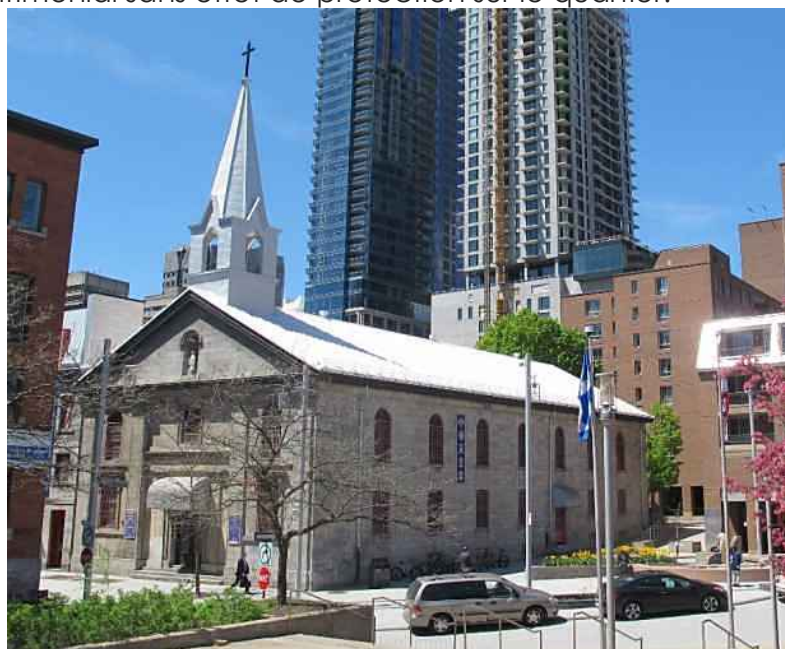
Le Quartier chinois est le seul au Québec et il n'y en a qu'un petit nombre au Canada. Pourtant, il ne bénéficie pas d'une reconnaissance particulière au niveau patrimonial comme le Vieux-Montréal ou le mont Royal par exemple. Cependant, le Règlement d'urbanisme de l'Arrondissement contient un chapitre (chapitre 8) réglementant la conservation des façades des immeubles existant un peu comme pourrait le faire un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)⁸. Toutefois, cette réglementation ne légifère pas l'entretien préventif des bâtiments vieillissants que l'on retrouve dans le quartier.

Deux immeubles du quartier sont reconnus patrimoniaux par le ministère de la Culture et des Communications (MCC) :

⁷ Idem

⁸ L'arrondissement n'a pas de PIIA.

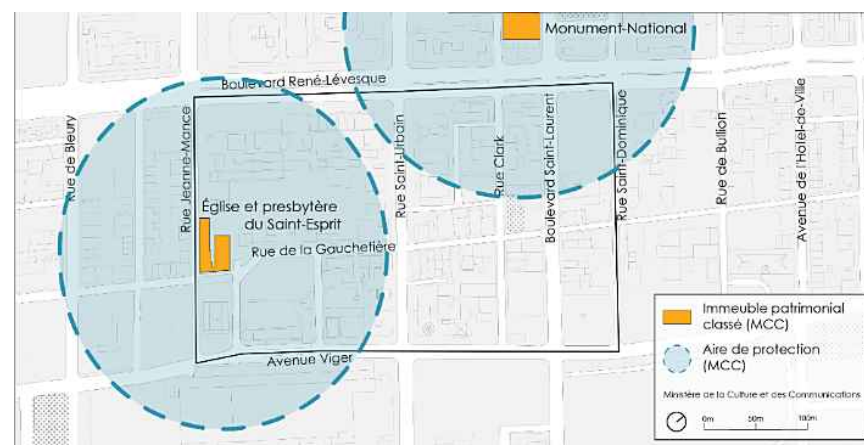
l'église (1834) et le presbytère (1840) de la Mission catholique chinoise du Saint-Esprit. Selon la réglementation en place, les plans de rénovations et de constructions dans un périmètre de 152 mètres autour des immeubles patrimoniaux classés doivent être soumis au MCC dans l'objectif de respecter l'aspect d'origine des immeubles classés. L'avis du comité consultatif d'urbanisme (CCU) peut également être nécessaire. De plus, puisque l'aire de protection du Monument-National est située à proximité, plus de la moitié du quartier est soumise à cette étape. Notons toutefois que l'analyse ne considère que les impacts associés au bâtiment patrimonial sans effet de protection sur le quartier.



Église de la Mission catholique chinoise du Saint-Esprit (1834), 2017 Source : Centre d'histoire de Montréal.



Presbytère de la Mission catholique chinoise du Saint-Esprit (1840). Source : Ministère de la Culture et des Communications (MCC).



Carte des aires de protection des immeubles classés, 2018. Source : Ministère de la Culture et des Communications (MCC).

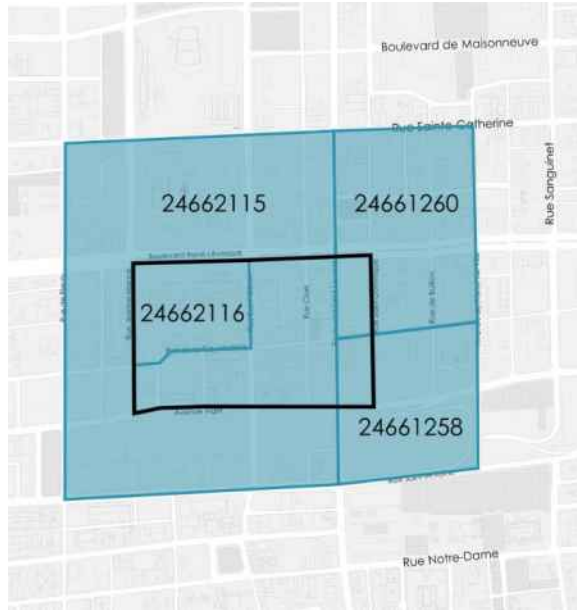
Portrait sociodémographique

De nombreuses données provenant du recensement de 2016 sont disponibles auprès de Statistique Canada⁹. Les données qui révèlent les particularités de la population du Quartier chinois ont été sélectionnées.

Il est à noter que les données disponibles des aires de diffusion du recensement n'ont pas le même territoire que le Quartier chinois.¹⁰

Ainsi, la présence à proximité du Quartier chinois d'immeubles de condominiums et d'une résidence pour étudiants à l'angle des boulevards René-Lévesque et Saint-Laurent influence le profil de la population.

Les cartographies fournies par l'atlas sociodémographique de l'arrondissement de Ville-Marie produit par la Ville de Montréal à partir des données de recensement de 2016 révèlent plusieurs réalités intéressantes.¹¹



Une forte proportion d'aînés d'origine chinoise

La population du Quartier chinois est très vieillissante. En comparaison avec la population de la ville de Montréal dans son ensemble, les jeunes de 19 ans et moins y sont sous représentés. Les données démontrent aussi une forte proportion de personnes âgées de plus de 80 ans qui sont, particulièrement des femmes. Ce groupe d'âge représente pratiquement trois fois la moyenne montréalaise.

Voici des illustrations démontrant quelques faits saillants des données sociodémographiques :

Une forte proportion de femmes très âgées



Pyramide des âges des habitants du secteur du Quartier chinois comparés à la Ville de Montréal, 2016. Source : Statistique Canada.

⁹ Une comparaison des données de 1996 et 2006 permettrait d'avoir une meilleure lecture de l'évolution de la population.

¹⁰ Statistique Canada, 2016

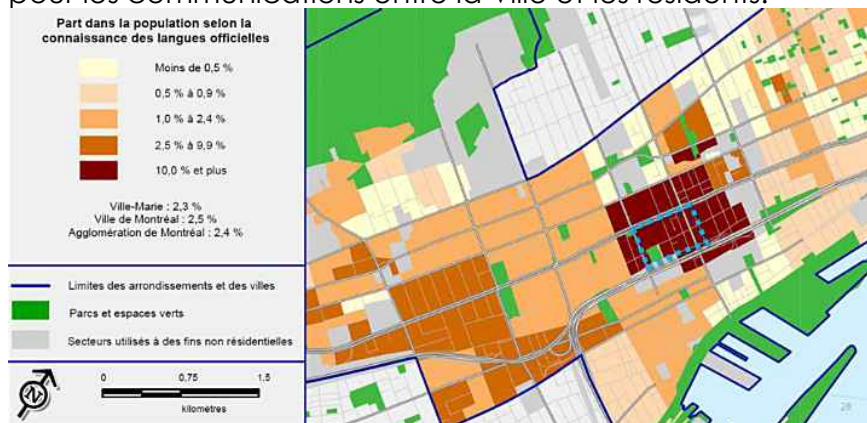
¹¹ http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL_STATS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/VILLE-MARIE_2016.PDF

Une concentration élevée de personnes de 80 ans et plus¹²



Une concentration très grande de personnes ne connaissant aucune des deux langues officielles.¹³

Une part très importante des habitants du secteur du Quartier chinois (10% et plus) ne connaissent aucune des deux langues officielles (2,5% en moyenne à Montréal). Un fait à considérer pour les communications entre la Ville et les résidents.

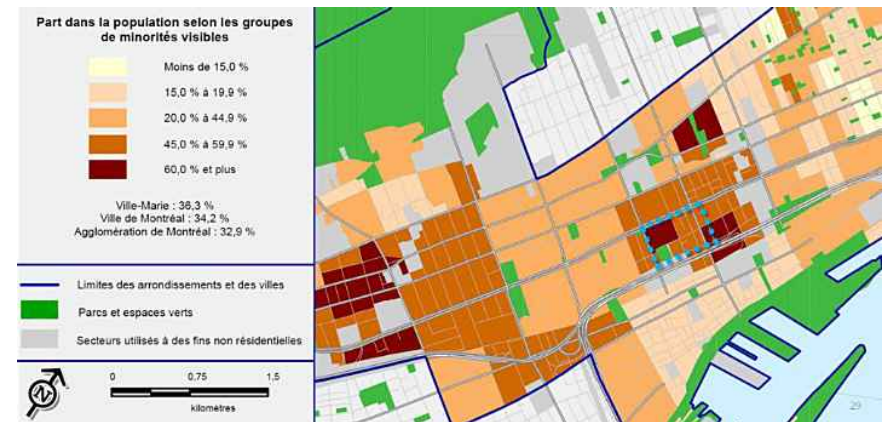


¹² Idem.

¹³ Idem.

Une concentration très élevée de personnes appartenant à un groupe de minorité visible.¹⁴

Les personnes appartenant à un groupe de minorité visible (plus de 45%) sont une fois et demie à deux fois plus élevées dans le secteur (34,2% en moyenne à Montréal). Bien qu'il ne soit pas spécifié que le groupe de minorité visible fortement représenté dans le secteur soit asiatique, une différence importante existe entre le Quartier chinois et l'est de l'arrondissement.



¹⁴ Idem.

Une forte proportion d'immigrants, principalement de longue date¹⁵

Proportion	Quartier chinois	Ville-Marie	Ville de Montréal
Langues chinoises (comme langue maternelle)	38,5 %	8,0 %	2,9 %
Connaissance d'aucune des deux langues officielles	+ de 10 %*	2,3 %	2,5 %
Population immigrante	51,0 %	31,3 %	34,3 %
Immigrants récents (moins de 5 ans)	16,9 %	27,9 %	22,5 %
Immigrants de longue date (plus de 15 ans)	56,8 %	42,1 %	48,5 %

Ce tableau met en évidence les caractéristiques distinctes du secteur du Quartier chinois en comparaison avec l'arrondissement Ville-Marie et la Ville de Montréal. On note une proportion importante de langues chinoises (38,5%) comme langue maternelle dont plus de 10% ne connaissent aucune des deux langues officielles. La population immigrante est également plus importante que la moyenne montréalaise (51% pour 22,5% à Montréal), mais celle-ci est constituée d'une proportion plus grande d'immigrants de longue date (56,8% pour 48,5% à Montréal).

¹⁵ Statistique Canada, 2016

Une vulnérabilité économique des ménages liée au coût élevé de location de logement¹⁶

Proportion	Quartier chinois	Ville-Marie	Ville de Montréal
Ménages privés d'une personne	58,7 %	54,8 %	40,8 %
Ménages locataires	75,8 %	72,6 %	63,3 %
Personnes à faible revenu (après impôts)	30,4 %	33,3 %	19,2 %
Ménages locataires consacrant 30 % ou plus du revenu au logement	51,4 %	42,9 %	36,5 %
Frais de logement mensuel moyen des ménages locataires	1147 \$	898 \$* *Médian	835 \$

Dans son ensemble, les ménages de l'arrondissement Ville-Marie se distinguent du reste de la Ville de Montréal. La proportion de ménages privés d'une personne et de ménages locataires dans le secteur du Quartier chinois est légèrement supérieure au reste de l'arrondissement (58,7% pour 54,8% dans Ville-Marie). La proportion des personnes à faible revenu du secteur d'étude se situe entre l'arrondissement et la Ville. Cependant, le fait que plus de la moitié des ménages locataires du secteur du Quartier chinois consacre 30% ou plus de leur revenu au logement peut s'expliquer par les frais de logement mensuel moyen de ces ménages qui sont beaucoup plus élevés qu'ailleurs dans Ville-Marie et à Montréal (1147\$ pour 835\$ à Montréal).

¹⁶ Statistique Canada, 2016

Vision

Vision des citoyens et des acteurs

Deux exercices de vision ont été réalisés dans le but de connaître les rêves et les racines du Quartier chinois. Ces éléments résument des aspects à tenir compte dans la revitalisation du quartier.

Les racines

- Patrimoine architectural
- Ambiance des espaces publics
- Accessibilité au quartier
- Identité culturelle et artistique
- Animation festive
- Rayonnement de la culture chinoise
- Choix de cuisines diversifiés
- Lieu de rencontres intergénérationnelles
- Sentiment de communauté

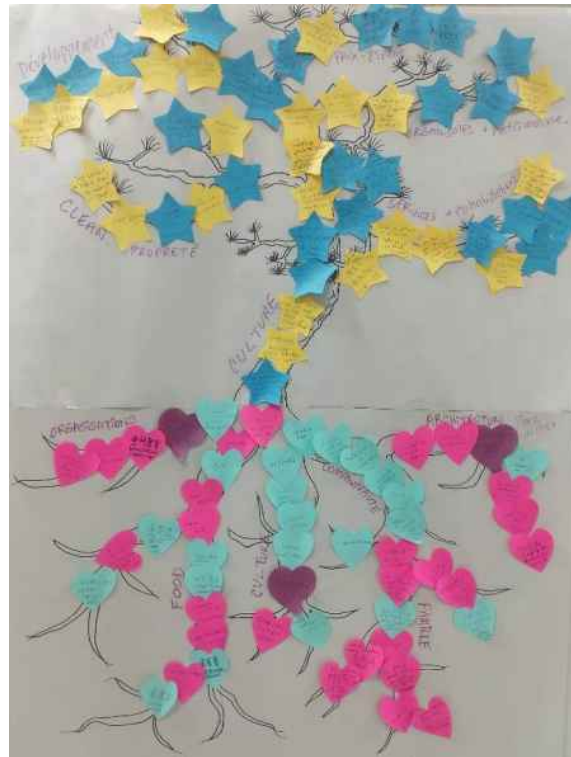
Les rêves

- Préservation et entretien du patrimoine
- Développement respectueux
- Milieu de vie complet et multigénérationnel
- Rayonnement de la culture chinoise
- Aide à l'itinérance
- Verdissement
- Plus de place aux piétons
- Expansion du quartier
- Souhait d'être consultés

Énoncé de vision¹⁷

En 2030, le Quartier chinois historique de Montréal est un milieu de vie complet et vivant où toutes les générations se rencontrent grâce aux services communautaires, aux commerces de proximité diversifiés, aux restaurants gastronomiques, aux infrastructures sportives et aux lieux culturels.

Ses espaces verts propres et bien entretenus et l'ambiance conviviale et inclusive de ses espaces publics rendent le quartier toujours animé et agréable à fréquenter. Le quartier est marqué par un développement local qui respecte et protège le patrimoine architectural et historique. Ses résidents se sentent engagés, puisqu'ils sont consultés sur le développement de leur milieu de vie. Enfin, le rayonnement de la richesse culturelle à travers de multiples activités et célébrations attire la communauté locale asiatique et les touristes de partout. Le Quartier chinois est intégré et reconnu à Montréal, ce qui nourrit un sentiment d'appartenance et d'ouverture à tous.



¹⁷ Cet énoncé de vision est préliminaire vise à résumer les éléments entendus lors des activités. Il est suggéré de le revoir et le préciser avec la communauté lors de l'élaboration du plan d'action.

Besoins et attentes de la communauté

La démarche de consultation menée par le Centre d'écologie urbaine de Montréal s'est déroulée sur plusieurs mois. Elle a permis de consulter des centaines de membres de la communauté chinoise ou des citoyens soucieux de l'avenir du Quartier chinois. La présente section dresse un résumé des besoins, des enjeux, des opportunités et présente les faits saillants des idées d'actions proposées par les participants. Il ne s'agit pas de prescriptions, mais bien de suggestions apportées par les citoyens. Aucune analyse de faisabilité des idées n'a été réalisée.

Identité et rayonnement

1. Avoir des lieux de diffusion de la culture chinoise favorisant les rencontres intergénérationnelles, l'accueil des nouveaux immigrants et l'apprentissage des langues

La plupart des participants souhaitent que des **institutions** dans le Quartier chinois puissent permettre la **diffusion** de la culture chinoise. Plusieurs propositions reviennent régulièrement :

- Musée valorisant la fondation et l'histoire complexe du Quartier chinois
- Maison de la culture ou musée d'art chinois traditionnel
- Centre communautaire offrant un lieu de partage entre les aînés et les jeunes et des activités culturelles pour tous
- Cours de langue et d'écriture chinoise

Il est également souhaité que les espaces publics soient plus animés avec des événements, des activités culturelles, et de la **programmation** interactive, particulièrement pour les jeunes, les familles et les personnes âgées.

- Affiches qui valorisent et informent sur les points de repère culturels du quartier

- Exposition d'œuvres d'art et représentation culturelle authentique
- Espace public extérieur permettant la tenue d'événements chinois (Nouvel An chinois, festival de la lune, spectacles de danse, comédies chinoises, etc.)
- Animation et programmation éducative valorisant la culture chinoise dans les espaces publics (Festival des lanternes chinoises)
- Rayonnement de la scène culturelle chinoise et locale

Vitalité commerciale et économique

2. Revitaliser la rue Clark et le boulevard Saint-Laurent et favoriser la création d'une société de développement commercial

L'ambiance animée des rues commerciales et leur échelle humaine sont appréciées. Cependant, les nouveaux développements et l'implantation de commerces non asiatiques sont un enjeu pour l'authenticité du quartier. Ainsi, le développement économique est souhaité, mais doit être

encadré :

- Plan d'action et de développement du Quartier chinois
- Développement économique en respect de l'authenticité du quartier
- Petites entreprises familiales à caractère chinois favorisé

Plusieurs participants expriment l'importance que le Quartier chinois réponde à la **diversité des besoins** de la communauté chinoise. Les nombreux terrains et immeubles vacants offrent des occasions à cet égard :

- Création d'une société de développement commercial

- Espaces vacants du quartier à revitaliser
- Offre commerciale et de services plus diversifiée
- Marché public et épicerie chinoise souhaités
- Heures d'ouverture des commerces prolongées et marché de nuit

Patrimoine

3. Reconnaître le statut patrimonial des bâtiments et du quartier par l'ensemble des trois niveaux de gouvernement

La communauté exprime des préoccupations quant au type de développement actuel (ex. : immeuble de condominiums à quelques mètres des arches). Plusieurs éléments **architecturaux** typiquement chinois contribuent à l'identité du quartier comme les arches à l'entrée du quartier et les bâtiments à valeur patrimoniale. Plusieurs idées ont été soulevées pour valoriser les richesses de la culture chinoise.

- Statut patrimonial du Quartier chinois souhaité pour protéger l'existant et encadrer les nouvelles constructions
- Entretien et restauration des bâtiments à travers des subventions
- Composantes identitaires du quartier préservées et valorisées
- Harmonisation des nouvelles constructions avec les anciennes dans le but de respecter le patrimoine et l'architecture traditionnelle (toitures chinoises, façades chinoises, etc.)

Puisque l'obtention d'un tel statut de reconnaissance est reçue généralement à long terme, la population souhaite que soient amorcées rapidement des démarches auprès des gouvernements municipal, provincial et fédéral. De plus, plusieurs **éléments visuels** perceptibles de la rue semblent être importants pour valoriser l'héritage chinois de la communauté :

- Cohérence dans le cadre bâti, le mobilier et la signalisation reflétant la culture chinoise.
- Affichage des noms de rue en chinois.

Logement

4. Construire des logements sociaux et abordables à proximité du quartier pour les jeunes familles, les ménages à faible revenu, les étudiants, les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées.

Plusieurs participants ont noté les enjeux liés à l'**habitation** dans le Quartier chinois. Les besoins sont particulièrement importants pour les personnes à mobilité réduite et pour des services d'aide aux aînés puisque beaucoup de personnes âgées habitent seules dans des conditions qui se détériorent. Puisque la population est vieillissante, il est aussi souhaité que la population d'origine asiatique puisse se renouveler.

- Offre de logements sociaux et abordables répondant adéquatement aux besoins des personnes habitants dans le quartier chinois.
- Hôpital chinois agrandi (CHSLD) pour accueillir plus de résidents.

De plus, la population espère être **consultée** davantage sur les projets de développement immobilier. Certains soulèvent les idées suivantes :

- Communication de l'Arrondissement plus accessible concernant le développement immobilier
- Temps d'arrêt sur le développement afin de mieux définir les besoins et priorités
- Évaluer la pertinence d'un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour planifier le développement du quartier plus finement ou d'un plan de développement urbain, économique et social (PDUES) pour une approche plus globale comprenant des éléments de contenu non requis par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU).

Espace public

5. Sécuriser, verdir et entretenir l'espace public pour qu'il soit accessible à tous

Les participants observent un enjeu de **cohabitation** avec des personnes en situation d'itinérance et des groupes religieux et politiques. La place Sun-Yat-Sen est occupée quotidiennement par le groupe Falong Gong, ce qui limite l'appropriation de la place par d'autres citoyens. Quelques pistes de solution sont proposées :

- Animation culturelle de la place Sun-Yat-Sen diversifiée
- Pavillon de la place réaménagé en salon de thé
- Services pour les personnes en situation d'itinérance et présence policière à pied et/ou en vélo

Un très grand nombre de participants observe l'enjeu des îlots de chaleur et souhaite davantage de **verdissement**. Plus spécifiquement, on note les besoins suivants :

- Plus d'espaces verts à des endroits stratégiques
- Plus d'arbres et de verdure à travers le quartier, notamment au-dessus de l'autoroute 720 ou dans les nouveaux projets immobiliers
- Jardin asiatique zen
- Aménagement permettant une meilleure harmonie de l'individu avec son environnement (feng shui)
- Jardins communautaires pour les aînés du quartier

Les participants sont d'accord qu'il y a un besoin d'entretien et de plus de **propreté** dans le Quartier chinois et ont les souhaits suivants :

- Collecte des ordures des commerces plus fréquente pour réduire la présence des rats
- Niveau de propreté adéquat
- Toilettes publiques propres en quantité suffisante et à des endroits stratégiques

Mobilité

6. Améliorer les infrastructures de mobilité active pour assurer l'accessibilité du quartier

L'emplacement du Quartier chinois, à quelques pas du Vieux-Montréal et du centre-ville, bénéficie d'une localisation avantageuse. Toutefois, les limites du quartier sont clairement marquées par les barrières urbaines que sont l'autoroute Ville-Marie et le boulevard René-Lévesque. Les grands immeubles comme le Complexe Desjardins et le Palais des congrès augmentent également la perception d'**enclavement** du quartier.

- Limites géographiques du Quartier chinois élargies vers l'est jusqu'à la rue Sanguinet

Le quartier est très bien desservi en **transport en commun** par la station de métro Place-d'Armes, mais la desserte locale reste à améliorer. Plusieurs usagers du quartier proposent des solutions à cet égard :

- Parcours d'autobus plus fréquents pour les rendre accessibles à tous
- Transport adapté pour les personnes âgées
- Navette reliant les principaux points d'intérêts du Quartier chinois

Les **aménagements cyclables** sont incomplets et les grandes artères sont peu sécuritaires pour les cyclistes. À cet égard, les priorités seraient :

- Aménagement d'un lien cyclable en direction nord sur le boulevard Saint-Laurent
- Sécuriser les aménagements cyclables sur les grandes artères est-ouest
- Ajout de supports à vélos dans le quartier

Les **aménagements piétons** sur la rue De La Gauchetière sont appréciés, mais il est souhaité de bonifier les infrastructures piétonnes sur les autres rues. Pour assurer le confort et la sécurité de tous et en tout temps, particulièrement les

personnes âgées, la nuit et en hiver, plusieurs interventions sont proposées :

- Trottoirs élargis sur le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Urbain
- Éclairage nocturne amélioré par des lanternes ou des enseignes commerciales typiquement chinoises
- Déneigement et déglacage optimal des trottoirs

Finalement, il est important de reconnaître que plusieurs touristes et membres de la communauté chinoise proviennent de l'extérieur et que certains utilisent leur voiture pour accéder au Quartier chinois. L'offre actuelle pourrait certainement être optimisée (ex. : débarcadère) puisqu'il est présentement difficile de trouver un **stationnement** abordable dans les environs, certains suggèrent :

- Augmentation de l'offre de stationnement abordable

Qualité de vie

7. Maintenir et développer l'offre en sports, loisirs et services sociaux pour la communauté

Pour être vivant et authentique, le Quartier chinois doit être habité par sa communauté multigénérationnelle. Pour assurer une qualité de vie à ses résidents, une offre de services communautaires, de **sports** et de loisirs est nécessaire. Pour ce faire, des espaces communautaires intérieurs et extérieurs sont nécessaires.

Dans un contexte où le YMCA Guy-Favreau, une infrastructure sportive d'importance, vient de fermer ses portes, plusieurs préoccupations sont exprimées. Au-delà de l'offre sportive, le YMCA jouait le rôle de lieu de rassemblement pour l'ensemble de la communauté chinoise de la région de Montréal. Bien ancré dans son milieu, l'organisme comptait quelques employés de l'organisme pouvant s'exprimer en chinois. De plus, des services d'accès aux vestiaires ont été développés pour la population en situation d'itinérance.

Les membres du comité consultatif soulignent l'occasion de cette fermeture pour créer un partenariat pour développer un centre communautaire et sportif pour la communauté chinoise. Plusieurs souhaitent que cette perte puisse mobiliser les parties prenantes pour développer un établissement propre à la communauté :

- Centre communautaire et sportif dans le quartier pour les besoins de santé physique de la communauté
- Lieu de pratique de différents sports comme le tai-chi, la danse en ligne
- Partenariat avec le CHUM pour favoriser la santé préventive

De plus, certaines populations plus vulnérables, comme des immigrants ne parlant aucune des deux langues officielles ou des personnes en situation d'itinérance, requièrent des **services** particuliers :

- Accès à des services sociaux et de santé en langue chinoise
- Information sur les services existants (ex. : service d'interprète du CIUSSS)
- Services aux personnes, en situation d'itinérance ou à risque de l'être avec une attention aux personnes autochtones

Kiosque de consultation avec la Bécane à Idées, août 2019. Crédit : S. Bolduc



Recommandations

Recommandations à l'arrondissement de Ville-Marie

En plus des préoccupations du quotidien comme l'entretien du Quartier chinois, plusieurs enjeux sont liés à une vision stratégique et une planification à long terme pour l'avenir du quartier. La communauté a exprimé le souhait que des actions concrètes soient prises à court terme dans le but de préserver les caractéristiques menacées du Quartier chinois et de s'approcher progressivement de la vision à long terme, et ce, en collaboration avec les citoyens.

En réponse aux besoins et aux enjeux soulevés tout en considérant le contexte territorial et historique, quatre recommandations sont proposées pour contribuer à la vitalité du Quartier chinois. Pour illustrer les recommandations, des pistes d'action inspirées des idées des participants sont proposées. Elles ne constituent pas des prescriptions, mais bien des suggestions.

1. Faire une présentation publique du portrait diagnostique des enjeux et des besoins de la communauté

Considérant que chacun des participants au processus de consultation a volontairement pris le temps de donner son avis, les attentes sont élevées d'être entendues et de contribuer à la réflexion pour assurer la vitalité du quartier. Dans un souci de transparence, il est suggéré de faire honneur à l'énergie investie dans la démarche en diffusant largement les résultats obtenus. Une présentation publique telle que suggérée par les participants à la consultation permettrait de prendre connaissance des résultats de la démarche et de répondre à des questions. Il serait également intéressant de rendre le présent rapport accessible en ligne et en version papier sur demande.

De plus, comme discuté avec l'Arrondissement pour permettre à un plus grand nombre d'avoir accès à cette information, il serait utile de traduire un résumé du document en anglais et en chinois traditionnel.

Les citoyens consultés dans les différentes étapes participatives ont des attentes élevées pour le futur du quartier. Considérant que plusieurs ont un sentiment d'urgence de passer à l'action, il serait avantageux d'annoncer les prochaines étapes de la démarche dès que possible. Ainsi, les résidents seront à même de constater l'avancement du projet et le sérieux de la démarche pour l'arrondissement de Ville-Marie.

2. Évaluer la pertinence d'agrandir le périmètre du Quartier chinois vers Sainte-Élisabeth et vers De Bleury pour être plus représentatif du milieu de vie de la communauté.

La superficie limitée du Quartier chinois, le souhait de réduire son enclavement et d'assurer son ouverture au reste de la ville sont des thèmes abordés à plusieurs reprises lors de chaque étape de consultation pour la revitalisation du Quartier chinois. Comme le **recommandait** le plan de développement du Quartier chinois de 1998¹⁸, il est proposé d'élargir les limites officielles actuelles restrictives du Quartier chinois afin d'assurer une planification qui prenne en compte le développement du quartier de façon plus globale. Deux arguments sont énoncés par les participants. D'abord, la zone actuelle ne représente pas bien le milieu de vie vécu au quotidien par la communauté chinoise du secteur puisque plusieurs établissements et immeubles de logements sont situés en périphérie, principalement à l'est. Deuxièmement, puisque l'espace est limité, il est difficile d'ajouter à la fois plus

¹⁸ Ville de Montréal, Plan de développement du Quartier chinois, 1998. p. 20

de logements, d'espaces verts, de places publiques, d'infrastructures communautaires et de commerces. Un agrandissement permettrait donc d'augmenter les occasions de développement pour répondre aux besoins de la communauté et des touristes. De plus, un périmètre élargi et officiel permettrait de définir la base pour d'éventuels plans de développement et de protection du territoire.

« La Ville reconnaît le périmètre élargi du Quartier chinois, s'étendant entre les rues Bleury et Saint-Élisabeth et entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque, à des fins de planification, de développement, d'aménagement et de promotion [...] La reconnaissance du périmètre élargi du quartier permettra une croissance harmonieuse et la réutilisation des terrains et des édifices actuellement sous-utilisés ou vacants. Le cœur commercial doit être consolidé, comme doivent l'être aussi les secteurs périphériques du quartier, principalement dévolus à l'habitation et aux fonctions sociales, culturelles et communautaires. » (Ville de Montréal, 1998)

3. Étudier et partager les meilleures pratiques des autres démarches de revitalisation des quartiers chinois en Amérique du Nord

L'historique et les enjeux du Quartier chinois de Montréal sont très similaires aux phénomènes qui se produisent dans les autres quartiers chinois développés dans les mêmes années ailleurs en Amérique du Nord. Plusieurs de ces quartiers ont également entrepris des démarches de revitalisation similaires dont les expériences pourraient inspirer le cas de Montréal. Dans un souci d'apprendre de l'expérience des autres villes sur le plan de la gouvernance et des aménagements, il est suggéré de faire une analyse des documents de planification des *Chinatowns* nord-américains.



Rencontre du comité consultatif, septembre 2019. Crédit : CEUM

4. Établir un plan de développement du Quartier chinois en collaboration avec les acteurs de la communauté afin d'établir des priorités d'action

La consultation menée pour la vitalité du Quartier chinois n'est pas une finalité, mais plutôt une première étape pour bien comprendre les enjeux et les besoins. **La mise sur pied de comités de travail ou d'une table de concertation** du Quartier chinois permettrait de poursuivre une planification plus détaillée du secteur pour différents enjeux du quartier, d'identifier des occasions et des priorités d'action.

Comme point de départ de la démarche, il pourrait être intéressant de faire un retour sur le plan de développement de 1998 pour mettre en lumière les progrès réalisés et d'identifier les enjeux toujours présents.

Plusieurs acteurs ont mentionné l'urgence de passer à l'action rapidement afin de préserver les acquis du quartier et d'orienter le développement. **Les pistes d'action liées aux enjeux culturels, communautaires et économiques pourraient être abordées en priorité** en mettant à contribution les acteurs concernés.

Concernant les enjeux d'aménagement de ce secteur, des mesures concrètes et spécifiques pourraient être amorcées pour planifier plus finement le développement du quartier. Le chapitre de l'arrondissement de Ville-Marie du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal présente un certain nombre d'orientations touchant le secteur du Quartier chinois. Celles-ci pourraient guider **un plan de mise en œuvre d'actions visant la mobilité, le cadre bâti et l'aménagement de l'espace public**. Une réglementation plus précise pourrait être développée pour assurer une intégration optimale des nouvelles constructions.

En parallèle, les participants ont exprimé l'urgence d'amorcer tout de suite **les démarches de reconnaissance du patrimoine**.

Alors que les étapes de planification avanceront, il serait intéressant de retourner valider le processus avec la société civile. Afin de souligner l'importance du Quartier chinois à l'échelle métropolitaine, la possibilité de mener une **démarche de consultation qui interpelle plus largement la communauté chinoise et les acteurs montréalais** pourrait être évaluée. Si cette piste était poursuivie, les objectifs de la consultation devraient être clairement précisés afin d'éviter l'impression de dédoublement de la démarche de consultation qui vient de se terminer.

Pour s'assurer que la démarche participative se poursuive selon les considérations culturelles de la communauté chinoise, il serait pertinent de **maintenir le comité consultatif mobilisé et informé**. La poursuite du travail de collaboration entamé facilite l'engagement de la communauté et assurerait une rétroaction courante et constructive par les acteurs locaux. Une organisation pourrait être mandatée par

l'Arrondissement afin de chapeauter les rencontres du comité et d'assurer les suivis entre les membres et l'Arrondissement.

En amont des nouveaux projets immobiliers, il serait important de consulter la population pour bonifier les projets et d'assurer leur acceptabilité sociale. Enfin, il serait important d'intégrer les préoccupations et les valeurs de la communauté chinoise dans la prise de décision affectant le Quartier chinois, que ce soit au moyen de politiques, de plans, de règlements, de l'implication de concepteurs chinois ou d'autres mesures.



Visite du Quartier chinois et rencontre de la mairesse Valérie Plante avec le comité consultatif, 12 septembre 2019. Crédit : CEUM

Résumé

Le mandat

L'arrondissement de Ville-Marie a fait appel au Centre d'écologie urbaine de Montréal pour son expertise de développement et d'animation de processus visant à réaménager la ville avec et pour ses citoyens afin de lui proposer et de réaliser un processus de consultation.

Objectif général du mandat : Bâtir une vision commune de développement du Quartier chinois.

Étapes

1. Préciser les objectifs et les activités du processus de consultation en collaboration avec les acteurs du Quartier chinois (**Printemps 2019**)
2. Réaliser un portrait diagnostique des enjeux et des besoins de la communauté (**juillet à décembre 2019**)
3. Établir un plan d'action (**Étape subséquente à définir**)

Activités du processus de consultation (juin à décembre 2019)

- Comité consultatif d'acteurs du milieu
- Plateforme interactive en ligne (Réalisons Montréal et Making Montréal)
- Sondage SurveyMonkey (traduit en chinois simplifié)
- Kiosques de consultation mobile sur la rue De La Gauchetière
- Recherche documentaire,
- Atelier avec les acteurs
- Atelier avec les citoyens

La consultation en chiffres

6 activités participatives
3 rencontres du comité consultatif
8 organisations représentées au comité consultatif
297 coordonnées recueillies
470 participations pour l'ensemble des activités
2143 visites des plateformes Réalisons Montréal et Making Montréal

Portrait du territoire

- Forte concentration de personnes dont la langue maternelle est une langue chinoise à Ville-Marie, Saint Laurent et Brossard
- 846 habitants dans les 0,11 km² du Quartier chinois
- Compacité et continuité du Quartier chinois en 1949
- Destruction du quartier environnant par la rénovation urbaine et enclavement par de grandes barrières
- Forte mixité des fonctions et terrains vacants à l'est
- Très grand nombre de stationnements payants
- Parcs et espaces publics limités
- Aménagements cyclables incomplets en sens unique
- Desserte importante en transports collectifs
- Température de surface élevée par les îlots de chaleur
- Canopée inférieure à la moyenne d'arrondissement
- Église (1834) et presbytère (1840) de la Mission catholique chinoise du Saint-Esprit classés patrimoniaux

Données sociodémographiques

- Forte proportion de femmes très âgées
- Concentration élevée de personnes de 80 ans et plus
- Concentration très grande de personnes ne connaissant aucune des deux langues officielles
- Concentration très élevée de personnes appartenant à un groupe de minorité visible
- Forte proportion d'immigrants, principalement de longue date
- Vulnérabilité économique des ménages principalement liée au coût élevé de location de logement

Élément de vision :

Les racines

- Patrimoine architectural
- Ambiance des espaces publics
- Accessibilité au quartier
- Identité culturelle et artistique
- Animation festive
- Rayonnement de la culture chinoise
- Choix de cuisines diversifiés
- Lieu de rencontres intergénérationnelles
- Sentiment de communauté

Les rêves

- Préservation et entretien du patrimoine
- Développement respectueux
- Milieu de vie complet et multigénérationnel
- Rayonnement de la culture chinoise
- Aide à l'itinérance
- Verdissement
- Plus de place aux piétons
- Expansion du quartier
- Souhait d'être consultés

Besoins et attentes de la communauté :

- 1. Identité et rayonnement :** Avoir des lieux de diffusion de la culture chinoise favorisant les rencontres intergénérationnelles, l'accueil des nouveaux immigrants et l'apprentissage des langues.
- 2. Vitalité commerciale et économique :** Revitaliser la rue Clark et le boulevard Saint-Laurent et favoriser la création d'une société de développement commercial.
- 3. Patrimoine :** Reconnaître le statut patrimonial des bâtiments et du quartier par l'ensemble des trois niveaux de gouvernement.
- 4. Logement :** Construire des logements sociaux et abordables à proximité du quartier pour les jeunes familles, les ménages à faible revenu, les étudiants, les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées.
- 5. Espace public :** Sécuriser, verdier et entretenir l'espace public pour qu'il soit accessible à tous.































- 6. Mobilité :** Améliorer les infrastructures de mobilité active pour assurer l'accessibilité du quartier.
- 7. Qualité de vie :** Maintenir et développer l'offre en sports, loisirs et services sociaux pour la communauté.

Recommandations :

- 1. Faire une présentation publique du portrait diagnostique des enjeux et des besoins de la communauté**
 - Diffuser les résultats largement.
- 2. Évaluer la pertinence d'agrandir le périmètre du Quartier chinois vers Sainte-Élisabeth et vers De Bleury pour être plus représentatif du milieu de vie de la communauté.**
 - Suivre la recommandation du plan de développement du Quartier chinois de 1998.
 - Assurer une planification plus globale.
 - Réduire l'enclavement.
 - Augmenter les occasions de développement.
- 3. Étudier et partager les meilleures pratiques des autres démarches de revitalisation des quartiers chinois en Amérique du Nord**
 - Analyser les bonnes pratiques de gouvernance et d'aménagement de l'écosystème des Quartiers chinois.
- 4. Établir un plan d'action de développement du Quartier chinois en collaboration avec les acteurs de la communauté afin d'établir des priorités d'action**
 - Mettre sur pied des comités de travail ou une table de concertation.
 - Mener une démarche de consultation qui interpelle plus largement la communauté chinoise et les acteurs montréalais.
 - Aborder dès maintenant les pistes d'actions pour les enjeux culturels, communautaires et économiques.
 - Établir un plan de mise en œuvre d'actions visant la mobilité, le cadre bâti et l'aménagement de l'espace public.
 - Amorcer tout de suite les démarches de reconnaissance du patrimoine.
 - Maintenir le comité consultatif mobilisé et informé.

Annexe

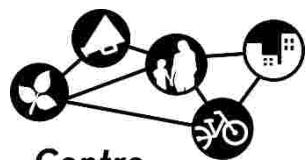
Tableau de la récurrence des mentions des besoins dans les activités

	Comité consultatif	Kiosque de la Bécane à idée	Atelier avec les acteurs	Atelier avec les citoyens
1. Identité et rayonnement				
2. Vitalité commerciale et économique				
3. Patrimoine				
4. Logement				
5. Espace public				
6. Mobilité				
7. Qualité de vie				
8. Autres besoins				

RAPPORT SYNTHÈSE

DÉMARCHE
PARTICIPATIVE EN VUE
DE LA RÉDACTION
D'UN PLAN D'ACTION
POUR LE
DÉVELOPPEMENT DU
QUARTIER CHINOIS

Avril 2021



**Centre
d'écologie
urbaine
de Montréal**



Équipe de projet

Arrondissement de Ville-Marie

Coordination du projet : Pierre-Olivier Papineau, conseiller en aménagement, Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité jusqu'à décembre 2020 et en remplacement : Karine Ayotte, conseillère en aménagement, Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité



Centre d'écologie urbaine de Montréal

Pauline Lambton : chargée de projet principale
Isabelle Gaudette : chargée de projet (conseil stratégique)
Alexandre Drouin : chargé de projet
Hugo Quintin : agent de participation citoyenne



Espace Stratégies

Nancy Guay : consultante et associée
Ariella Orbach : consultante
Claire Aubert : consultante



KNL Productions

Liza Hum : consultante pour l'arrondissement, issue de la communauté pour soutenir la démarche et offrir un service de traduction



Avis au lecteur

L'information contenue dans le présent document ainsi que les analyses, les conclusions et les recommandations qui y sont présentées, s'il y a lieu, ne lient d'aucune façon la Ville de Montréal et l'arrondissement de Ville-Marie.

Ce document est mis à la disposition du lecteur intéressé à titre informatif seulement.

Toute forme de reproduction et de diffusion du contenu de cette publication est fortement encouragée à condition d'en mentionner respectueusement la source.

Scène urbaine du Quartier chinois en 1975



Crédit: BANQ, Daniel Lessard

Introduction

Mot d'introduction

Ce rapport synthèse est l'aboutissement d'un processus de consultation sur l'avenir du Quartier chinois. À partir des résultats de la première étape de la démarche en 2019, qui a permis de dresser un diagnostic des besoins et des attentes de la communauté¹, l'étape 2 a jeté les bases du travail d'élaboration d'un plan d'action pour le développement du Quartier chinois.

En effet, la démarche de consultation de l'étape 2 a permis de réunir des citoyens, des experts, des organismes du milieu ainsi que des professionnels de la Ville de Montréal. Ce processus a permis d'approfondir l'exploration des besoins de la communauté identifiés à l'étape 1 et de contribuer à l'identification des actions de développement pour le Quartier chinois. Un dialogue entre les différentes sphères d'expertise a aussi pu être créé.

Le rapport présente les faits saillants de la deuxième étape participative tenue à distance au cours de l'année 2020 et 2021, avec l'objectif de nourrir le plan d'action final (document complémentaire en cours de rédaction). La vision du Quartier chinois qui s'en dégage est celle d'un quartier dynamique et accueillant du centre-ville et d'un espace multiculturel au cœur de l'identité montréalaise.

¹ Voir rapport de l'étape 1 et présentations vidéo de la démarche, pour consulter les résultats du diagnostic des besoins et attentes de la communauté www.realisonsmtl.ca/quartierchinois

Table des matières

Table des matières

Équipe de projet	2
Introduction	3
Processus de consultation	4
Méthodologie	9
Vision	12
Résultats des activités de consultation	13
Conclusion	20
Annexe : Faits saillants de la recherche sur les meilleures pratiques de revitalisation des quartiers chinois en Amérique du Nord	23

Rapport synthèse des besoins et attentes de la communauté (étape 1 de la démarche)



Processus de consultation

Mandat

L'arrondissement de Ville-Marie désire valoriser la vie communautaire et commerciale ainsi qu'affirmer le caractère unique du Quartier chinois au cœur du centre-ville. Des enjeux de concertation sont manifestes au sein de la communauté, il est donc souhaité d'établir des canaux de communication efficaces.

L'arrondissement de Ville-Marie a fait appel au Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM) pour son expertise de développement et d'animation de processus de consultation visant à réaménager la ville avec et pour ses citoyens.

Objectif général du mandat : Bâtir une vision commune de développement du Quartier chinois.

Objectif informel : Créer un esprit de collaboration entre les parties prenantes et favoriser leur engagement dans la démarche.

Préconsultation — Préciser les objectifs et les activités du processus de consultation en collaboration avec les acteurs du Quartier chinois (**Printemps 2019**)

Étape 1 — Réaliser un portrait diagnostique des enjeux et des besoins de la communauté (**juillet à décembre 2019**)

Étape 2 — Établir un plan d'action en collaboration avec les acteurs de la communauté (**septembre 2020 à mai 2021**)

Livrables de l'étape 2 :

- Rapport synthèse de la démarche de consultation (présent rapport)
- Plan d'action (en cours de rédaction)

Le comité consultatif

L'arrondissement de Ville-Marie a mis sur pied un comité composé d'organismes du milieu. L'objectif du comité est de suivre, de valider, de bonifier et de faire rayonner les différentes étapes de la démarche de consultation. Le comité consultatif a suivi la démarche dans son ensemble et a assuré une continuité entre les étapes de cette dernière. Le comité est composé de représentants des organismes suivants :

- Conseil de Développement du Quartier chinois de Montréal
- Chambre de commerce chinoise de Montréal
- Groupe de travail sur le Quartier chinois
- Service à la Famille Chinoise du Grand Montréal
- Table de concertation du Faubourg Saint-Laurent
- Association des Jeunes Professionnels Chinois
- Hong Kong-Canada Business Association
- Montreal Chan Wing Chun Ton Association

La consultation de l'étape 2 en chiffres :

- 861 visionnements des vidéos du 1^{er} rapport
- 9 séances participatives en ligne
- 160 participations aux séances en ligne
- 4 experts rencontrés

Rappel des activités participatives de l'étape 1² :

- 3 rencontres du comité consultatif
- Plateforme interactive en ligne
- Sondage SurveyMonkey traduit en chinois traditionnel
- Kiosques de consultation mobile sur site (3 jours)
- Un atelier avec les acteurs
- Un atelier avec les citoyens

² [Rapport synthèse des besoins et des attentes de la communauté](#)

Activités réalisées lors de l'étape 2 de la démarche



Activités	Objectifs	Participation ou résultats
Comité consultatif Comité sur invitation 10 septembre 2020 (4^e rencontre) 15 décembre 2020 (5^e rencontre)	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les acteurs, leurs intérêts et leurs attentes au sujet de la démarche de consultation • Identifier les enjeux à tenir en compte dans le processus • Recevoir des commentaires et des suggestions sur le processus de consultation proposé • Soutenir la mobilisation et la participation à la démarche 	10 septembre : 18 personnes présentes, dont 10 membres de la communauté 15 décembre : 16 personnes présentes, dont 11 membres de la communauté
Plateforme d'information en ligne Réalisons Montréal et Making Montréal Publication des vidéos le 9 oct.	<ul style="list-style-type: none"> • Informer et mobiliser pour les comités de travail • Recueillir les questions et les commentaires des citoyens • Diffuser et présenter le rapport de la première étape 	Visionnement des vidéos de présentation du 1 ^{er} rapport : Français : 258 vues, Anglais : 80 vues, Cantonais : 377 vues, Mandarin : 146 vues 2800 visites sur les deux plateformes d'information en ligne durant la dernière année
Recherche sur les meilleures pratiques de revitalisation des quartiers chinois nord-américains Automne 2020	<ul style="list-style-type: none"> • Apprendre de l'expérience des autres villes sur le plan de la gouvernance et des aménagements des Quartiers chinois 	4 fiches synthèses portant sur le contexte, le patrimoine, la planification, les politiques, les investissements et la communauté des Quartiers chinois de Vancouver, Victoria, San Francisco et Boston
Appel de candidatures pour former les comités de travail 15 octobre au 1er novembre 2020	<ul style="list-style-type: none"> • Composer les comités avec des membres représentatifs de la communauté selon leur genre, leur âge et leur implication citoyenne ou au sein d'organismes 	110 candidatures reçues, 63 formulaires complets et admissibles, 30 personnes sélectionnées pour former les 3 comités de travail
Rencontres de discussion interne avec les professionnels municipaux Espace public et mobilité : 20 octobre 2020	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les opportunités et les potentiels d'actions par thème pour répondre aux besoins/attentes de la communauté 	Espace public et mobilité : 10 personnes, dont 5 professionnels de l'arrondissement ou de la Ville centre Logement : 9 personnes, dont 4 professionnels de l'arrondissement ou de la Ville centre

Activités	Objectifs	Participation ou résultats
Logement : 30 novembre 2020 Patrimoine : 9 novembre 2020	<ul style="list-style-type: none"> Tisser des liens entre le travail existant des professionnels de l'arrondissement et les besoins du Quartier chinois 	Patrimoine : 9 personnes, dont 4 professionnels de l'arrondissement ou de la Ville centre
Comités de travail avec des acteurs du milieu Identité et rayonnement : 8 décembre 2020 et 12 janvier 2021 Qualité de vie : 3 décembre 2020 et 14 janvier 2021 Vitalité commerciale : 2 décembre 2020 et 20 janvier 2021	<ul style="list-style-type: none"> Encourager un processus d'autonomisation des acteurs du milieu Identifier des « chantiers » potentiels et les moyens pour mettre en œuvre les recommandations de l'étape 1 Identifier des stratégies partenariales (financières, porteuses de projets, opportunités, etc.) 	Identité, rayonnement et patrimoine : Rencontre 1 : 16 personnes, dont 8 citoyens et 1 membre du comité consultatif Rencontre 2 : 17 personnes, dont 9 citoyens et 1 membre du comité consultatif Qualité de vie, logement et espace public : Rencontre 1 : 16 personnes, dont 8 citoyens et 2 membres du comité consultatif Rencontre 2 : 17 personnes, dont 8 citoyens et 2 membres du comité consultatif Vitalité commerciale : Rencontres 1 : 18 personnes, dont 9 citoyens et 3 membres du comité consultatif Rencontres 2 : 18 personnes, dont 9 citoyens et 2 membres du comité consultatif
Entretiens avec des experts et des organismes Février-avril 2021	<ul style="list-style-type: none"> Recueillir une perspective et une vision de haut niveau concernant les actions proposées Entendre des propositions et des suggestions très concrètes pour la mise en œuvre de certaines actions 	Taïka Baillargeon, Héritage Montréal : 9 février 2021 Glenn Castanheira, SDC Montréal Centre-Ville : 10 février 2021 Gérard Beaudet, École d'urbanisme et d'architecture de paysage, UdeM : 11 février 2021 Commissaire aux personnes en situation d'itinérance : 13 avril 2021
Atelier de priorisation 25 février 2021	<ul style="list-style-type: none"> Prioriser les stratégies d'action à court, moyen et long terme Définir les porteurs de projet Identifier les actions phares 	23 personnes présentes (4 représentants des comités de travail, 5 représentants du comité consultatif, 8 professionnels de l'arrondissement et de la ville-centre et 6 consultants)
Rencontres de bonification du plan d'action avec les professionnels municipaux Mars-avril 2021	<ul style="list-style-type: none"> Évaluer les différentes stratégies d'action qui ont été identifiées lors de la démarche pour répondre aux préoccupations de la communauté Apporter des précisions et suggérer des reformulations (au besoin) pour les actions portées par la Ville 	Représentation de différents services de l'arrondissement et des services centraux de la Ville de Montréal à chacune des rencontres : Qualité de vie, logement et espace public (7 avril) Vitalité commerciale (25 mars) Identité, rayonnement et patrimoine (30 mars)
Présentation publique de la démarche et du Plan d'action Printemps 2021	<ul style="list-style-type: none"> Création et mise en ligne de quatre vidéos (français, anglais, cantonais et mandarin) Présenter la démarche ainsi que le plan d'action final au public 	Outil de questions/réponses afin de recueillir les questions, les commentaires et les réactions que suscitent le rapport et le plan d'action.

* Des rapports synthèses d'activités ont été fournis à l'arrondissement pour les activités de consultation publique*

Mise en contexte de l'étape 2

L'élaboration d'un plan d'action de développement du Quartier chinois en collaboration avec les acteurs de la communauté a fait l'objet d'une recommandation à l'étape 1 de la démarche et visait à :

- 1) Mettre sur pied des comités de travail ou une table de concertation.
- 2) Maintenir le comité consultatif mobilisé et informé.

Toutefois, un élément imprévisible a bousculé le contexte de la démarche ainsi que les enjeux vécus par la communauté du Quartier chinois. Depuis février 2020, avec la propagation mondiale de la COVID-19 et la déclaration de l'urgence sanitaire au Québec, les Montréalaises et les Montréalais de diverses origines asiatiques ont été victimes de discrimination et de racisme dans les commerces, les transports en commun, les parcs et la rue. Depuis, une hausse inquiétante d'actes de vandalisme et de discrimination est subie par la communauté du Quartier chinois.

Afin d'atténuer les effets négatifs de la pandémie sur la communauté, plusieurs autres démarches ont été entamées en parallèle de la démarche de consultation publique en vue de la rédaction d'un plan d'action pour le développement du Quartier chinois, notamment:

- *Dialogue avec le Quartier chinois*, une initiative qui vise à lutter contre l'augmentation du racisme et à contribuer aux efforts de revitalisation du Quartier chinois, déployée par le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM)³ de la Ville, en collaboration avec l'arrondissement de Ville-Marie et

³ [Dialogue avec le Quartier chinois](#)

⁴ [CRARR](#)

avec le soutien financier du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration ;

- Plan d'action pour revitaliser et protéger les Quartiers chinois du Canada, mené par le Center for Research-Action on Race Relations (CRARR)⁴, au niveau fédéral.

Par ailleurs, le contexte de la pandémie a également affecté la démarche de consultation en vue de la rédaction d'un plan d'action pour le développement du Quartier chinois. En effet, les communications entourant la démarche ont été entièrement réalisées en ligne, rendant plus difficile la participation des personnes n'ayant pas accès à Internet ou ayant un faible niveau de littératie numérique. Les rencontres du comité consultatif et des comités de travail, les rencontres avec les experts et la coordination de la démarche se sont réalisées à distance. Bien qu'en général le dialogue et la création de relations de confiance ne se transposent pas aussi bien en ligne, la démarche a quand même permis de renforcer les liens avec le comité consultatif et au sein des comités de travail. L'utilisation de certains outils interactifs a permis de faire émerger les idées d'action pour lutter contre la crise actuelle, mais aussi les enjeux plus larges de dévitalisation, d'accessibilité et d'abordabilité de l'immobilier dans le secteur.

En décembre 2020, la Ville de Montréal a fait une déclaration de soutien, de reconnaissance et de solidarité au Quartier chinois⁵, proposant, entre autres :

- *Que la Ville de Montréal reconnaisse l'importance du Quartier chinois, de son patrimoine et de sa contribution*

⁵ [Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 14 décembre 2020, Ville de Montréal, p.16](#)

à l'histoire de Montréal ainsi que son apport culturel et économique à la vitalité de Montréal;

- Que la Ville de Montréal prenne acte du rapport synthèse sur l'avenir du Quartier chinois, dévoilé en octobre dernier par l'arrondissement de Ville-Marie, à l'issue d'une démarche consultative importante, et soutienne le plan d'action actuellement en préparation en collaboration avec l'ensemble de la communauté;
- Que la Ville de Montréal accorde une attention particulière, dans le cadre de cette démarche, aux efforts et aux réflexions de la communauté entourant la création d'un regroupement commercial dans le Quartier chinois;
- Que la Ville de Montréal travaille avec ses partenaires gouvernementaux, aux niveaux québécois et canadien, pour une reconnaissance du lieu historique et patrimonial qu'est ce quartier unique dans la métropole;
- Que la Ville de Montréal continue de travailler en étroite collaboration avec les partenaires du Quartier chinois pour développer des initiatives visant à lutter contre le racisme et les discriminations vécus par la communauté chinoise depuis le début de la pandémie.

La rue de la Gauchetière durant la pandémie



Crédit: The Canadian Press

Méthodologie des activités participatives

Les comités de travail

Trois comités de travail réunissant des citoyens, des experts et des organismes du milieu, ont été créés afin de permettre une exploration approfondie des besoins de la communauté identifiés à l'étape 1 et de contribuer à l'identification des actions de développement pour le Quartier chinois à court, moyen et long terme.

Malgré le format virtuel des discussions, l'approche des comités de travail a permis d'échanger en profondeur, de susciter une diversité de points de vue et d'instaurer un climat de confiance avec les parties consultées. Afin de contribuer à l'identification d'actions qui permettront de soutenir le développement du Quartier chinois, les comités de travail ont permis un échange entre des membres de la communauté du Quartier chinois et des intervenants municipaux.

Appel de candidatures pour les comités de travail

Pour composer ces comités de membres représentatifs de la communauté, un appel de candidatures a été diffusé sur plusieurs plateformes, du 15 octobre au 1er novembre 2020.

Des efforts de promotion ont été réalisés par l'arrondissement de Ville-Marie et l'équipe projet du mandat pour solliciter le dépôt de candidatures, qui ont été analysées selon les critères suivants :

- Participation à une activité de l'étape 1
- Connaissances individuelles pouvant contribuer à l'atteinte des objectifs du comité
- Disponibilité des candidats et capacité à participer à des rencontres en vidéoconférence
- Connaissance de la langue française ou anglaise (ou accès à un interprète)

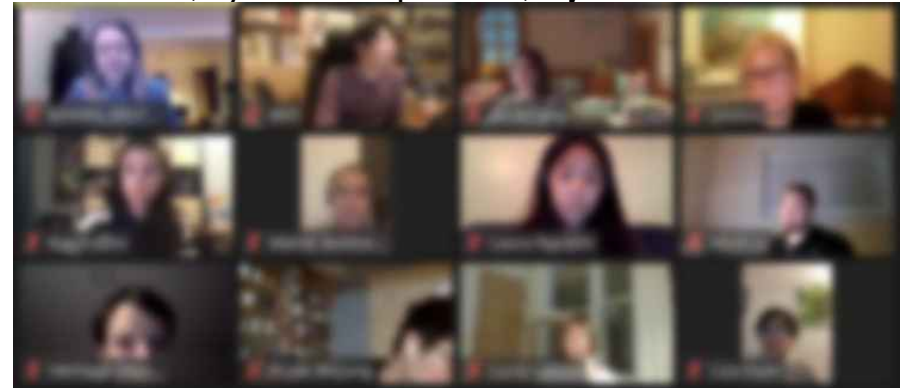
Parmi les candidatures admissibles, une représentativité des membres au sein du comité a été privilégiée :

- Parité homme – femme
- Représentation par tranches d'âge
- Représentation d'organismes et de citoyens

Composition des comités de travail

Ci-dessous, les membres sélectionnés pour chacun des comités. Les citoyens participants ont participé à titre personnel, bien qu'ils soient impliqués dans plusieurs organisations de la communauté.

Comité identité, rayonnement et patrimoine, 12 janvier 2021



Crédit: CEUM

Comité identité, rayonnement et patrimoine

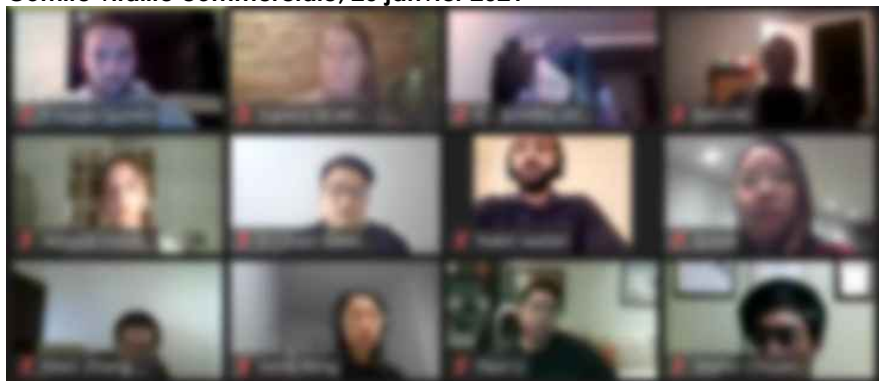
- Taïka Baillargeon, Héritage Montréal
- Mahdi Benmoussa, collaborateur avec le Conseil de développement du Quartier chinois
- Bryan Beyung, citoyen
- Karen Cho, Groupe de travail sur le Quartier chinois
- Alice Fang, citoyenne
- William Leung, citoyen

- Minh Ly, citoyen
- Laura Nguyen, citoyenne
- Louise Makovsky, citoyenne
- André Poulin, citoyen et ancien Directeur Général de Destination Centre-ville

Comité vitalité commerciale

- Karen Chang, Association des Jeunes Professionnels Chinois
- Patrick Farley, citoyen
- May Giang, commerçante
- Nabil Jaafari, citoyen
- Shelley Wai Har Lee, citoyenne
- Paul Li, commerçant
- Sylvia Pan, citoyenne
- Irene Yanhua Peng, citoyenne
- Jean-Benoît Solinas, Association des Jeunes Professionnels Chinois
- Walter Tom, Groupe de travail sur le Quartier chinois
- Marc Shigen Zhang, Chambre de commerce chinoise de Montréal
- Véronique Sam Sam, traductrice de Marc Zhang

Comité vitalité commerciale, 20 janvier 2021



Crédit: CEUM

Comité qualité de vie, logement et espace public

- Marilyn Butler, citoyenne
- Jimmy Chan, citoyen
- René Charest, CIUSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
- Amanda Hui, citoyenne
- Victor Hum, citoyen
- Jenny Lam, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
- Éric Michaud, Comité logement Ville-Marie
- Donny Seto, Groupe de travail sur le Quartier chinois
- Handsun Xiao, citoyen
- Pui Yin Bonnie Yiu, Hôpital Chinois de Montréal
- Yao Xi Zhang, citoyenne

Comité qualité de vie, logement et espace public, 14 janvier 2021



Crédit: CEUM

Autres participants aux divers comités de travail

- Karine Ayotte, conseillère en aménagement, arrondissement de Ville-Marie
- Robert Beaudry, conseiller de Ville, District Saint-Jacques et responsable de l'habitation, de la stratégie immobilière, des grands parcs et du parc Jean-Drapeau au comité exécutif
- Jessyca Cloutier, conseillère en planification, BINAM
- Denis Collerette, commissaire au développement économique, arrondissement de Ville-Marie, jusqu'en décembre 2020

- Annie Gauthier, conseillère en développement communautaire, arrondissement de Ville-Marie
- Lucie Marie-Claire Lavoie, Bureau des affaires internationales, Ville de Montréal
- Geneviève Ledoux, agente de projets, promotions et événements spéciaux, arrondissement de Ville-Marie
- Pierre-Olivier Papineau, conseiller en aménagement, arrondissement de Ville-Marie
- Alexandre Drouin, chargé de projets et développement, CEUM
- Pauline Lambton, chargée de projets, collaboratrice, CEUM
- Hugo Quintin, agent de participation citoyenne, CEUM
- Claire Aubert, consultante, Espace Stratégies
- Ariella Orbach, consultante, Espace Stratégies
- Liza Hum, consultante, KNL productions

L'atelier de priorisation

L'atelier de priorisation, réunissant deux représentants de chaque comité de travail (six personnes en tout), trois représentants du comité consultatif et sept intervenants municipaux spécialisés, a permis de mettre en valeur certaines stratégies d'action à court, moyen et long terme ainsi que de proposer des porteurs de projet et des collaborateurs possibles. L'activité a permis d'identifier plusieurs pistes de collaboration pour mettre à profit la contribution de la communauté et des organismes locaux, tout en précisant les actions qui sont et qui ne sont pas dans les compétences de l'arrondissement ou des services centraux de la Ville de Montréal. L'atelier de priorisation a surtout permis un échange afin de combiner le savoir technique des professionnels au savoir d'usage des acteurs locaux. Cet échange a permis de mieux comprendre les défis et les perspectives des différents participants. Enfin, l'atelier a permis de faire ressortir les conditions de succès de mise en œuvre du plan d'action.

Les rencontres avec les experts

Afin d'ouvrir la démarche de consultation à plus grande échelle et de rejoindre des experts préoccupés par l'avenir du Quartier chinois, le CEUM a interpellé certains acteurs de la société civile montréalaise. Ceux-ci ont commenté et bonifié les idées abordées par les comités de travail « thématiques » touchant :

- la vitalité commerciale du Quartier chinois
- la mise en valeur patrimoniale du quartier
- la qualité de vie des usagers du territoire

Les idées des experts sont intégrées à la section de résultats de la démarche (voir p. 13). De façon générale, les experts s'entendent sur la priorisation d'une approche intentionnelle et collaborative pour le développement du Quartier chinois.

La recherche sur les meilleures pratiques de revitalisation

L'élaboration d'un document de recherche sur les meilleures pratiques de revitalisation des quartiers chinois en Amérique du Nord découle d'une recommandation formulée à l'étape 1 de la démarche.

L'objectif du document de recherche était d'étudier et de partager les meilleures pratiques de revitalisation des quartiers chinois en Amérique du Nord pour alimenter la réflexion entourant la rédaction du plan d'action du Quartier chinois de Montréal.

Un tableau synthèse des faits saillants de la recherche se trouve en Annexe du présent rapport. La recherche sur les meilleures pratiques a permis de partager des actions inspirantes lors des différentes rencontres de discussion internes avec les professionnels municipaux pour analyser la transférabilité de certaines interventions au contexte de Montréal.

Vision

Vision des citoyens et des acteurs

En 2019, durant l'étape 1 de la démarche, deux exercices de vision ont été réalisés auprès de la population et des acteurs dans le but de connaître les rêves et les racines du Quartier chinois.

L'énoncé de vision a été retravaillé et bonifié suite aux différentes discussions de l'étape 2 de la démarche. Il a été souhaité de rédiger un énoncé plus court, plus prospectif et moins descriptif afin de le rendre plus percutant.

Atelier avec les citoyens (Étape 1), 29 octobre 2019

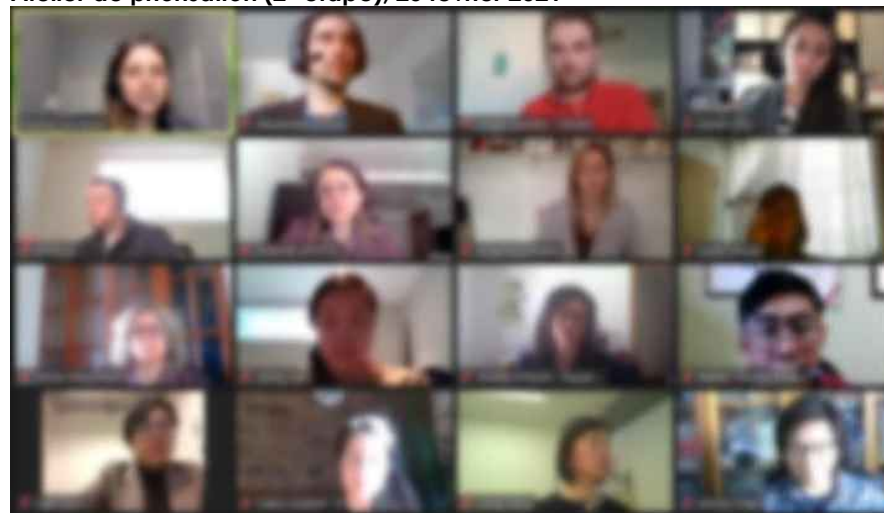


Nouvel énoncé de vision

En 2030, le Quartier chinois historique de Montréal est un lieu d'ancrage social, communautaire et économique pour les communautés asiatiques de Montréal. Son milieu de vie inclusif, son patrimoine et ses espaces publics revalorisés, ainsi que les relations harmonieuses entre les acteurs locaux se traduisent par un sentiment d'appartenance partagé par toutes les générations du quartier.

Son rayonnement culturel et commercial concourt pleinement à la vitalité de la métropole et il incarne pour les Montréalaises et Montréalais, de toutes origines, un lieu d'échanges et de découvertes.

Atelier de priorisation (2^e étape), 25 février 2021



Résultats des activités de consultation

Cette section résume les principaux enjeux, les préoccupations et les propositions de stratégies d'action envisagées par les participants de la démarche ainsi que certaines suggestions d'interventions.

Trois thèmes ont été formulés à partir des sept catégories de besoins identifiés à l'étape 1 de la démarche. Les activités de consultation de l'étape 2 ont permis de donner suite à l'étape 1 de la démarche en approfondissant les besoins et les attentes de la communauté en propositions d'actions.



Les actions identifiées par un cœur ♥ représentent les **actions phares** identifiées lors de l'atelier de priorisation. Une action phare est un projet vitrine et emblématique pour le Quartier chinois, qui pourrait être mis de l'avant dans le plan d'action.

Les actions identifiées par une croix ✕ sont les **actions qui ne relèvent pas forcément des compétences de l'arrondissement ou des services centraux de la Ville de Montréal.**

Thème 1 : Qualité de vie, logement et espace public

Principaux enjeux et préoccupations identifiés par les participants :

- Manque d'espaces communautaires dédiés à la communauté chinoise.
- Les barrières linguistiques peuvent limiter l'accès aux services médicaux et sociaux.
- Spéculation immobilière qui menace le nombre de logements abordables dans le quartier.
- Espace public limité et difficultés de cohabitation entre plusieurs groupes qui génèrent de l'insécurité.

Espace public

Afin de verdir le quartier, de redynamiser les espaces vacants et d'améliorer la cohabitation entre les différents groupes, les participants proposent les stratégies d'action suivantes :

- ♥ Augmenter le nombre d'espaces verts accessibles au public.
- ♥ À court terme, développer une programmation d'animation de l'espace public axée sur la culture chinoise, pour toutes les saisons, incluant des activités culturelles traditionnelles et contemporaines (taïchi, danse en ligne, parade de dragon, festivals chinois, etc.).
- Créer des corridors verts entre le Quartier chinois et les quartiers adjacents, afin de connecter le Quartier chinois aux différents secteurs du centre-ville.

- Recouvrir l'autoroute Ville-Marie pour intégrer un espace vert adjacent au Quartier chinois⁶.
- Créer un partenariat entre des organismes qui travaillent activement à trouver des solutions à l'itinérance et à l'exclusion sociale sur le territoire (tels que la Mission Old Brewery, Projets Autochtones du Québec (PAQ), la Société de développement social, et l'équipe de médiation sociale du YMCA Centre-Ville), les leaders de la communauté et un représentant de l'équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance (ÉMRIL).
- Bonifier les communications autour de l'itinérance afin de rassurer et sensibiliser les résidents, les organismes et les gens d'affaires du Quartier chinois sur les actions qui sont déjà en cours et les programmes offerts.

Idées et suggestions d'interventions:

- Installer plus de bancs dans les espaces publics.
- S'assurer qu'il y ait des espaces verts accessibles et adaptés aux personnes à mobilité réduite.
- Analyser les opportunités et la faisabilité de partenariats entre l'arrondissement et les propriétaires fonciers dans le cadre du programme Accès Jardins visant à améliorer l'offre en espaces verts accessibles au public.
- Concevoir et réaliser un jardin à la place Sun Yat-sen.
- Planter des fleurs à travers le quartier.
- Installer et maintenir une ou des toilettes publiques.
- Diversifier l'horaire des activités sur la place Sun Yat-sen pour être plus équitable vis-à-vis les différents groupes du quartier
- ✘ Organiser des marches exploratoires avec des experts de la prévention de crime afin d'identifier les enjeux de sécurité qui sont prioritaires pour la communauté.
- Ajouter une ressource qui parle mandarin et cantonais au poste de Quartier 21 du Service de police de la Ville

⁶ Des enjeux de faisabilité techniques et financières ont déjà été identifiés : cette action serait très complexe et coûteuse et nécessiterait l'approbation ainsi que la collaboration du MTQ

de Montréal afin de mieux comprendre les défis de cohabitation et de répondre aux besoins de la communauté.

- S'assurer que la Commissaire aux relations avec les peuples autochtones agit en coordination avec l'arrondissement afin de guider et conseiller des actions qui touchent les personnes autochtones en situation d'itinérance.
- Assurer une programmation qui met en valeur la communauté du Quartier chinois, telles que des visites guidées historiques de justice sociale.

Logement social et abordable

Les participants de la démarche souhaitent mettre en place les conditions qui favorisent le maintien et l'émergence de logements abordables et sociaux dans le Quartier chinois, afin d'assurer la rétention des résidents et d'encourager la vitalité du quartier. À court terme, les participants souhaitent les stratégies d'action prioritaires suivantes :

- ♥ Utiliser les différents leviers d'action existants tels que le Règlement pour une métropole mixte, le droit de préemption, les acquisitions stratégiques et le recours aux programmes de rénovation.
- Intensifier les communications entre l'arrondissement et la communauté concernant les projets de développement immobilier.

Une grande partie des participants souhaite aussi mieux comprendre les besoins en matière de logement pour la communauté. De plus, certains participants souhaitent que des actions puissent être mises en œuvre afin de mieux soutenir les personnes âgées semi-autonomes en matière de logement. Ainsi, d'autres stratégies d'action proposées sont de :

- Réaliser une étude pour connaître les besoins réels en logement.
- Favoriser la protection des locataires et faire reconnaître les besoins en logements.
- ✘ Créer des logements pour les personnes en perte d'autonomie.
- ✘ Offrir des services adaptés à la population chinoise dans les logements pour personnes âgées (ex : service dans la langue du résidant, offre alimentaire adaptée à la culture).

Services sociaux et de santé

Malgré les barrières linguistiques, les participants souhaitent que l'offre de services sociaux et de santé proposée à l'ensemble des citoyens du quartier soit mieux communiquée. Bien qu'une grande partie des actions reliées aux services sociaux et de santé ne relève pas de l'arrondissement, les participants proposent les stratégies d'action suivantes :

- Promouvoir davantage les programmes et les ressources dédiés à l'accueil et à l'intégration des nouveaux arrivants.
- ✘ Sensibiliser le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CIUSS) au besoin de créer des ressources permanentes parlant cantonais et mandarin au CLSC des faubourgs.
- ✘ Développer et promouvoir les services offerts par le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal aux résidents du quartier chinois.

Rue De la Gauchetière entre 1960 et 1970



Crédit: BANQ, Antoine Désilets

Thème 2 : Vitalité commerciale et économique

Principaux enjeux et préoccupations identifiés par les participants :

- Petites entreprises du quartier qui ont du mal à obtenir une rentabilité durable (enjeu exacerbé par la pandémie de COVID-19).
- Nombreux terrains et immeubles vacants.
- Mauvaise condition du cadre bâti.
- Enclavement du quartier par de grandes barrières urbaines : manque de visibilité.

Concertation et collaboration entre les commerçants

Les participants de la démarche s'accordent pour dire qu'une prochaine étape d'échange et d'information entre les commerçants du Quartier chinois sera nécessaire afin de soutenir le développement commercial et économique du secteur et d'encourager une collaboration et un soutien entre les propriétaires d'entreprises. À court terme, les participants proposent les stratégies d'action suivantes :

- ♥ Présenter aux commerçants les différents choix de regroupements (nouvelle Société de développement commercial (SDC), agrandir la SDC Montréal centre-ville, association de commerçants non regroupée en SDC).
- Mobiliser les commerçants afin qu'ils adhèrent à une forme de regroupement (mobilisation effectuée en collaboration avec une ou des personnes issues de la communauté).
- ✕ Créer un registre de bénévoles pour aider les commerçants (soutien aux livraisons, publicité, médias sociaux, etc.).

Idées et suggestions d'interventions :

- Cibler un organisme collaborateur pour traduire les informations portant sur les programmes et subventions

offerts aux propriétaires d'immeubles et aux commerçants.

- Poursuivre des initiatives afin de lutter contre les actes de vandalismes discriminatoires.
- Organiser une soirée d'information avec traducteur avec d'autres SDC (Montréal Centre-Ville, Quartier latin, Petite Italie).
- ✕ Créer une délégation de commerçants pour sonder les autres commerçants et discuter.

Intersection De la Gauchetière et Saint-Urbain entre 1960 et 1970



Crédit: BANQ, Antoine Désilets

Locaux commerciaux

Les participants proposent les stratégies d'action suivantes afin de revitaliser et mettre en valeur les locaux commerciaux et leur environnement :

- Accompagner les propriétaires dans les démarches liées aux subventions pour l'entretien d'immeubles, les rénovations et l'utilisation des espaces vacants.

Idées et suggestions d'interventions :

- Organiser des soirées d'information destinées aux propriétaires.

- Offrir des capsules en ligne avec une foire aux questions.
- Établir un inventaire des locaux vacants.

Pour dynamiser les rues commerciales du Quartier chinois, les stratégies d'action suivantes sont proposées⁷ :

- ✘ Implanter des aménagements temporaires ou permanents (projets d'urbanisme tactique).
- ✘ Développer une programmation d'animation de l'espace public axée sur la culture chinoise dans laquelle les commerçants pourraient être impliqués.

Idées et suggestions d'interventions :

- ✘ Mettre en place un comptoir d'information sur le territoire.
- ✘ Afficher une carte du territoire, de ses commerces et des activités dans le quartier.
- ✘ Mettre en valeur l'offre des restaurants dans la programmation d'événements.
- Identifier certains espaces publics (ou terrains vacants) dans le Quartier chinois pour la planification d'événements et de spectacles pour attirer davantage de visiteurs.

Visibilité et accessibilité

Les participants souhaitent développer une image de marque pour le Quartier chinois afin d'accroître sa visibilité au sein des quartiers montréalais. Pour ce faire, les participants proposent la stratégie d'action suivante :

- ✘ Développer une signalétique propre au quartier chinois.

⁷ Une partie des actions, idées et suggestions proposées représentent des interventions qui pourraient être déployées à travers les responsabilités d'un éventuel regroupement commercial.

⁸ La STM a promulgué un moratoire sur les changements de nom des stations de métro. Ainsi, la mise en œuvre de cette intervention pourrait s'avérer difficile.

Idées et suggestions d'interventions :

- Développer du mobilier urbain distinctif.
- Développer une identité visuelle pour le Quartier avec un logo.
- Renommer le métro Place d'armes pour inclure le « Quartier chinois »⁸.
- Afficher le nom des rues en mandarin sous l'intitulé en français⁹.

Afin de mieux connecter le Quartier chinois au Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) et au centre-ville, et améliorer les conditions de circulation des piétons, les participants proposent les stratégies d'action suivantes :

- Profiter du Réseau express vélo de Montréal (REV) pour développer et améliorer la piste cyclable qui passe par le Quartier chinois sur l'avenue Viger.
- Piétonniser ou accroître la sécurité routière de certains tronçons de rues.

Idées et suggestions d'interventions :

- Améliorer les conditions de circulation des piétons sur les axes nord-sud.
- Accroître la sécurité des intersections du boulevard René-Lévesque, de l'avenue Viger, et de la rue De La Gauchetière, avec les axes nord-sud sur le territoire.
- Réaliser des aménagements pour apaiser la circulation automobile et prioriser les piétons

⁹ La Charte de la langue française (loi 101) implique des défis importants de traduction : les plaques de rues doivent être en français uniquement et doivent respecter les règles toponymiques.

Thème 3 : Identité, rayonnement et patrimoine

Principaux enjeux et préoccupations identifiés par les participants :

- Manque d'infrastructures sociales et culturelles (bâtiments).
- Manque d'organisation de la programmation sociale et culturelle.
- Développement et spéculation immobilière qui menacent l'identité culturelle du Quartier chinois.
- Besoin d'une reconnaissance patrimoniale.
- Histoire du Quartier chinois et culture chinoise peu connues par la population générale.

Il est à noter que certaines personnes soulignent la lourdeur potentielle pour les propriétaires d'une reconnaissance patrimoniale du Quartier (p. ex. rénovations des bâtiments).

Identité du Quartier chinois

Afin d'assurer une meilleure planification des interventions futures, les participants souhaitent reconnaître et représenter l'identité unique et vivante du Quartier chinois et encourager la population à le visiter. Pour ce faire, les participants proposent les stratégies d'action suivantes :

- ♥ Agrandir et officialiser le périmètre du quartier chinois.
- Développer une signalétique et une image de marque propre au Quartier chinois.
- ✕ Profiter des événements existants (festivals, promotions, etc.) pour diffuser l'identité visuelle du Quartier chinois en dehors de ses frontières.

Patrimoine

Les participants de la démarche souhaitent une protection de la forme et de l'échelle humaine, une préservation du patrimoine bâti, ainsi qu'une reconnaissance de la valeur immatérielle et historique du Quartier chinois. Les participants proposent les stratégies d'action suivantes :

- Analyser le cadre normatif par rapport aux caractéristiques du cadre bâti et du paysage, afin de préserver des éléments d'intérêt.
- ♥ Évaluer la pertinence d'une reconnaissance patrimoniale historique, symbolique ou d'un statut légal.

Idées et suggestions d'interventions :

- Réaliser une étude patrimoniale pour le Quartier chinois afin de déterminer la désignation optimale.
- Identifier les immeubles à classer tels que la Maison Wing, originalement la British and Canadian School.
- Mettre en valeur le patrimoine immatériel du quartier.
- Inaugurer une statue pour commémorer l'histoire et les défis des communautés chinoises au Québec et au Canada.

Rayonnement local et international

Afin de faire rayonner l'authenticité du Quartier chinois et d'en faire un lieu d'échange pour la communauté locale ainsi que le tourisme international, les participants consultés dans le cadre de la démarche soulignent l'importance prioritaire de créer un tiers lieu, un espace public rassembleur axé sur les besoins de la communauté. Plus précisément, les stratégies d'action proposées par les participants sont les suivantes :

- ♥ Mettre en place un lieu intérieur de rassemblement (centre culturel, musée ou centre communautaire multigénérationnel.)
- ♥✕ Doter la communauté d'une plateforme Web accessible et inclusive, afin de faciliter les interactions de ses parties prenantes et d'apporter plus de visibilité au Quartier chinois.
- ✕ Créer des liens de collaboration avec d'autres villes pour faciliter la recherche.
- ✕ Développer une programmation d'activités mettant en valeur l'histoire du Quartier chinois.

- ✘ Répertorier et diffuser les informations sur les services offerts par les associations de familles chinoises.
- ✘ Créer des groupes ou des espaces pour encourager les jeunes à s'investir dans les activités du quartier.

Idées et suggestions d'interventions :

- ✘ Ajouter une programmation supplémentaire offrant des cours de langues à différents niveaux, de calligraphie, de musique, de danse, d'opéra, d'histoire, ainsi que des expositions d'art contemporain chinois, de photos, etc.

Enjeu transversal : barrière de la langue

Plusieurs défis de communication ont été soulevés lors de la démarche, touchant à la fois la qualité de vie, la vitalité commerciale et l'identité du Quartier chinois, dont la barrière linguistique. Cette barrière contribue à la méconnaissance de programmes de subvention et d'initiatives municipales ainsi que de services sociaux et de santé offerts à la communauté. Sans traduction, certains membres unilingues de la communauté ne sont pas en mesure de prendre connaissance des informations relatives aux développements immobiliers dans le secteur, ou de faire un choix éclairé pour un éventuel regroupement commercial, par exemple. Certaines stratégies d'action sont proposées afin de combler le fossé tout en assurant une conformité à la loi 101 :

- Mettre à profit les journaux hebdomadaires du Quartier chinois pour assurer la traduction des informations en chinois traditionnel.

- Établir une collaboration systématique avec le Service à la Famille Chinoise du Grand Montréal (ou un autre organisme qui se porte volontaire) pour traduire en chinois traditionnel ou simplifier les communications.
- Offrir des capsules audios traduites en ligne avec une foire aux questions.
- Utiliser les médias sociaux tels que WeChat pour diffuser des informations pertinentes au Quartier chinois.

Conditions de succès de la mise en œuvre du plan d'action

Le plan d'action relèvera de l'arrondissement de Ville-Marie, mais une mise en œuvre fructueuse des actions proposées dans le cadre de la démarche exigera une collaboration ainsi qu'une communication importante entre les services centraux, l'arrondissement, la communauté d'affaires et les groupes communautaires et militants du territoire. Certaines stratégies d'action sont proposées :

- Établir une structure de gouvernance interne du plan d'action pour le développement du Quartier chinois avec des rôles et responsabilités clairs.
- Permettre à la communauté de jouer un rôle dans la mise en œuvre des stratégies d'action communautaires, dans le respect de leur autonomie et de leur logique d'action.
- Maintenir le dialogue avec la communauté afin de prendre le pouls et ajuster les interventions au besoin.
- Assurer une démarche d'évaluation du plan d'action.

Les points forts de la démarche

- Processus complet en concertation avec la communauté qui mènera à la rédaction d'un plan d'action pour le développement du Quartier chinois.
- Maintien du comité consultatif composé d'acteurs diversifiés de la communauté.
- Liens de confiance développés et maintenus entre le CEUM et les acteurs du milieu suite à la démarche de l'étape 1.
- Processus mené par le CEUM et Espace Stratégies, tierces parties neutres qui possèdent des expertises complémentaires (urbanisme participatif et élaboration de plans d'action).
- Processus d'appel de candidatures ouvert, transparent et impartial pour former les comités de travail des acteurs.
- Composition des comités d'acteurs variée et représentative de la communauté (14 hommes, 13 femmes, 9 entre 18 et 29 ans, 11 entre 30 et 49 ans, 7 entre 50 et 79 ans, commerçants, acteurs communautaires, institutionnels et académiques).
- Discussions thématiques qui ont permis d'approfondir les sujets selon l'expertise et l'intérêt des participants.
- Entretiens avec des experts pour un avis externe qui apportent un éclairage nouveau et nuancé sur les enjeux et les idées d'actions identifiées.
- Engagement des professionnels de l'arrondissement de Ville-Marie et des services centraux de la Ville de Montréal

dans la recherche de pistes d'actions et dans la rédaction du plan d'action, ce qui a permis de bonifier plusieurs éléments (bonification d'idées, évaluation de la faisabilité, porteurs à interpellier, etc.).

- Animation bilingue (français-anglais) qui facilite le dialogue et la participation de tous.
- Volonté politique claire de l'arrondissement de contribuer au développement du Quartier chinois.
- Présence de Monsieur Robert Beaudry, conseiller de Ville, District Saint-Jacques et responsable de l'habitation, de la stratégie immobilière, des grands parcs et du parc Jean-Drapeau au comité exécutif pour accueillir les participants à chaque rencontre des comités de travail a contribué à la crédibilité de la démarche et à la confiance de la communauté.

Les défis et limites de la démarche

- Difficulté de nommer des porteurs spécifiques pour quelques stratégies d'action identifiées.
- Processus en ligne qui reste inaccessible pour certaines personnes et limite parfois les échanges.
- Plusieurs actions souhaitées par la communauté ne relèvent pas des compétences de l'arrondissement ni de la Ville de Montréal.

Prochaines étapes

Le présent document est le fruit d'une démarche de consultation axée sur les intentions et les stratégies d'action envisagées par les participants de la démarche pour concevoir le plan d'action de développement du Quartier chinois.

Les éléments présentés dans le présent rapport sont des suggestions de stratégies d'action. Ces suggestions seront évaluées par les professionnels municipaux concernés afin de s'assurer de leur faisabilité. Certaines suggestions de stratégies d'action ne font pas partie du champ de compétences de la Ville; dans de telles situations, d'autres porteurs seront identifiés.

Le CEUM, en collaboration avec la firme Espace Stratégies, procédera ensuite à la conception d'un plan d'action à déposer à l'arrondissement, en vue d'une adoption au printemps 2021.

Une présentation publique de la démarche de consultation et du plan d'action, traduite en quatre langues (français, anglais, cantonais et mandarin) sera mise en ligne sur le site Web Réalisons Montréal. Un outil sera également disponible afin de recueillir les questions, commentaires et réactions que suscitent le rapport et le plan d'action.

Scène urbaine du Quartier chinois en 1975



Crédit: BANQ, Daniel Lessard

Annexe : Faits saillants de la recherche sur les meilleures pratiques de revitalisation des quartiers chinois en Amérique du Nord

	Vancouver	Victoria	San Francisco	Boston
Contexte historique et urbain	Préservation du quartier grâce à la mobilisation	Réseau d'allées piétonnes et d'espaces publics	Un tremblement de terre dans la Ville a permis aux immigrants d'obtenir la citoyenneté	Expropriation massive pour une autoroute et rénovation urbaine.
Préservation du patrimoine et authenticité	Reconnaissance patrimoniale et subventions aux associations communautaires	Inscription d'immeubles patrimoniaux au registre pour assurer leur protection	Location de logements parmi la communauté pour résister à la gentrification	Valorisation des pratiques culturelles et éducation par des tours guidés historiques
Documents de planification et démarches de revitalisation	Transfert de densité pour contribuer à la réhabilitation de bâtiments patrimoniaux	Encadrement de l'évolution du cadre bâti	Réglementation sur les hauteurs et les usages pour conserver le rôle de milieu de vie	Plan directeur renouvelé par la communauté tous les 10 ans et suivi de la mise en œuvre
Réglementations et politiques en vigueur	Soutien aux institutions culturelles et aux commerces traditionnels pour conserver l'héritage culturel intangible	Catalogue de mobilier urbain spécifique au Quartier chinois / Fond de réserve pour le logement abordable	Interdiction de démolir, mais peu de construction ou de rénovation	Encadrement de la location courte durée / Vision Zéro
Actions et investissements publics et privés récents	Actions à court terme du plan de développement économique	Subventions pour la rénovation jusqu'à 50% des coûts.	Construction de 105 logements pour personnes à faibles revenus / Projet de réaménagement de la place publique centrale	Construction de 2000 logements en 10 ans, dont 19% subventionnés / Comité de propreté
Implication de la communauté dans la démarche	Plusieurs organismes actifs dans la communauté et participation citoyenne	Incitation à l'implication citoyenne par la concertation et enveloppe budgétaire	Plusieurs options discutées lors des nombreuses consultations publiques bilingues	Comité de surveillance et activités de participation diversifiées pour rejoindre un public varié
Analyse et transférabilité des interventions	Plusieurs étapes de consultation et groupes de travail thématiques	Mise à jour régulière des documents de planification détaillés	Les institutions et services attirent la communauté chinoise de toute la région	Initiative de planification communautaire endossée par la municipalité



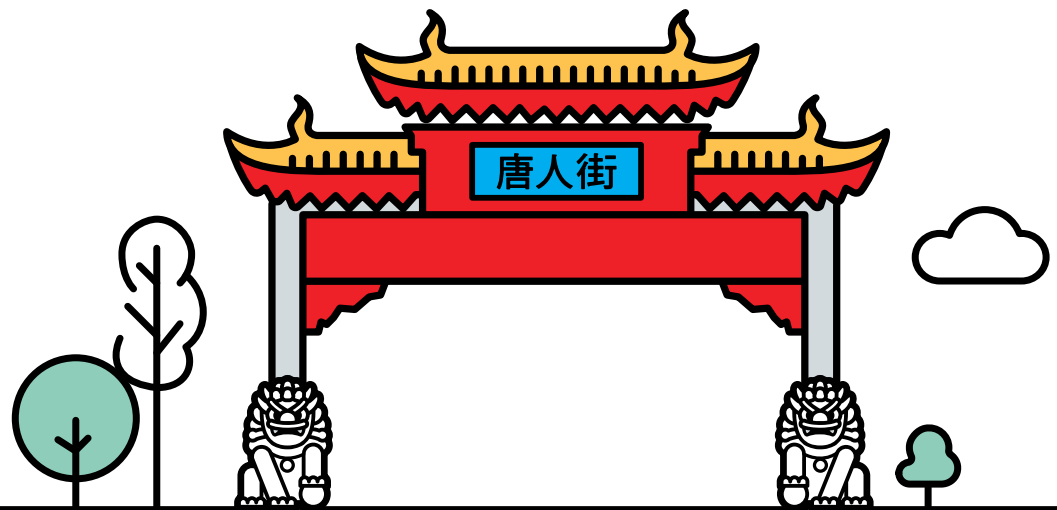
*Centre d'écologie
urbaine de Montréal*

www.ecologieurbaine.net

唐人街

Plan d'action 2021-2026

POUR LE DÉVELOPPEMENT
DU QUARTIER CHINOIS



MOT DE LA MAIRESSE

C'est avec une immense fierté que nous vous présentons le plan d'action pour le développement du Quartier chinois, qui est le fruit d'un travail concerté avec les acteurs et actrices d'origine chinoise de Montréal. Seul Quartier chinois d'une ville francophone en Amérique du Nord, il est, pour Montréal et plus largement le Québec, une source de fierté et représente, pour les communautés qui l'habitent, un lieu à caractère patrimonial et culturel fort.

Inédit, le plan que nous adoptons propose **25 stratégies** d'action visant la mise en valeur, la préservation et le développement du Quartier chinois dans les prochaines années. Le mandat est de taille, mais nous sommes prêt-e-s à déployer les efforts nécessaires pour y arriver. C'est pourquoi nous avons également mis sur pied, avec le gouvernement du Québec, un comité de travail sur la protection patrimoniale du Quartier chinois, qui aura pour mission de trouver les meilleurs outils pour préserver son identité, le protéger et le faire rayonner. Notre administration est déterminée à tout mettre en œuvre pour protéger ce quartier, collaborer avec les autres paliers de gouvernement, contribuer à sa relance économique et renforcer ses outils afin de lui offrir la reconnaissance qu'il mérite.

Nous espérons que ce plan lui permettra de rayonner et d'être au cœur de la vie de ses résident-e-s et des Montréalais-es de tout horizon.



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'V. Plante', written in a cursive style.

VALÉRIE PLANTE
Mairesse de
l'arrondissement
de Ville-Marie
et de Montréal

MOT DES ÉLU-E-S

MOT DE ROBERT BEAUDRY ET CATHY WONG

L'adoption d'un plan d'action pour le Quartier chinois était une priorité depuis plusieurs années déjà, portée par la nécessité d'agir pour préserver ce joyau montréalais. À travers son patrimoine, sa trame commerciale et communautaire ainsi que son identité, ce quartier est, depuis plusieurs générations, un pilier important dans la vie communautaire, sociale et culturelle du centre-ville et cela doit être maintenu.

Nous souhaitons que ce plan s'inscrive dans une démarche participative ancrée dans la communauté, appuyée par l'implication des acteurs et actrices du milieu et permettant un processus consultatif riche qui mènerait à des priorités d'actions concrètes. C'est donc avec fierté que nous présentons le fruit de ce grand chantier collectif. Ce plan ainsi que les investissements qui y sont rattachés constituent une réponse forte aux défis et opportunités qui ont été mis de l'avant. Ils sont également un témoignage de solidarité, tout comme l'a été l'adoption historique en conseil municipal d'une déclaration de soutien, de reconnaissance et de solidarité envers le Quartier chinois.

Nous tenons à remercier les équipes de la Ville de Montréal, mobilisées pour l'élaboration de ce plan d'action, le Centre d'écologie urbaine de Montréal et Espaces Stratégies, mais surtout, les partenaires du milieu et les citoyen-ne-s ayant à cœur le Quartier chinois. Nous comptons sur l'ensemble des parties prenantes pour être tout aussi actives dans sa mise en œuvre.



ROBERT BEAUDRY

Conseiller de la Ville du district de Saint-Jacques dans l'arrondissement de Ville-Marie et responsable de l'habitation, du service de la gestion et de la planification immobilière, des grands parcs et du parc Jean-Drapeau au sein du comité exécutif de la Ville de Montréal



CATHY WONG

Conseillère de la Ville du district de Peter-McGill dans l'arrondissement de Ville-Marie et responsable de la diversité, de l'inclusion en emploi, de la langue française et de la lutte au racisme et à la discrimination au sein du comité exécutif de la Ville de Montréal

TABLE DES MATIÈRES

1. CONTEXTE	5
2. TABLEAU SYNTHÈSE	7
3. PLAN D'ACTION DÉTAILLÉ	10
4. FICHES PROJETS	22
5. CONDITIONS DU SUCCÈS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION	35

1 CONTEXTE

À PROPOS DU MANDAT

L'arrondissement de Ville-Marie souhaite redynamiser la vie communautaire et commerciale du Quartier chinois, maintenir la population en place et affirmer son caractère unique au cœur du centre-ville. Pour ce faire, il a été souhaité de mettre en place une démarche consultative et participative auprès des résidentes et résidents ainsi que des organismes du quartier pour recueillir leurs préoccupations et identifier leurs aspirations à long terme.

Afin d'assurer une bonne concertation au sein de la communauté, l'Arrondissement a fait appel au Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM) pour sa maîtrise des processus de consultation visant à réaménager la ville avec et pour ses citoyennes et citoyens. Pour compléter son expertise et élaborer le plan d'action, le CEUM s'est adjoint les services d'Espace Stratégies, une firme spécialisée en accompagnement stratégique.



Objectif général du mandat :

bâtir une vision commune de développement du Quartier chinois



Objectif sous-jacent :

créer un esprit de collaboration entre les parties prenantes et favoriser leur engagement dans la démarche

PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION

Le présent document est le fruit d'une démarche de réflexion et de consultation amorcée au printemps 2019. Cette démarche s'est déroulée en trois temps :

1. Préconsultation (printemps 2019)

En 2019, le CEUM a mené une préconsultation avec les acteurs du Quartier chinois afin de préciser les objectifs et les activités de la démarche.

2. Étape 1 — Réaliser un portrait diagnostique des enjeux et des besoins de la communauté (de juillet à décembre 2019)

Une première étape formelle de consultation a été menée en 2019. Elle a permis d'établir un diagnostic des besoins et des attentes de la communauté, comme en témoigne de façon détaillée le rapport synthèse qui en est issu¹. De nombreuses activités ont rassemblé la communauté autour de réflexions sur le développement du Quartier chinois de Montréal. Un énoncé de vision a été formulé ainsi qu'un résumé des besoins et des enjeux pour concrétiser cette vision.

3. Étape 2 — Établir un plan d'action en collaboration avec les acteurs de la communauté (de septembre 2020 à mai 2021)

Une deuxième étape a permis d'approfondir l'exploration des besoins de la communauté définis à l'étape 1. Elle a également contribué à l'identification des actions de développement pour le Quartier chinois. Cette étape a réuni des citoyennes et citoyens, des expertes et experts, des organismes du milieu ainsi que des professionnelles et professionnels de la Ville de Montréal. Un dialogue entre les différentes sphères d'expertise a ainsi pu être créé.

¹ [Rapport synthèse des attentes et des besoins de la communauté du Quartier chinois, janvier 2020](#)

Le schéma ci-dessous donne un aperçu de la diversité des activités effectuées au cours de l'étape 2. Un rapport synthèse des consultations a été développé pour offrir plus d'informations au sujet du déroulement de la démarche².



Fig. 1 – Activités réalisées lors de l'étape 2 de la démarche

STRUCTURE DU PLAN D'ACTION

L'identification des préoccupations de la communauté ainsi que les rencontres de travail ont permis d'esquisser quatre grandes orientations stratégiques à poursuivre au cours des cinq prochaines années :

ORIENTATION 1	Qualité de vie, logement et espaces publics
ORIENTATION 2	Vitalité commerciale
ORIENTATION 3	Identité, rayonnement et patrimoine
ORIENTATION 4	Concertation du quartier

Ces orientations correspondent aux grands thèmes identifiés au cours de l'étape 1, puis précisés au cours de l'étape 2. Par la suite, chacune de ces orientations s'est vu assigner des objectifs reflétant les intentions et les choix opérés au sein des thèmes.

Les stratégies d'action en gras dans les tableaux (aux pages suivantes) ont fait l'objet d'une attention particulière en raison de leur caractère significatif pour le développement du Quartier chinois. Ainsi, des fiches projets précisant les éléments-clés de la mise en œuvre de ces stratégies ont été élaborées (étapes d'intervention, indicateurs de réalisation, collaborateurs potentiels, etc.).

De plus, l'ensemble du plan d'action vise à guider l'Arrondissement et ses partenaires dans la mise en œuvre des actions qu'il contient en organisant celles-ci dans le temps et en suggérant des collaborateurs potentiels, choisis pour leur expertise au regard des thèmes traités.

Enfin, il est important de mentionner que la lecture du « rapport synthèse des attentes et des besoins de la communauté » et du « rapport synthèse de la démarche participative en vue de la rédaction d'un plan d'action pour le développement du Quartier chinois » est essentielle à la bonne compréhension du présent plan d'action.

² [Rapport synthèse de la démarche participative en vue de la rédaction d'un plan d'action pour le développement du Quartier chinois, printemps 2021](#)

2

TABLEAU SYNTHÈSE



ORIENTATION 1 : QUALITÉ DE VIE, LOGEMENT ET ESPACE PUBLIC

OBJECTIFS	STRATÉGIES D'ACTION ³
1.1. AMÉNAGER L'ESPACE PUBLIC POUR AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ ET LE CADRE DE VIE DU QUARTIER	1.1.1. Améliorer la connectivité du Quartier chinois aux différents secteurs du centre-ville et du Vieux-Montréal en bonifiant les conditions de circulation piétonne
	1.1.2. Renforcer et bonifier les liens cyclables avec le Réseau express vélo de Montréal (REV) qui sera implanté sur l'avenue Viger
	1.1.3. Sécuriser les traverses piétonnes
	1.1.4. Augmenter le verdissement des espaces publics et privés
	1.1.5. Bonifier le mobilier urbain du quartier (aires de repos, bancs, supports à vélos, éclairage, toilettes publiques, etc.)
1.2. ENRICHIR L'EXPÉRIENCE VÉCUE PAR LA POPULATION USAGÈRE DU QUARTIER	1.2.1. Bonifier la qualité des services rendus aux citoyen-ne-s et aux entreprises (gestion des matières résiduelles, déneigement, sécurité, etc.)
	1.2.2. Améliorer la cohabitation avec les personnes en situation d'itinérance et la population usagère variée du domaine public
1.3. MAINTENIR L'OFFRE DE LOGEMENTS SOCIAUX ET ABORDABLES	1.3.1. Utiliser les différents leviers d'action existants pour maintenir et développer le parc de logements sociaux et abordables
	<p><i>Actions supplémentaires pouvant être portées par la communauté ou d'autres acteurs institutionnels :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Explorer la possibilité de développer des logements pour les personnes âgées semi-autonomes, avec une offre de services adaptée • Identifier un organisme qui pourrait évaluer les besoins de logements abordables pour le Quartier chinois et travailler avec les groupes de ressources techniques (GRT) sur le développement de logements • Intensifier les communications entre les promoteurs et la communauté concernant les projets de développement immobilier
1.4. FACILITER L'ACCÈS DE LA COMMUNAUTÉ AUX SERVICES SOCIAUX ET DE SANTÉ	<p><i>Actions supplémentaires pouvant être portées par la communauté ou d'autres acteurs institutionnels :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser le réseau de la santé au besoin de créer des ressources permanentes qui parlent cantonais et mandarin au sein du CLSC des Faubourgs • Traduire le matériel informatif portant sur les services sociaux et services de santé offerts dans le Quartier chinois • Développer plus de services sociaux et de santé pour les résident-e-s du Quartier chinois • Créer une plateforme de communication permanente entre la communauté et le réseau des services sociaux • Faire connaître les ressources disponibles, notamment aux nouveaux-elles arrivant-e-s

ORIENTATION 2 : VITALITÉ COMMERCIALE

OBJECTIFS	STRATÉGIES D'ACTION
2.1. ACCROÎTRE LA CONCERTATION ET LA COLLABORATION ENTRE LES COMMERÇANT-E-S	2.1.1. Soutenir la mobilisation des commerçant-e-s pour assurer la création d'un regroupement commercial
	2.1.2. Informer les commerçant-e-s des différents programmes et ressources pouvant les soutenir dans le développement de leurs affaires
	2.1.3. Tisser des liens d'affaires avec d'autres regroupements commerciaux ou institutionnels pour permettre de se développer
2.2. DRESSER LE PORTRAIT DU TISSU COMMERCIAL ET AMÉLIORER LA VITALITÉ COMMERCIALE	2.2.1. Approfondir la connaissance du tissu commercial (recensement, cartographie, composition de l'offre commerciale, provenance de la clientèle, etc.)
	2.2.2. Améliorer le tissu commercial (identifier les fuites commerciales, communiquer des informations relatives aux occasions d'implantation de nouveaux commerces, etc.)
	2.2.3. Faire la promotion proactive des différents programmes de subventions auprès des propriétaires

ORIENTATION 2 : VITALITÉ COMMERCIALE (suite)

OBJECTIFS	STRATÉGIES D'ACTION
2.3. ENCOURAGER LES INITIATIVES POUVANT DYNAMISER LE QUARTIER ET GÉNÉRER DE L'ACHALANDAGE	2.3.1. Développer une identité de marque inclusive et concertée pour l'artère commerciale et la faire rayonner
	2.3.2. Soutenir les événements de promotion commerciale
	2.3.3. Encourager et soutenir les initiatives permettant d'améliorer le milieu de vie et l'expérience commerciale (embellissement, aménagement, propreté, sécurité, etc.)

ORIENTATION 3 : IDENTITÉ, RAYONNEMENT ET PATRIMOINE

OBJECTIFS	STRATÉGIES D'ACTION
3.1. AFFIRMER ET VALORISER L'IDENTITÉ DU QUARTIER CHINOIS	3.1.1. Développer une signalétique propre au Quartier chinois
3.2. PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE DU QUARTIER CHINOIS	3.2.1. Assurer la reconnaissance et la protection du Quartier chinois
	3.2.2. Inscrire le périmètre du Quartier chinois dans le futur Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 (PUM)
	3.2.3. Ajuster la réglementation d'urbanisme régissant le territoire du Quartier chinois selon la reconnaissance patrimoniale qui aura été retenue
3.3. FAIRE DU QUARTIER CHINOIS UN LIEU D'ÉCHANGES AUTOUR DE LA CULTURE CHINOISE, OUVERT SUR LA SOCIÉTÉ LOCALE ET INTERNATIONALE	3.3.1. Développer une programmation culturelle mettant en valeur l'histoire traditionnelle et contemporaine du Quartier chinois
	3.3.2. Favoriser la mise en place de lieux de rassemblement permettant de tenir des activités communautaires, culturelles et multigénérationnelles <i>Actions supplémentaires pouvant être portées par la communauté ou d'autres acteurs institutionnels :</i> <ul style="list-style-type: none"> • Créer des groupes ou des espaces d'échanges • Répertorier et diffuser les informations sur les services offerts par les associations de famille • Doter la communauté d'une plateforme accessible et inclusive, afin de faciliter les interactions de ses parties prenantes

ORIENTATION 4 : CONCERTATION DU QUARTIER

OBJECTIFS	STRATÉGIES D'ACTION
4.1. CONSOLIDER LA COLLABORATION ET LES ACTIONS CONCERTÉES DES RÉSIDENT-E-S, DE LA POPULATION USAGÈRE, DES COMMERÇANT E S ET DES ACTEURS SOCIOCOMMUNAUTAIRES DU QUARTIER	4.1.1. Mettre sur pied une table sectorielle soutenue par la Table de concertation du faubourg Saint-Laurent
	4.1.2. Soutenir l'embauche d'une ressource qui serait responsable d'assurer la concertation et de faciliter l'échange d'informations

³ Les stratégies d'action en **gras** ont fait l'objet d'une attention particulière en raison de leur caractère significatif pour le développement du Quartier chinois. Des fiches projets précisant les éléments-clés de leur mise en œuvre ont été élaborées.

3 PLAN D'ACTION DÉTAILLÉ



ORIENTATION 1 : QUALITÉ DE VIE, LOGEMENT ET ESPACES PUBLICS
OBJECTIF 1.1. : AMÉNAGER L'ESPACE PUBLIC POUR AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ ET LE CADRE DE VIE DU QUARTIER

Stratégies d'action	Préoccupations de la communauté	Porteurs potentiels	Collaborateurs potentiels	Horizon de mise en œuvre
1.1.1. Améliorer la connectivité du Quartier chinois aux différents secteurs du centre-ville et du Vieux-Montréal en bonifiant les conditions de circulation piétonne (voir la fiche projet)	<ul style="list-style-type: none"> • Connecter le quartier au centre-ville et au Vieux-Montréal • Améliorer les conditions de circulation piétonne • Le quartier est enclavé par de grandes infrastructures 	<i>Services centraux :</i> Direction de la mobilité, Service de l'urbanisme et de la mobilité	<i>Ville-Marie :</i> Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité Direction des travaux publics <i>Services centraux :</i> Bureau du design	LT
1.1.2. Renforcer et bonifier les liens cyclables avec le Réseau express vélo de Montréal (REV) qui sera implanté sur l'avenue Viger	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le réseau cyclable afin de contribuer à la mobilité durable • Sécuriser et améliorer les aménagements cyclables • Améliorer les déplacements à vélo dans le quartier dans l'axe nord-sud 	<i>Services centraux :</i> Direction de la mobilité, Service de l'urbanisme et de la mobilité	<i>Ville-Marie :</i> Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité Direction des travaux publics <i>Services centraux :</i> Bureau de l'aménagement des voies cyclables	MT
1.1.3. Sécuriser les traverses piétonnes	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître la sécurité • Améliorer les conditions de circulation piétonne • Faciliter les déplacements des personnes âgées et à mobilité réduite 	<i>Services centraux :</i> Direction de la mobilité, Service de l'urbanisme et de la mobilité	<i>Ville-Marie :</i> Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité Direction des travaux publics	MT
1.1.4. Augmenter le verdissement des espaces publics et privés (voir la fiche projet)	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le verdissement du quartier • Diminuer les îlots de chaleur • Ajouter des fleurs dans le quartier et un jardin asiatique à la place Sun-Yat-Sen, par exemple • Augmenter la plantation d'arbres • Convertir de petits espaces vacants en espaces de repos aménagés • Redynamiser les espaces vacants 	<i>Ville-Marie :</i> Direction des travaux publics	<i>Ville-Marie :</i> Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social <i>Services centraux :</i> Bureau du design	MT
1.1.5. Bonifier le mobilier urbain du quartier (aires de repos, bancs, supports à vélos, éclairage, toilettes publiques, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> • Ajouter des supports pour les vélos • Assurer un meilleur éclairage la nuit • Ajouter une toilette publique avec entretien accru • Avoir un mobilier urbain distinctif pour le Quartier chinois 	<i>Ville-Marie :</i> Direction des travaux publics	<i>Services centraux :</i> Service de concertation avec les arrondissements Direction de la mobilité, Service de l'urbanisme et de la mobilité	MT

CT : au cours de la première année du plan | MT : entre 1 à 3 ans | LT : plus de 3 ans | EN CONTINU : tout au long de la durée de vie du plan d'action (5 ans)

OBJECTIF 1.2. : ENRICHIR L'EXPÉRIENCE VÉCUE PAR LA POPULATION USAGÈRE DU QUARTIER

Stratégies d'action	Préoccupations de la communauté	Porteurs potentiels	Collaborateurs potentiels	Horizon de mise en oeuvre
1.2.1. Bonifier la qualité des services rendus aux citoyen-ne-s et aux entreprises (gestion des matières résiduelles, déneigement, sécurité, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> • Procéder plus fréquemment à la collecte des ordures • Effectuer un déneigement et un déglçage optimaux des trottoirs • Assurer un meilleur éclairage la nuit • Accroître la propreté de l'espace public 	Ville-Marie : Direction des travaux publics	Services centraux : Service de concertation avec les arrondissements	En continu
1.2.2. Améliorer la cohabitation avec les personnes en situation d'itinérance et la population usagère variée du domaine public	<ul style="list-style-type: none"> • Tenir compte des difficultés de cohabitation qui génèrent un sentiment d'insécurité • Accroître les ressources et les services pour les personnes en situation d'itinérance • Animer davantage la place Sun-Yat-Sen afin de libérer l'espace et de permettre à toute la communauté d'occuper la place 	Services centraux : Service de la diversité sociale et des sports (commissaire aux personnes en situation d'itinérance)	Ville-Marie : Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social	En continu

OBJECTIF 1.3. : MAINTENIR L'OFFRE DE LOGEMENTS SOCIAUX ET ABORDABLES

Stratégie d'action	Préoccupations de la communauté	Porteur potentiel	Collaborateur potentiel	Horizon de mise en oeuvre
1.3.1. Utiliser les différents leviers d'action existants pour maintenir et développer le parc de logements sociaux et abordables (le Règlement pour une métropole mixte, le droit de préemption et le recours aux programmes en habitation) (voir la fiche projet)	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver les logements abordables et familiaux dans le Quartier chinois • Assurer la rétention des résident-e-s • Inciter les plus jeunes de la communauté chinoise et tous les Montréalais-es à revenir habiter au Quartier chinois et à participer à la vie de quartier 	Services centraux : Service de l'habitation	Ville-Marie : Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité	En continu

Actions supplémentaires pouvant être portées par la communauté ou d'autres acteurs institutionnels

- Explorer la possibilité de développer des logements pour les personnes âgées semi-autonomes avec une offre de services adaptée
- Identifier un organisme qui pourrait évaluer les besoins de logements abordables pour le Quartier chinois et travailler avec les groupes de ressources techniques (GRT) sur le développement de logements
- Intensifier les communications entre les promoteurs et la communauté concernant les projets de développement immobilier

CT : au cours de la première année du plan | MT : entre 1 à 3 ans | LT : plus de 3 ans | EN CONTINU : tout au long de la durée de vie du plan d'action (5 ans)

OBJECTIF 1.4. : FACILITER L'ACCÈS DE LA COMMUNAUTÉ AUX SERVICES SOCIAUX ET DE SANTÉ

La compétence en matière de services sociaux et de santé ne relève pas du palier municipal, mais la Ville de Montréal pourra soutenir le milieu et les partenaires concernés afin de faciliter la réalisation de cet objectif.

Actions supplémentaires pouvant être portées par la communauté ou d'autres acteurs institutionnels

- *Sensibiliser le réseau de la santé au besoin de créer des ressources permanentes qui parlent cantonais et mandarin au sein du CLSC des Faubourgs du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal*
- *Traduire le matériel informatif portant sur les services sociaux et de santé offerts dans le Quartier chinois*
- *Développer plus de services sociaux et de santé pour les résident-e-s du Quartier chinois*
- *Créer une plateforme de communication permanente entre la communauté et le réseau des services sociaux*
- *Faire connaître les ressources disponibles, notamment aux nouveaux-elles arrivant-e-s*

**COLLABORATEURS PRESENTIS POUR LES ACTIONS PORTÉES
PAR LA COMMUNAUTÉ OU D'AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS DE
L'ORIENTATION 1 : QUALITÉ DE VIE, LOGEMENT ET ESPACE PUBLIC**

- Groupes communautaires du quartier et associations de familles
- Office municipal d'habitation de Montréal
- Société canadienne d'hypothèques et de logement
- Groupes de ressources techniques
- Comité logement Ville-Marie
- CLSC des Faubourgs du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal
- Service bénévole du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal
- Green Chinatown Montreal
- Groupe de travail sur le Quartier Chinois de Montréal (Chinatown Working Group)
- Young Asian Health Professionals Association (YAHPA)
- Chambre de commerce chinoise de Montréal
- Service à la famille chinoise du Grand Montréal
- Action Centre-Ville
- Young Chinese Professionals Association (YCPA)
- Table de concertation du faubourg Saint-Laurent
- Hôpital chinois de Montréal
- Mission Old Brewery
- Accueil Bonneau
- Poste de quartier 21
- Projets autochtones du Québec
- Espace pour la vie et le Jardin botanique

La liste de collaborateurs presentis pour les actions portées par la communauté est une liste non exhaustive de noms de regroupements et/ou d'organisations, ayant été recueillis lors des consultations réalisées dans le cadre de la démarche. L'ordre dans lequel figure les noms des regroupements et/ou d'organisations est aléatoire. Cette liste n'engage ni les organismes cités, ni l'administration municipale, ni les rédacteurs du plan.

ORIENTATION 2 : VITALITÉ COMMERCIALE

OBJECTIF 2.1. : ACCROÎTRE LA CONCERTATION ET LA COLLABORATION ENTRE LES COMMERÇANT-E-S

Stratégies d'action	Préoccupations de la communauté	Porteurs potentiels	Collaborateurs potentiels	Horizon de mise en oeuvre
2.1.1. Soutenir la mobilisation des commerçant-e-s pour assurer la création d'un regroupement commercial (voir la fiche projet)	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la vitalité commerciale Promouvoir les commerçant-e-s du Quartier chinois et augmenter leur visibilité Répondre au besoin d'une plateforme pour permettre les échanges de services entre commerçant-e-s 	<p>Comité de travail composé de commerçant-e-s du Quartier chinois et de gens d'affaires qui ont pour volonté de constituer un regroupement</p> <p><i>Ville-Marie :</i> Direction des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs</p>	<p>Association des Sociétés de développement commercial de Montréal</p> <p><i>Services centraux :</i> Service du développement économique</p>	MT
2.1.2. Informer les commerçant-e-s des différents programmes et ressources pouvant les soutenir dans le développement de leurs affaires (subventions et programmes pour le développement de leurs commerces)	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place différents moyens de recevoir des informations Améliorer la vitalité commerciale Encourager les échanges de services entre commerçant-e-s 	<p>Futur regroupement de commerçant-e-s</p> <p><i>Ville-Marie :</i> Direction des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs</p>	<p>PME MTL</p> <p><i>Services centraux :</i> Service du développement économique</p>	En continu
2.1.3. Tisser des liens d'affaires avec d'autres regroupements commerciaux ou institutionnels pour permettre de se développer (Association des sociétés de développement commercial (SDC) de Montréal, les SDC de Ville-Marie, PME MTL, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> Encourager les échanges de services entre commerçant-e-s 	<p>Futur regroupement de commerçant-e-s</p>	<p><i>Ville-Marie :</i> Direction des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs</p>	CT

CT : au cours de la première année du plan | MT : entre 1 à 3 ans | LT : plus de 3 ans | EN CONTINU : tout au long de la durée de vie du plan d'action (5 ans)

OBJECTIF 2.2. : DRESSER LE PORTRAIT DU TISSU COMMERCIAL ET AMÉLIORER LA VITALITÉ COMMERCIALE				
Stratégies d'action	Préoccupations de la communauté	Porteurs potentiels	Collaborateurs potentiels	Horizon de mise en oeuvre
2.2.1. Approfondir la connaissance du tissu commercial (recensement, cartographie, composition de l'offre commerciale, provenance de la clientèle, etc.) (voir la fiche projet)	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la vitalité commerciale 	<p><i>Ville-Marie :</i> Direction des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs</p> <p>Comité de travail composé de commerçant-e-s du Quartier chinois et de gens d'affaires qui ont pour volonté de constituer un regroupement⁴</p>	<p>Firme spécialisée dans les études de marché et l'analyse du profil des consommateur-trice-s</p> <p><i>Services centraux :</i> Service du développement économique</p>	CT
2.2.2. Améliorer le tissu commercial (identifier les fuites commerciales, communiquer les occasions d'implantation de nouveaux commerces, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la vitalité et l'offre commerciales Mettre en place différents moyens de recevoir des informations 	<p>Comité de travail composé de commerçant-e-s du Quartier chinois et de gens d'affaires qui ont pour volonté de constituer un regroupement</p>	<p>PME MTL</p> <p>Firme spécialisée dans les études de marché et l'analyse du profil des consommateur-trice-s</p> <p><i>Ville-Marie :</i> Direction des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs</p>	MT
2.2.3. Faire une promotion proactive des différents programmes de subventions auprès des propriétaires	<ul style="list-style-type: none"> Répondre au besoin de mesures incitatives pour encourager la rénovation des bâtiments commerciaux Revitaliser les façades des commerces Mettre en place différents moyens de recevoir des informations Publiciser et traduire, conformément aux exigences de la Charte de la langue française, les programmes de subventions pour l'entretien et la rénovation des immeubles 	<p>Comité de travail composé de commerçant-e-s du Quartier chinois et de gens d'affaires qui ont pour volonté de constituer un regroupement</p> <p><i>Ville-Marie :</i> Direction des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs</p> <p><i>Services centraux :</i> Service de l'habitation</p>	<p><i>Services centraux :</i> Service du développement économique</p>	CT

CT : au cours de la première année du plan | MT : entre 1 à 3 ans | LT : plus de 3 ans | EN CONTINU : tout au long de la durée de vie du plan d'action (5 ans)

⁴ Ce comité de travail serait constitué par l'arrondissement de Ville-Marie en collaboration avec les commerçant-e-s et les gens d'affaires désirant créer un regroupement commercial officiel.

OBJECTIF 2.3. : ENCOURAGER LES INITIATIVES POUVANT DYNAMISER LE QUARTIER ET GÉNÉRER DE L'ACHALANDAGE

Stratégies d'action	Préoccupations de la communauté	Porteurs potentiels	Collaborateurs potentiels	Horizon de mise en oeuvre
2.3.1. Développer une identité de marque inclusive et concertée pour l'artère commerciale et la faire rayonner	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir les commerçant-e-s du Quartier chinois et augmenter leur visibilité 	Futur regroupement de commerçant-e-s	<i>Ville-Marie :</i> Direction des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs	LT
2.3.2. Soutenir les événements de promotion commerciale	<ul style="list-style-type: none"> Animer l'espace tout en mettant en valeur la culture chinoise 	Futur regroupement de commerçant-e-s	<i>Ville-Marie :</i> Direction des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social	En continu
2.3.3. Encourager et soutenir les initiatives permettant d'améliorer le milieu de vie et l'expérience commerciale (voir la fiche projet)	<ul style="list-style-type: none"> Embellir le quartier Attirer les touristes Rendre le Quartier chinois plus attrayant Animer l'espace tout en mettant en valeur la culture chinoise Favoriser les relations interculturelles Souligner l'importance du Quartier chinois à l'échelle métropolitaine 	Futur regroupement de commerçant-e-s	<i>Ville-Marie :</i> Direction des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social Direction des travaux publics <i>Services centraux :</i> Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal	CT

CT : au cours de la première année du plan | MT : entre 1 à 3 ans | LT : plus de 3 ans | EN CONTINU : tout au long de la durée de vie du plan d'action (5 ans)

COLLABORATEURS PRESSENTIS POUR LES ACTIONS PORTÉES PAR LA COMMUNAUTÉ OU D'AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS DE L'ORIENTATION 2 : VITALITÉ COMMERCIALE

- Groupes communautaires du quartier et associations de familles
- Chinese Association of Montreal (Association chinoise de Montréal)
- Conseil de développement du Quartier chinois
- PME MTL
- Association des Sociétés de développement commercial de Montréal
- Sociétés de développement commercial existantes telles que Montréal centre-ville
- Groupe de travail sur le Quartier Chinois de Montréal (Chinatown Working Group)
- Young Chinese Professionals Association (YCPA)
- Chambre de commerce chinoise de Montréal
- Chambre de commerce du Montréal métropolitain
- Table de concertation du faubourg Saint-Laurent

La liste de collaborateurs pressentis pour les actions portées par la communauté est une liste non exhaustive de noms de regroupements et/ou d'organisations, ayant été recueillis lors des consultations réalisées dans le cadre de la démarche. L'ordre dans lequel figure les noms des regroupements et/ou d'organisations est aléatoire. Cette liste n'engage ni les organismes cités, ni l'administration municipale, ni les rédacteurs du plan.



ORIENTATION 3 : IDENTITÉ, RAYONNEMENT ET PATRIMOINE

OBJECTIF 3.1. : AFFIRMER ET VALORISER L'IDENTITÉ DU QUARTIER CHINOIS

Stratégie d'action	Préoccupations de la communauté	Porteur potentiel	Collaborateurs potentiels	Horizon de mise en oeuvre
3.1.1. Développer une signalétique propre au Quartier chinois (voir la fiche projet)	<ul style="list-style-type: none"> Reconnaître et représenter l'identité unique et vivante du Quartier chinois Développer une image de marque et une identité visuelle Faire valoir l'importance du Quartier chinois à l'échelle métropolitaine Faire rayonner le Quartier chinois au niveau local et à l'international 	<p><i>Ville-Marie :</i> Direction des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs</p>	<p>Futur regroupement de commerçant-e-s</p> <p><i>Services centraux:</i> Service du développement économique Service de la culture Bureau des relations internationales Bureau de design</p> <p><i>Ville-Marie :</i> Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social Direction des travaux publics</p>	MT

OBJECTIF 3.2. : PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE DU QUARTIER CHINOIS

Stratégies d'action	Préoccupations de la communauté	Porteurs potentiels	Collaborateurs potentiels	Horizon de mise en oeuvre
3.2.1. Assurer la reconnaissance et la protection du Quartier chinois (voir la fiche projet)	<ul style="list-style-type: none"> Protéger la forme et l'échelle humaine du quartier Préserver le patrimoine bâti Mettre en valeur le patrimoine matériel et immatériel (culturel) du quartier Officialiser et agrandir le périmètre du Quartier chinois Assurer la protection des arches et de la pagode 	<p><i>Services centraux :</i> Direction de l'urbanisme, Service de l'urbanisme et de la mobilité</p>	<p><i>Ville-Marie :</i> Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité</p> <p><i>Services centraux :</i> Archives de la Ville de Montréal</p> <p><i>Acteurs institutionnels externes :</i> Ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC) Gouvernement fédéral</p>	CT
3.2.2. Inscrire le périmètre du Quartier chinois dans le futur Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 (PUM)	<ul style="list-style-type: none"> Reconnaître et représenter l'identité unique et vivante du Quartier chinois Mieux représenter les limites historiques et contemporaines du Quartier chinois Officialiser et agrandir le périmètre du Quartier chinois Assurer une planification à plus long terme du quartier 	<p><i>Services centraux :</i> Direction de l'urbanisme, Service de l'urbanisme et de la mobilité</p>	<p><i>Ville-Marie :</i> Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité</p>	MT

CT : au cours de la première année du plan | MT : entre 1 à 3 ans | LT : plus de 3 ans | EN CONTINU : tout au long de la durée de vie du plan d'action (5 ans)

OBJECTIF 3.2. : PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE DU QUARTIER CHINOIS (SUITE)

Stratégies d'action	Préoccupations de la communauté	Porteurs potentiels	Collaborateurs potentiels	Horizon de mise en oeuvre
3.2.3. Ajuster la réglementation d'urbanisme régissant le territoire du Quartier chinois selon la reconnaissance patrimoniale qui aura été retenue et selon les dispositions qui auront été indiquées dans le futur Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 (PUM)	<ul style="list-style-type: none"> Protéger la forme et l'échelle humaine du quartier Préserver le patrimoine bâti Assurer une cohérence entre la réglementation et la préservation du cadre bâti Réduire la spéculation foncière Reconnaître la culture et l'histoire du quartier 	<i>Ville-Marie :</i> Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité	<i>Services centraux:</i> Direction de l'urbanisme, Service de l'urbanisme et de la mobilité	MT

OBJECTIF 3.3. : FAIRE DU QUARTIER CHINOIS UN LIEU D'ÉCHANGES AUTOUR DE LA CULTURE CHINOISE, OUVERT SUR LA SOCIÉTÉ LOCALE ET INTERNATIONALE

Stratégies d'action	Préoccupations de la communauté	Porteurs potentiels	Collaborateurs potentiels	Horizon de mise en oeuvre
3.3.1. Développer une programmation culturelle mettant en valeur l'histoire traditionnelle et contemporaine du Quartier chinois	<ul style="list-style-type: none"> Se doter d'une variété d'activités culturelles traditionnelles et contemporaines Offrir des services culturels (expositions, prestations artistiques, loisirs, etc.) Offrir des activités aux jeunes et encourager cette population à investir le quartier Faire rayonner le Quartier chinois à l'international afin d'attirer davantage de touristes Encourager les échanges intergénérationnels au sein de la communauté chinoise en accueillant tous les âges aux activités culturelles et de loisirs 	<i>Ville-Marie :</i> Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social	<i>Services centraux :</i> Service de la culture Bureau des relations internationales Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal <i>Ville-Marie :</i> Direction des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs	CT

CT : au cours de la première année du plan | MT : entre 1 à 3 ans | LT : plus de 3 ans | EN CONTINU : tout au long de la durée de vie du plan d'action (5 ans)

OBJECTIF 3.3. : FAIRE DU QUARTIER CHINOIS UN LIEU D'ÉCHANGES AUTOUR DE LA CULTURE CHINOISE, OUVERT SUR LA SOCIÉTÉ LOCALE ET INTERNATIONALE

Stratégies d'action	Préoccupations de la communauté	Porteurs potentiels	Collaborateurs potentiels	Horizon de mise en oeuvre
3.3.2. Favoriser la mise en place de lieux de rassemblement ouverts à l'ensemble de la communauté et permettant de tenir des activités communautaires, culturelles et multigénérationnelles (voir la fiche projet)	<ul style="list-style-type: none"> Se doter de lieux où tous les membres de la communauté peuvent se rassembler Se doter d'un musée valorisant la fondation et l'histoire du quartier Encourager les échanges intergénérationnels au sein de la communauté chinoise en accueillant tous les âges aux activités culturelles et de loisirs Faire connaître les espaces dédiés à la communauté 	<p><i>Ville-Marie :</i> Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social</p>	<p><i>Ville-Marie :</i> Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité Direction des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs</p>	MT

Actions supplémentaires proposées par la communauté ou d'autres acteurs institutionnels

- Créer des groupes ou des espaces d'échanges
- Répertoire et diffuser les informations sur les services offerts par les associations de famille
- Doter la communauté d'une plateforme accessible et inclusive, afin de faciliter les interactions de ses parties prenantes

CT : au cours de la première année du plan | MT : entre 1 à 3 ans | LT : plus de 3 ans | EN CONTINU : tout au long de la durée de vie du plan d'action (5 ans)

COLLABORATEURS PRESSENTIS POUR LES ACTIONS PORTÉES PAR LA COMMUNAUTÉ OU D'AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS DE L'ORIENTATION 3 : IDENTITÉ, RAYONNEMENT ET PATRIMOINE

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Groupes communautaires du quartier et associations de familles • Groupe de travail sur le Quartier Chinois de Montréal (Chinatown Working Group) • Young Asian Health Professionals Association (YAHPA) • Chinese Association of Montreal (Association chinoise de Montréal) • Service à la famille chinoise du Grand Montréal • Héritage Montréal • Tourisme Montréal • Green Chinatown Montreal | <ul style="list-style-type: none"> • Action Centre-Ville • Young Chinese Professionals Association (YCPA) • Table de concertation du faubourg Saint-Laurent • Hôpital chinois de Montréal • Chambre de commerce chinoise de Montréal • Conseil de développement du Quartier-Chinois • Espace pour la vie et Jardin botanique • Chambre de commerce du Montréal métropolitain • Villes nord-américaines et étrangères ayant un quartier chinois |
|--|---|

La liste de collaborateurs pressentis pour les actions portées par la communauté est une liste non exhaustive de noms de regroupements et/ou d'organisations, ayant été recueillis lors des consultations réalisées dans le cadre de la démarche. L'ordre dans lequel figure les noms des regroupements et/ou d'organisations est aléatoire. Cette liste n'engage ni les organismes cités, ni l'administration municipale, ni les rédacteurs du plan.



CRÉDIT PHOTO : SABRINA BOLDUC

ORIENTATION 4 : CONCERTATION DU QUARTIER

OBJECTIF 4.1. : CONSOLIDER LA COLLABORATION ET LES ACTIONS CONCERTÉES DES RÉSIDENT-E-S, DE LA POPULATION USAGÈRE, DES COMMERÇANT-E-S ET DES ACTEURS SOCIOCOMMUNAUTAIRES DU QUARTIER

Stratégies d'action	Préoccupations de la communauté	Porteurs potentiels	Collaborateurs potentiels	Horizon de mise en oeuvre
<p>4.1.1. Mettre sur pied une table sectorielle soutenue par la Table de concertation du faubourg Saint-Laurent</p>	<ul style="list-style-type: none"> Créer un comité de travail pour poursuivre la planification du secteur 	<p><i>Ville-Marie :</i> Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social</p>	<p><i>Services centraux :</i> Service du développement économique Direction de l'urbanisme, Service de l'urbanisme et de la mobilité</p> <p><i>Ville-Marie :</i> Direction des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité</p>	CT
<p>4.1.2. Soutenir l'embauche d'une ressource qui serait responsable d'assurer la concertation et de faciliter l'échange d'informations</p>	<ul style="list-style-type: none"> Créer un lien entre la communauté et la Ville de Montréal Mettre en œuvre les actions proposées 	<p><i>Ville-Marie :</i> Direction des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs</p>	<p><i>Ville-Marie :</i> Direction d'arrondissement Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social</p> <p><i>Services centraux :</i> Service du développement économique</p>	CT

4 FICHES PROJETS



FICHE PROJET

ORIENTATION 1 : QUALITÉ DE VIE, LOGEMENT ET ESPACE PUBLIC

OBJECTIF 1.1. : AMÉNAGER L'ESPACE PUBLIC POUR AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ ET LE CADRE DE VIE DU QUARTIER

Stratégie d'action 1.1.1.			
AMÉLIORER LA CONNECTIVITÉ DU QUARTIER CHINOIS AUX DIFFÉRENTS SECTEURS DU CENTRE-VILLE ET DU VIEUX-MONTRÉAL EN BONIFIANT LES CONDITIONS DE CIRCULATION PIÉTONNE			
PRÉOCCUPATIONS DE LA COMMUNAUTÉ	<ul style="list-style-type: none"> • Connecter le quartier au centre-ville et au Vieux-Montréal afin de le désenclaver • Améliorer les conditions de circulation piétonne 		
DESCRIPTIF	<p>Bénéficiant d'une localisation stratégique au cœur de Montréal, le Quartier chinois est aujourd'hui entouré par de nombreux axes routiers majeurs. Cette stratégie d'action vise à donner une place plus importante au transport actif (la circulation piétonne notamment) et à augmenter le nombre d'espaces verts. Elle vise à identifier des endroits pouvant accueillir des chemins paysagers reliant le Quartier chinois à d'autres lieux très fréquentés comme la place des Montréalaises, le Quartier des spectacles, l'esplanade Tranquille (esplanade Clark) ou encore le Vieux-Montréal. En plus d'améliorer la qualité de vie des résident-e-s du Quartier chinois, cette stratégie d'action recèle un fort potentiel d'attractivité pour le territoire.</p>		
INTERVENTIONS ET ÉTAPES DE RÉALISATION	PORTEUR POTENTIEL	COLLABORATEURS POTENTIELS	HORIZON DE MISE EN ŒUVRE
1. Identifier les tracés potentiels de connexion	<i>Services centraux :</i> Direction de la mobilité, Service de l'urbanisme et de la mobilité	<i>Ville-Marie :</i> Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité Direction des travaux publics <i>Services centraux :</i> Bureau du design	LT
2. Prioriser les tracés en fonction de la complexité de réalisation et des coûts			
3. Effectuer la planification détaillée de l'aménagement des tracés prioritaires			
4. Réaliser les travaux de balisage des tracés et d'aménagement paysager			
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none"> • Priorisation des tracés stratégiques permettant de connecter le Quartier chinois aux territoires adjacents • Réalisation des travaux 		

CT : au cours de la première année du plan | MT : entre 1 à 3 ans | LT : plus de 3 ans | EN CONTINU : tout au long de la durée de vie du plan d'action (5 ans)

FICHE PROJET

ORIENTATION 1 : QUALITÉ DE VIE, LOGEMENT ET ESPACE PUBLIC

OBJECTIF 1.1. : AMÉNAGER L'ESPACE PUBLIC POUR AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ ET LE CADRE DE VIE DU QUARTIER

Stratégie d'action 1.1.4.

AUGMENTER LE VERDISSEMENT DES ESPACES PUBLICS ET PRIVÉS

PRÉOCCUPATIONS DE LA COMMUNAUTÉ

- Améliorer le verdissement du quartier
- Diminuer les îlots de chaleur
- Ajouter des fleurs dans le quartier et un jardin asiatique à la place Sun-Yat-Sen, par exemple
- Augmenter la plantation d'arbres
- Convertir de petits espaces vacants en espaces de repos aménagés
- Redynamiser les espaces vacants

DESRIPTIF

Le secteur étant minéralisé et caractérisé par des températures de surface élevée, cette stratégie d'action vise à augmenter le nombre d'espaces verts et à diminuer les îlots de chaleur urbains. Elle vise à identifier des lieux pouvant accueillir des aménagements paysagers en plus d'améliorer la qualité de l'espace public et le verdissement.

INTERVENTIONS ET ÉTAPES DE RÉALISATION

PORTEUR POTENTIEL⁵

COLLABORATEURS POTENTIELS

HORIZON DE MISE EN ŒUVRE

1. Identifier les espaces publics ou privés (évaluer les possibilités de requalification des espaces vacants de propriété privée en espaces verts accessibles avec le programme Accès Jardins)

Ville-Marie :
Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité

Ville-Marie :
Direction des travaux publics
Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

CT

2. Prioriser les espaces en fonction de la complexité de réalisation et des coûts

Services centraux :
Direction de la mobilité, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Services centraux :
Direction des transactions immobilières, Service de la gestion et de la planification immobilière
Bureau de design

3. Effectuer la planification détaillée de l'aménagement des espaces ou la négociation avec les propriétaires dans le cas des espaces privés

Ville-Marie :
Direction des travaux publics

Sans objet

MT

4. Réaliser les travaux d'aménagement paysager

Services centraux :
Direction de la mobilité, Service de l'urbanisme et de la mobilité

INDICATEURS

- Plus d'espaces verts dans le quartier
- Réalisation des travaux
- Réduction des îlots de chaleur

⁵ Selon que l'espace en question soit du domaine public ou privé et de compétence d'arrondissement ou des services centraux.

FICHE PROJET

ORIENTATION 1 : QUALITÉ DE VIE, LOGEMENT ET ESPACE PUBLIC

OBJECTIF 1.3. : MAINTENIR L'OFFRE DE LOGEMENTS SOCIAUX ET ABORDABLES

Stratégie d'action 1.3.1.

UTILISER LES DIFFÉRENTS LEVIERS D'ACTION EXISTANTS POUR MAINTENIR ET DÉVELOPPER LE PARC DE LOGEMENTS SOCIAUX ET ABORDABLES (LE RÈGLEMENT POUR UNE MÉTROPOLE MIXTE, LE DROIT DE PRÉEMPTION ET LE RECOURS AUX PROGRAMMES EN HABITATION)

PRÉOCCUPATIONS DE LA COMMUNAUTÉ

- Préserver les logements abordables et familiaux dans le quartier
- Surveiller la spéculation foncière
- Assurer la rétention des résident-e-s
- Attirer les plus jeunes de la communauté chinoise et tous les Montréalais-es à revenir habiter au Quartier chinois et à participer à la vie de quartier

DESRIPTIF

La dynamique immobilière aux abords et dans le périmètre du Quartier chinois ainsi que la diminution du nombre de logements abordables sont des enjeux croissants. Afin d'assurer la rétention de la population résidente actuelle et de conserver l'identité historique du quartier, la Ville de Montréal utilisera les différents leviers d'action à sa disposition pour veiller au maintien du nombre de logements abordables au sein du parc immobilier.

INTERVENTIONS ET ÉTAPES DE RÉALISATION

PORTEUR POTENTIEL

COLLABORATEURS POTENTIELS

HORIZON DE MISE EN ŒUVRE

1. Participer à l'identification d'un partenaire de la communauté qui souhaite porter un projet de logements sociaux, et le mettre en relation avec un groupe de ressources techniques (GRT)
2. Évaluer la possibilité de participer à des projets pilotes proposant de nouvelles formules de logements abordables pour répondre à des besoins émergents
3. Soutenir des partenaires sollicitant de l'aide quant aux programmes fédéraux de logements abordables
4. Faire connaître davantage les programmes de rénovation disponibles
5. Se prévaloir du droit de préemption

Services centraux :
Service de l'habitation

Partenaires privés (propriétaires fonciers et développeurs immobiliers)

Organismes qui souhaitent développer des logements abordables

Groupes de ressources techniques

Société canadienne d'hypothèques et de logement

Ville-Marie :
Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité

CT

En continu

INDICATEUR

Sans objet

ORIENTATION 2 : VITALITÉ COMMERCIALE

OBJECTIF 2.1. : ACCROÎTRE LA CONCERTATION ET LA COLLABORATION ENTRE LES COMMERÇANT-E-S

Stratégie d'action 2.1.1.

SOUTENIR LA MOBILISATION DES COMMERÇANT-E-S POUR ASSURER LA CRÉATION D'UN REGROUPEMENT COMMERCIAL

PRÉOCCUPATIONS DE LA COMMUNAUTÉ

- Améliorer la vitalité commerciale
- Promouvoir les commerçant-e-s du Quartier chinois et augmenter leur visibilité
- Besoin d'une plateforme officielle portée par le milieu pour permettre les échanges de services entre les commerçant-e-s

DESRIPTIF

Cette stratégie d'action vise à fédérer les commerçant-e-s du quartier autour d'une entité de représentation officielle leur permettant de faire valoir leurs intérêts auprès des différentes parties prenantes et de mener à bien des projets de revitalisation commerciale (tenue d'événements culturels et commerciaux, stratégie de valorisation de l'offre commerciale, obtention de subventions municipales, etc.). Cette entité peut résulter de la création d'une association de commerçant-e-s, de la constitution en société de développement commercial (SDC) ou encore de l'intégration à une SDC existante.

INTERVENTIONS ET ÉTAPES DE RÉALISATION

PORTEURS POTENTIELS

COLLABORATEURS POTENTIELS

HORIZON DE MISE EN ŒUVRE

1. Mettre en place un comité de travail composé de commerçant-e-s du Quartier chinois et de gens d'affaires qui ont pour volonté de constituer un regroupement
2. Soutenir la tenue de rencontres de travail permettant d'identifier les limites cohérentes du territoire d'intervention, de définir une vision préalable de développement et d'esquisser les scénarios de regroupement au sein d'une entité officielle (avantages, inconvénients, démarche, délais, etc.)

Ville-Marie :
Direction des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs

Association des Sociétés de développement commercial de Montréal

Services centraux :
Service du développement économique

CT

CT : au cours de la première année du plan | MT : entre 1 à 3 ans | LT : plus de 3 ans | EN CONTINU : tout au long de la durée de vie du plan d'action (5 ans)

INTERVENTIONS ET ÉTAPES DE RÉALISATION	PORTEURS POTENTIELS	COLLABORATEURS POTENTIELS	HORIZON DE MISE EN ŒUVRE
3. Produire et diffuser des informations pertinentes pour l'ensemble des commerçant-e-s visé-e-s par le projet de regroupement en français, en anglais et, selon le cas, en cantonais, en mandarin ou en chinois traditionnel (dépliants, porte-à-porte, soirées d'informations ou encore interventions de représentants de SDC existantes, par exemple) en respect de la Charte de la langue française	Comité de travail composé de commerçant-e-s du Quartier chinois et de gens d'affaires qui ont pour volonté de constituer un regroupement	<p><i>Ville-Marie :</i> Direction des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs</p> <p><i>Organismes externes :</i> Association des Sociétés de développement commercial de Montréal Sociétés de développement commercial existantes</p>	MT
4. Soutenir le comité de travail des commerçant-e-s du Quartier chinois dans les démarches de création ou d'intégration d'un regroupement de commerçant-e-s officiel	Comité de travail composé de commerçant-e-s du Quartier chinois et de gens d'affaires qui ont pour volonté de constituer un regroupement <i>Services centraux :</i> Service du développement économique	<p><i>Ville-Marie :</i> Direction des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs</p>	MT
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none"> • Territoire d'intervention du futur regroupement clarifié • Nombre suffisant de commerçant-e-s participant aux consultations afin de former un regroupement portant sur la constitution des SDC, conformément à la Loi sur les cités et villes • Décision quant à la création d'un regroupement de commerçant-e-s ou à l'intégration à une entité existante • Création du regroupement de commerçant-e-s 		

CT : au cours de la première année du plan | MT : entre 1 à 3 ans | LT : plus de 3 ans | EN CONTINU : tout au long de la durée de vie du plan d'action (5 ans)

Stratégie d'action 2.2.1.

APPROFONDIR LA CONNAISSANCE DU TISSU COMMERCIAL

PRÉOCCUPATION DE LA COMMUNAUTÉ

- Améliorer la vitalité commerciale

DESRIPTIF

Cette stratégie d'action vise à dresser un portrait précis du tissu commercial (nombre de commerces, type de commerces, nombre de locaux vacants, limites géographiques, profil des clients) afin de mieux connaître le territoire et ses enjeux, et de définir des stratégies d'action efficaces.

INTERVENTIONS ET ÉTAPES DE RÉALISATION

PORTEURS POTENTIELS

COLLABORATEURS POTENTIELS

HORIZON DE MISE EN ŒUVRE

1. Définir les limites géographiques du territoire d'intervention et faire l'état des lieux du cadre bâti accueillant des locaux commerciaux : nombre de locaux, superficie, taux d'inoccupation, etc.

Comité de travail composé de commerçant-e-s du Quartier chinois et de gens d'affaires qui ont pour volonté de constituer un regroupement

Firme spécialisée dans les études de marché et l'analyse du profil des consommateur-trice-s

CT

2. Établir une base de données sur les commerces du territoire défini (code SCIAN, informations sur les commerces, etc.)

Ville-Marie :
Direction des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs

Services centraux :
Service du développement économique

MT

3. Faire une étude de marché sur le profil de la clientèle

INDICATEURS

- Cartographie du territoire commercial
- Recensement des locaux vacants effectué
- Mise en place d'une base de données sur les commerces du territoire défini
- Étude de marché réalisée

CT : au cours de la première année du plan | MT : entre 1 à 3 ans | LT : plus de 3 ans | EN CONTINU : tout au long de la durée de vie du plan d'action (5 ans)

FICHE PROJET

ORIENTATION 2 : VITALITÉ COMMERCIALE

OBJECTIF 2.3. : ENCOURAGER LES INITIATIVES POUVANT DYNAMISER LE QUARTIER ET GÉNÉRER DE L'ACHALANDAGE

Stratégie d'action 2.3.3.

ENCOURAGER ET SOUTENIR LES INITIATIVES PERMETTANT D'AMÉLIORER LE MILIEU DE VIE ET L'EXPÉRIENCE COMMERCIALE

PRÉOCCUPATIONS DE LA COMMUNAUTÉ

- Améliorer la vitalité commerciale
- Animer l'espace tout en mettant en valeur la culture chinoise
- Embellir le quartier pour attirer les touristes locaux et internationaux
- Favoriser les relations interculturelles
- Souligner l'importance du Quartier chinois à l'échelle métropolitaine

DESRIPTIF

Cette stratégie d'action vise à encourager les initiatives permettant d'offrir une expérience unique aux visiteurs-teuses du territoire commercial. En mettant de l'avant la culture chinoise, le quartier se distinguera par son unicité, son dynamisme et sa convivialité, ce qui sera bénéfique pour l'achalandage et les activités commerciales en plus de favoriser les relations interculturelles.

INTERVENTIONS ET ÉTAPES DE RÉALISATION

PORTEUR POTENTIEL

COLLABORATEURS POTENTIELS

HORIZON DE MISE EN ŒUVRE

1. Établir un diagnostic des enjeux qui sont un frein à l'achalandage dans le quartier (propreté, sécurité, embellissement, manque de lumière, relations interculturelles avec la clientèle et entre commerçant-e-s, etc.)

Futur regroupement de commerçant-e-s

Ville-Marie :
 Direction des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs
 Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité
 Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
 Direction des travaux publics

CT

2. Mener des projets selon les résultats du portrait du tissu commercial (diagnostic) réalisé à la stratégie d'action 2.1.1.

Services centraux :
 Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal

MT

INDICATEURS

- Diagnostic des freins à l'achalandage dans le quartier
- Nombre de projets permettant d'améliorer l'expérience commerciale

CT : au cours de la première année du plan | MT : entre 1 à 3 ans | LT : plus de 3 ans | EN CONTINU : tout au long de la durée de vie du plan d'action (5 ans)

Stratégie d'action 3.1.1.

DÉVELOPPER UNE SIGNALÉTIQUE PROPRE AU QUARTIER CHINOIS

PRÉOCCUPATIONS DE LA COMMUNAUTÉ

- Reconnaître et représenter l'identité unique et vivante du Quartier chinois
- Développer une image de marque et une identité visuelle pour l'ensemble du territoire du Quartier chinois
- Faire valoir l'importance du Quartier chinois à l'échelle métropolitaine
- Faire rayonner le Quartier chinois au niveau local et à l'international

DESCRIPTIF

Le Quartier chinois possède une identité unique liée à l'histoire de la communauté chinoise de Montréal, une histoire vivante qui est reflétée dans son patrimoine matériel et immatériel. Cette stratégie d'action vise à mettre en évidence cette identité en ciblant des projets qui permettront de démarquer le quartier sur le plan visuel tout en rendant hommage à son histoire.

INTERVENTIONS ET ÉTAPES DE RÉALISATION

PORTEURS POTENTIELS

COLLABORATEURS POTENTIELS

HORIZON DE MISE EN ŒUVRE

1. Effectuer une revue des comparables (*benchmark*) et une recherche de précédents (ce qui se fait pour d'autres quartiers thématiques) afin d'identifier, d'une part, les éléments scénographiques à déployer (oriflammes, œuvres artistiques, mobilier urbain distinctif, nom des rues traduit, espaces verts thématiques, etc.) et, d'autre part, les règlements (Code de construction, code de la sécurité publique, etc.) ainsi que les normes d'entretien (matériel roulant de collecte de matières résiduelles, par exemple) à respecter
2. Développer, en lien avec la communauté, un concept de scénographie urbaine (mise en scène de l'espace public) qui permettrait de refléter l'identité du territoire et de sa population résidente
3. Évaluer la pertinence et l'impact des éléments scénographiques proposés (analyse coût-avantage)
4. Identifier et sélectionner les éléments de scénographie ayant le plus de potentiel d'impact

Ville-Marie :
Direction des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs

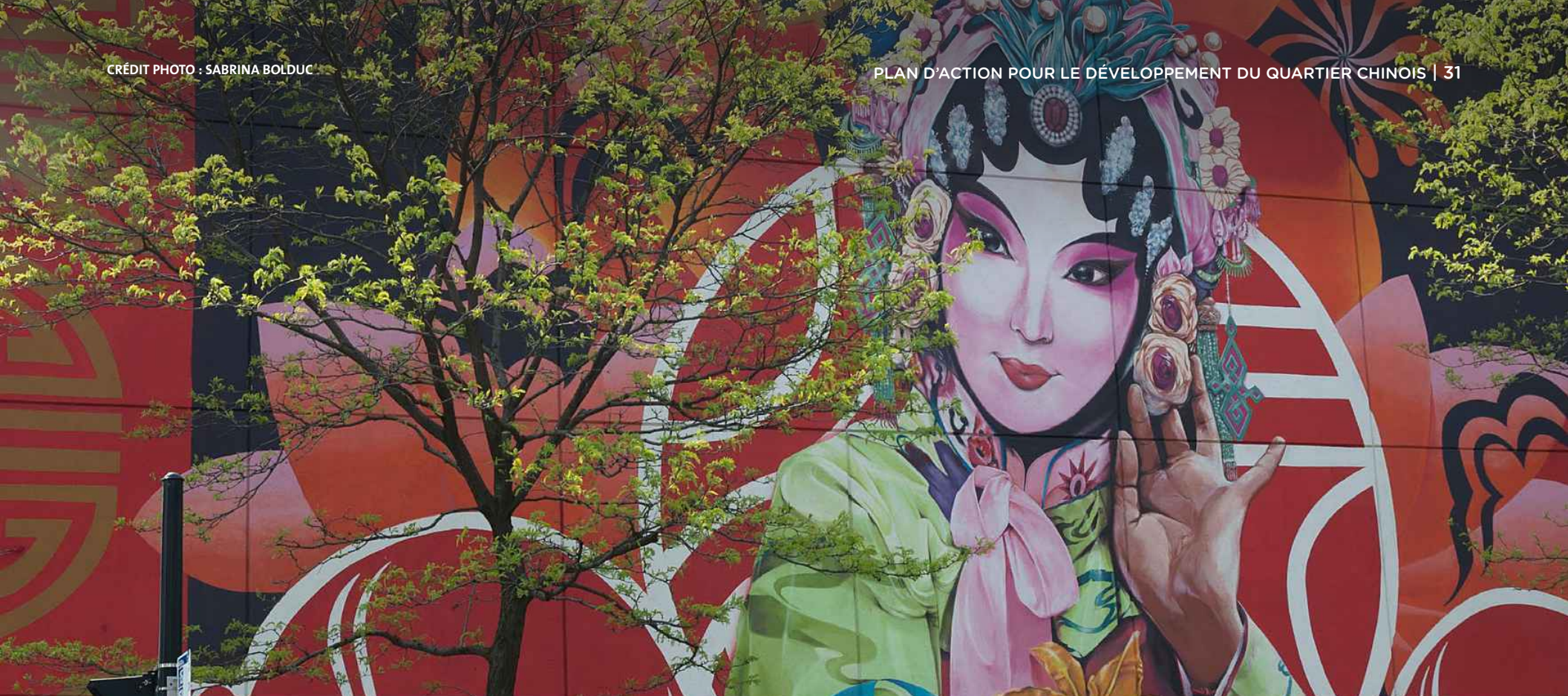
Futur regroupement de commerçant-e-s

Services centraux:
Service du développement économique
Service de la culture
Bureau des relations internationales
Bureau de design
Service de l'expérience citoyenne et des communications

Ville-Marie :
Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

MT

CT : au cours de la première année du plan | MT : entre 1 à 3 ans | LT : plus de 3 ans | EN CONTINU : tout au long de la durée de vie du plan d'action (5 ans)



INTERVENTIONS ET ÉTAPES DE RÉALISATION	PORTEURS POTENTIELS	COLLABORATEURS POTENTIELS	HORIZON DE MISE EN ŒUVRE
5. Installer les éléments de scénographie retenus	<i>Ville-Marie</i> : Direction des travaux publics	<i>Ville-Marie</i> : Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social	LT
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation du concept de scénographie • Sélection des éléments scénographiques • Mise en place des éléments scénographiques retenus 		

CT : au cours de la première année du plan | MT : entre 1 à 3 ans | LT : plus de 3 ans | EN CONTINU : tout au long de la durée de vie du plan d'action (5 ans)

Stratégie d'action 3.2.1.

ASSURER LA RECONNAISSANCE ET LA PROTECTION DU QUARTIER CHINOIS

PRÉOCCUPATIONS DE LA COMMUNAUTÉ

- Protéger la forme et l'échelle humaine du quartier
- Préserver le patrimoine bâti
- Mettre en valeur le patrimoine matériel et immatériel (culturel) du quartier
- Officialiser et agrandir le périmètre du Quartier chinois
- Assurer la protection des arches et de la pagode

DESCRIPTIF

Cette stratégie d'action vise à identifier les outils et les mécanismes permettant de doter le Quartier chinois d'une reconnaissance patrimoniale officielle.

INTERVENTIONS ET ÉTAPES DE RÉALISATION

PORTEURS POTENTIELS

COLLABORATEURS POTENTIELS

HORIZON DE MISE EN ŒUVRE

1. Mettre en place un comité de travail avec le gouvernement du Québec et des partenaires identifiés du milieu ayant comme objectif la protection patrimoniale du Quartier chinois, en vue d'identifier les outils de protection du patrimoine bâti et du patrimoine immatériel (ex. : classement ou citation)

Services centraux :
Direction de l'urbanisme,
Service de l'urbanisme et de la mobilité

Acteur institutionnel externe :
Ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC)

Ville-Marie :
Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité

CT

2. Interpeller le gouvernement du Canada afin d'identifier des mécanismes de reconnaissance, de mise en valeur et de protection du Quartier chinois à l'échelle fédérale

Services centraux :
Direction de l'urbanisme,
Service de l'urbanisme et de la mobilité

Acteur institutionnel externe :
Gouvernement fédéral

Ville-Marie :
Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité

CT

CT : au cours de la première année du plan | MT : entre 1 à 3 ans | LT : plus de 3 ans | EN CONTINU : tout au long de la durée de vie du plan d'action (5 ans)

INTERVENTIONS ET ÉTAPES DE RÉALISATION	PORTEURS POTENTIELS	COLLABORATEURS POTENTIELS	HORIZON DE MISE EN ŒUVRE
3. Réaliser un diagnostic du quartier afin d'évaluer l'intérêt patrimonial du lieu, d'identifier la documentation nécessaire pour commencer le processus de reconnaissance patrimoniale et d'officialiser le périmètre du Quartier chinois	<i>Services centraux :</i> Direction de l'urbanisme, Service de l'urbanisme et de la mobilité	<i>Ville-Marie :</i> Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité <i>Services centraux :</i> Archives de la Ville de Montréal	CT
4. Choisir le ou les outils de protection permettant d'assurer la reconnaissance patrimoniale du Quartier chinois	<i>Services centraux :</i> Direction de l'urbanisme, Service de l'urbanisme et de la mobilité	<i>Ville-Marie :</i> Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité <i>Acteurs institutionnels externes :</i> Ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC) Gouvernement fédéral	CT
5. Veiller à la mise en œuvre d'une reconnaissance patrimoniale du Quartier	<i>Services centraux :</i> Direction de l'urbanisme, Service de l'urbanisme et de la mobilité	<i>Ville-Marie :</i> Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité <i>Acteurs institutionnels externes :</i> Ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC) Gouvernement fédéral	MT
6. Ajuster la réglementation d'urbanisme selon les besoins de la démarche	<i>Ville-Marie :</i> Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité	<i>Services centraux :</i> Direction de l'urbanisme, Service de l'urbanisme et de la mobilité	En continu
7. Ajouter des dispositions dans le futur Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 (PUM) spécifiquement pour la protection du Quartier chinois et y officialiser le périmètre du Quartier chinois	<i>Services centraux :</i> Direction de l'urbanisme, Service de l'urbanisme et de la mobilité	<i>Ville-Marie :</i> Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité	MT
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un portrait des éléments patrimoniaux à mettre en valeur • Réalisation d'un portrait des éléments culturels à mettre en valeur • Reconnaissance d'un territoire et de certains éléments 		

CT : au cours de la première année du plan | MT : entre 1 à 3 ans | LT : plus de 3 ans | EN CONTINU : tout au long de la durée de vie du plan d'action (5 ans)

FICHE PROJET

ORIENTATION 3 : IDENTITÉ, RAYONNEMENT ET PATRIMOINE

OBJECTIF 3.3. : FAIRE DU QUARTIER CHINOIS UN LIEU D'ÉCHANGES AUTOUR DE LA CULTURE CHINOISE, OUVERT SUR LA SOCIÉTÉ LOCALE ET INTERNATIONALE

Stratégie d'action 3.3.2.

FAVORISER LA MISE EN PLACE DE LIEUX DE RASSEMBLEMENT OUVERTS À L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTÉ ET PERMETTANT DE TENIR DES ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES, CULTURELLES ET MULTIGÉNÉRATIONNELLES

PRÉOCCUPATIONS DE LA COMMUNAUTÉ	<ul style="list-style-type: none"> • Se doter de lieux où les membres de la communauté peuvent se rassembler • Encourager les échanges intergénérationnels au sein de la communauté chinoise en accueillant tous les âges aux activités culturelles et de loisirs • Se doter d'un musée valorisant la fondation et l'histoire du quartier • Faire connaître les espaces dédiés à la communauté tels que le Centre communautaire et culturel chinois de Montréal ainsi que certains locaux de l'Hôpital chinois de Montréal • Utiliser le pavillon de la place Sun-Yat-Sen pour toute la communauté (événements culturels et historiques) 		
DESCRIPTIF	<p>Les espaces intérieurs et permanents consacrés à la pratique d'activités culturelles et récréatives sont limités dans le Quartier chinois, particulièrement depuis la fermeture du YMCA Guy-Favreau. Cette stratégie d'action vise à identifier les lieux existants qui pourraient être voués à la pratique d'activités répondant aux besoins et aux intérêts de toutes les générations de la communauté chinoise de Montréal.</p>		
INTERVENTIONS ET ÉTAPES DE RÉALISATION	PORTEURS POTENTIELS	COLLABORATEURS POTENTIELS	HORIZON DE MISE EN ŒUVRE
<ol style="list-style-type: none"> 1. Inventorier les locaux présentant le plus de potentiel de rassemblement (adresse, dimensions, pratiques potentielles, gestionnaire/propriétaire, etc.) 2. Faire connaître davantage l'offre de lieux de rassemblement ouverts à l'ensemble de la communauté 3. Favoriser le rapprochement entre ces lieux et les organismes culturels à la recherche d'espaces pour exercer leurs activités 	<p><i>Ville-Marie :</i> Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social</p>	<p><i>Ville-Marie :</i> Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité Direction des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs</p>	<p>MT</p>
INDICATEUR	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'utilisation des locaux 		

CT : au cours de la première année du plan | MT : entre 1 à 3 ans | LT : plus de 3 ans | EN CONTINU : tout au long de la durée de vie du plan d'action (5 ans)

5 CONDITIONS DU SUCCÈS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

唐人街

Les conditions de succès présentées ci-dessous sont basées sur les expériences tirées d'autres démarches participatives et appliquées au regard des spécificités de la communauté du Quartier chinois. Elles visent à créer une fondation solide pour mieux encadrer la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement du Quartier chinois de Montréal.

ASSURER UNE COHÉRENCE ET UNE COLLABORATION INTERNES

De grands efforts de sensibilisation et de collaboration entre différents services de l'Arrondissement et les services centraux de la Ville de Montréal ont été entrepris dans le cadre de la démarche de consultation pour l'élaboration d'un plan d'action réaliste, mais ambitieux pour le Quartier chinois. Afin de poursuivre la collaboration interne, et pour faire connaître le plan d'action à tous les acteurs interpellés au sein de la structure municipale, ces canaux de communication doivent être maintenus et solidifiés.

SE DONNER LES MOYENS D'ASSURER LA MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE DU PLAN

L'arrondissement de Ville-Marie et les services centraux de la Ville de Montréal contribueront à la réalisation de la vision en mettant en œuvre les compétences municipales qui permettront de revitaliser le Quartier chinois afin d'en faire un lieu d'ancrage social, culturel, communautaire et économique.

Afin de mettre en œuvre le plan d'action, des porteurs de projet potentiels ont été identifiés au sein des services municipaux comme responsables de l'avancement des stratégies d'action. Des collaborateurs municipaux ont été également nommés pour apporter un soutien dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies d'action. Ce soutien peut concerner l'ensemble ou l'une des étapes d'intervention de la stratégie d'action désignée.

De plus, le recours à une ou plusieurs ressources humaines issues de la communauté du Quartier chinois et maîtrisant la langue française ainsi que le cantonais et/ou le mandarin est prévu afin de maintenir le lien avec la communauté, d'assurer la coordination de certaines stratégies d'action avec les partenaires identifiés et éventuellement de réaliser certaines activités inscrites au plan d'action.

Toutefois, il est important de souligner que la démarche de consultation a mené à l'identification de nombreuses stratégies d'action qui relèvent davantage du champ de compétences d'acteurs institutionnels (autres que la Ville de Montréal) ou d'organismes communautaires du territoire. Ces pistes d'action sont un maillon important de la revitalisation du Quartier chinois et devraient être mises en place en complément de l'action municipale pour assurer le développement du quartier.

Ces idées ont été intégrées dans le présent plan d'action (cases grisées) afin d'être prises en considération dans la suite de la démarche. Les actions qui peuvent être portées par d'autres acteurs sont donc mentionnées, et devront mener à une réflexion collective pour préciser les interventions et déterminer l'organisme porteur de ces initiatives.

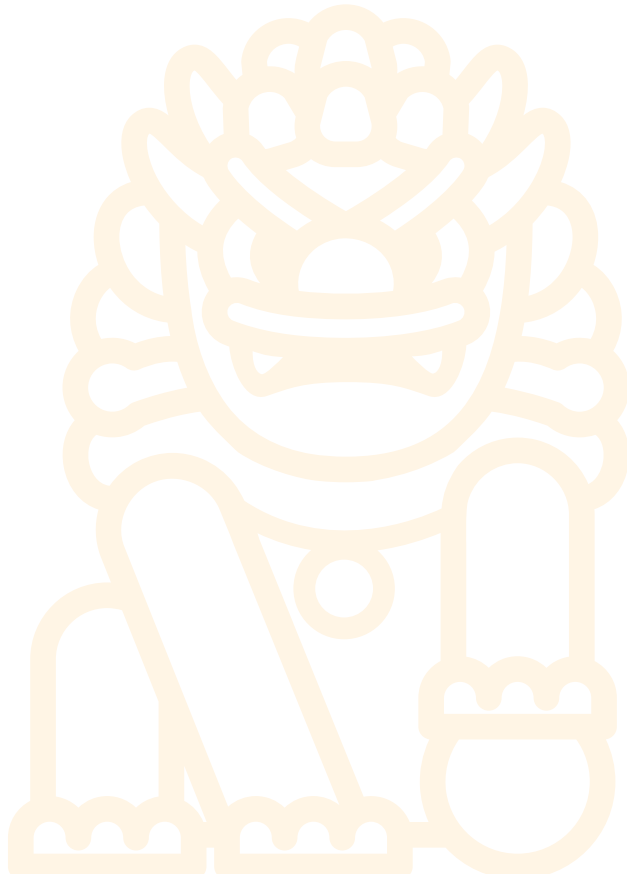
METTRE EN PLACE UN MÉCANISME PERMETTANT LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DES ACTIONS

Afin de permettre le suivi et l'évaluation des actions menées, l'Arrondissement entend s'engager à constituer un comité de mise en œuvre, qui regrouperait l'Arrondissement, les services centraux ainsi que des représentant-e-s de la communauté. Ce comité aurait pour rôle :

- de maintenir le dialogue avec la communauté et possiblement avec une ou plusieurs ressources dédiées, afin de prendre le pouls et d'ajuster les interventions au besoin;
- d'effectuer un bilan annuel d'avancement du plan d'action;
- de mesurer l'impact des actions menées.

À RETENIR

Le plan d'action relèvera de l'arrondissement de Ville-Marie, mais une mise en œuvre fructueuse des actions proposées dans le cadre de la démarche exigera une collaboration ainsi qu'une communication accrues entre les services centraux, l'Arrondissement, la communauté d'affaires, les groupes communautaires et les citoyennes et citoyens du territoire.





Dossier # : 1217763005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de l'aménagement des parcs et actifs immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de la JTI-Macdonald Corp., à coût nul, pour une période se terminant le 26 novembre 2021, des terrains situés du côté Nord de la rue Larivière, entre les rues d'Iberville et Dufresne, connus et désignés comme étant deux parties du lot 1 425 280 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser la secrétaire d'arrondissement à signer le projet de bail

D'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de la JTI-Macdonald Corp., à coût nul, pour une période se terminant le 26 Novembre 2021, des terrains situés du côté Nord de la rue Larivière, entre les rues d'Iberville et Dufresne, connus et désignés comme étant deux parties du lot 1 425 280 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Ville-Marie;

D'autoriser la secrétaire d'arrondissement à signer ledit projet de bail

Signé par Marc LABELLE **Le** 2021-06-16 15:58

Signataire : Marc LABELLE

Directeur d'arrondissement délégué
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217763005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de l'aménagement des parcs et actifs immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de la JTI-Macdonald Corp., à coût nul, pour une période se terminant le 26 novembre 2021, des terrains situés du côté Nord de la rue Larivière, entre les rues d'Iberville et Dufresne, connus et désignés comme étant deux parties du lot 1 425 280 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser la secrétaire d'arrondissement à signer le projet de bail

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des aménagements temporaires réalisés sur la rue Dufresne en 2021, une initiative provenant de la JTI MacDonalld en collaboration avec la Ville de Montréal a eu lieu en début de la présente année.

La JTI Macdonalld désire utiliser ses terrains pour des opportunités de verdissement afin d'augmenter les îlots de fraîcheur dans le Quartier Sainte-Marie.

En ce sens, l'arrondissement de Ville-Marie souhaite louer à titre gratuit le lot 1 425 280 afin d'élaborer un aménagement temporaire de courte durée, soit du 1 juin 2021 au 26 novembre 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 240536, 4 octobre 2017 :Approuver le projet de bail avec renonciation au droit de l'accession par lequel la Ville de Montréal loue de la JTI-Macdonalld Corp., à coût nul, pour une période se terminant le 17 mars 2041, des terrains situés du côté Nord de la rue Larivière, entre les rues d'Iberville et Dufresne, connus et désignés comme étant deux parties du lot 1 425 280 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer le projet de bail

CA16 240035, 9 février 2016 D'approuver le projet d'acte par lequel la Ville loue de JTI-Macdonalld Corp., pour une période de 25 ans avec une renonciation au bénéfice de l'accession en faveur de la Ville pour les installations qui y seront réalisées, un terrain situé

du côté Nord de la rue Larivière, entre les rues d'Iberville et Dufresne, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 425 280 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

CA15 240036, 9 février 2016 : Autoriser une dépense de 1 304 970,23 \$ pour réaliser des travaux d'aménagement d'un jardin et d'une serre communautaire, d'un terrain de balle, d'une piste cyclable et des travaux d'éclairage, dans le terrain April, formé du lot 1 425 280, subdivision 002 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public n° VMP-15-024 - 13 soumissionnaires).

CA15 240444, 9 septembre 2015 : Approuver l'intention de la création d'une propriété superficielle par laquelle la Ville de Montréal acquiert pour une période de 25 ans de la JTI-Macdonald Corp. un terrain situé du côté Nord de la rue Larivière (0251), entre les rues d'Iberville et Dufresne, et désigné par le lot 1 425 280 du cadastre du Québec, en vue d'agrandir l'actuel parc Walter-Stewart pour l'arrondissement de Ville-Marie et un terrain situé au coin sud-ouest de la rue Ontario, entre les rues Poupart et Dufresne, connu et désigné comme étant le lot 1 424 211 du cadastre du Québec, à des fins de place publique (place Joseph-Venne) pour l'arrondissement de Ville Marie.

CA13 240385, 10 juillet 2013 : Approuver un bail par lequel la Ville de Montréal loue de JTI-Macdonald Corp., pour une période de neuf ans et six mois (9 1/2) ans, à compter du 1er août 2013, un terrain situé au coin sud-ouest des rues Ontario Est et Poupart et désigné par le lot 1 424 211, dans l'arrondissement de Ville-Marie, d'une superficie de 572,7 m², à des fins de place publique (Place Joseph-Venne), pour un loyer total de 24 182,37 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.

CA12 240319, 12 juin 2012 : Approuver une prolongation de bail par lequel la Ville loue de JTI-Macdonald Corp. pour une période de cinq (5) ans, à compter du 1er mai 2012, un terrain situé du côté Nord de la rue Larivière (0251), entre les rues d'Iberville et Dufresne, d'une superficie de 7 636,91 m², à des fins de parc (Parc Walter-Stewart) pour l'arrondissement de Ville-Marie, pour un loyer total de 75 665,60 \$, taxes incluses et affecter un montant de 7 733,54 \$ des surplus libres pour couvrir la dépense 2012.

CA08 240539, 5 août 2008 : Approuver le renouvellement du bail, à compter du 1er mai 2007.

CM03 0189, 24 mars 2003 : Approuver le renouvellement, pour la période du 1er mai 2002 au 30 avril 2007, aux mêmes conditions du bail par lequel la Ville loue de la Compagnie JTI-Macdonald corp., anciennement RJR-Macdonald inc. un terrain situé du côté nord de la rue Larivière, entre les rues d'Iberville et Dufresne, utilisé à des fins de parc (parc Walter-Stewart) moyennant un loyer annuel de 1 \$, payable d'avance en un seul versement de 5 \$, plus le remboursement des taxes municipales, scolaires et autres, auxquelles le terrain est assujéti - N/Réf.:27-19-7.

CO97 01183, 10 juin 1997 : Approuver la prolongation du bail, à compter du 1er mai 1997.

CO92 02085, 10 août 1992 : Approuver le bail, à compter du 1er mai 1992.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise la signature d'un bail entre la JTI MacDonald et l'arrondissement de

Ville-Marie sur une superficie de 493 mètres carrés à l'intérieur du lot 1 425 280. Le bail entre les parties prenantes permettra à l'arrondissement de réaliser un projet d'installation temporaire sur le lot pour la période estivale de l'année 2021, soit du 01 juin 2021 au 26 novembre 2021.

Depuis 2020, l'arrondissement de Ville-Marie réalise une installation en collaboration avec le Carrefour Centre-Sud d'un projet d'agriculture urbaine nommé Jardins Dufresne. Ce projet vise des aménagements temporaires pour valoriser l'agriculture urbaine durant la période estivale sur la rue Dufresne entre la rue de Rouen et la rue Larivière.

L'espace visé par l'entente est adjacent à la rue Dufresne et situé au sud du parc Walter Stewart. Il se constitue d'une partie du stationnement de la JTI Macdonald Corp. La localisation de cette portion de site est favorable à l'agrandissement du projet d'agriculture urbaine Jardins Dufresne et de l'amélioration du Quartier.

La section du stationnement est un espace enclavé qui sera séparé de l'aire de circulation de camions par l'installation des barrières en béton. L'application de peinture au sol et l'ajout des bacs de plantation en tissus tel que fait sur la rue Dufresne sera prévue par l'arrondissement afin de donner accès aux citoyens et usagers des Jardins Dufresne.

JUSTIFICATION

La JTI MacDonald est propriétaire du lot 1 425 280, qui représente leur usine de fabrication comprenant des stationnements. Ces terrains sont sous-utilisés en période estivale et sont une belle opportunité pour aménager des espaces pour les citoyens

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget ci-dessous présente les coûts approximatifs du projet d'aménagement temporaire sur le site mentionné. Il est fourni à titre indicatif, puisque le présent dossier ne vise seulement l'autorisation de dépense pour le bail à titre gratuit et que les frais mentionnés ci-dessous font partie de l'enveloppe budgétaire provenant de l'organisme communautaire.

- Smart pot : 15 000\$
- Terre et végétaux : 10 000\$

La Ville s'occupera de l'installation des barrières en béton de type jersey afin d'éviter la circulation piétonne vers l'aire de déchargement de l'usine.

La Ville installera aussi des tables à pique-nique, des bacs à fleurs déjà en inventaire et défrayera les coûts pour faire de la peinture au sol.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les grands principes et engagements de la Ville, tels que détaillés dans le Plan Montréal durable 2016-2020 seront pris en compte dans la réalisation du projet d'aménagement temporaire. Des végétaux comestibles seront notamment installés dans des smartpot afin de réduire les îlots de chaleur du stationnement de la JTI MacDonald.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans l'approbation du bail aurait un impact négatif sur la capacité de l'arrondissement de Ville-Marie à réaliser le projet d'aménagement temporaire pour l'été 2021.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans la situation de crise actuelle, le projet se réalise, et ce, sans aucun ajustement. Le projet est maintenu tel quel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis a été émis aux citoyens avant de l'ouverture de l'installation. Un sondage sera mené plus tard vers la fin de la période estivale afin de prendre l'avis des citoyens.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conception de l'aménagement temporaire : mai-juin 2021

- Approbation du bail : juin 2021
- Installation des aménagements : juin 2021
- Désinstallation des aménagements : novembre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-06-01

Adriana MELENDEZ
Conseillère en aménagement

Tél : 514-629-5472
Télécop. : 514-878-3293

José PIERRE
Chef de division parcs

Tél : 514 872-1462
Télécop. : 514 872-6135

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Alain DUFRESNE
Directeur travaux publics
Tél : 514-872-9763
Approuvé le : 2021-06-01

Dossier # : 1217763005

Unité administrative responsable :

Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics ,
Division de l'aménagement des parcs et actifs immobiliers

Objet :

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de la JTI-Macdonald Corp., à coût nul, pour une période se terminant le 26 novembre 2021, des terrains situés du côté Nord de la rue Larivière, entre les rues d'Iberville et Dufresne, connus et désignés comme étant deux parties du lot 1 425 280 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser la secrétaire d'arrondissement à signer le projet de bail



DUFRESNE terrain JTI (1).jpgProjet bail terrain -VM final.docx

RESPONSABLE DU DOSSIER

Adriana MELENDEZ
Conseillère en aménagement

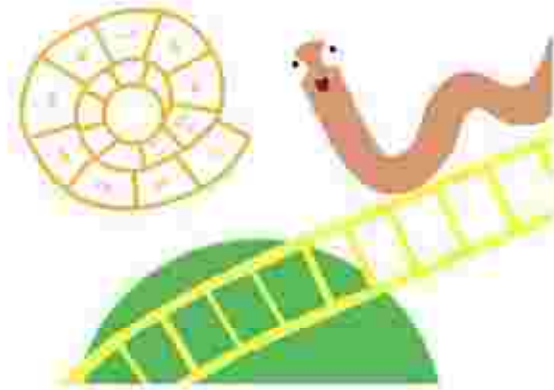
Tél : 514-629-5472
Télécop. : 514-878-3293

LES JARDINS DUFRESNE

TERRAIN JTI MACDONALD



ZONE À AMÉNAGER



PEINTURE / JEUX AU SOL

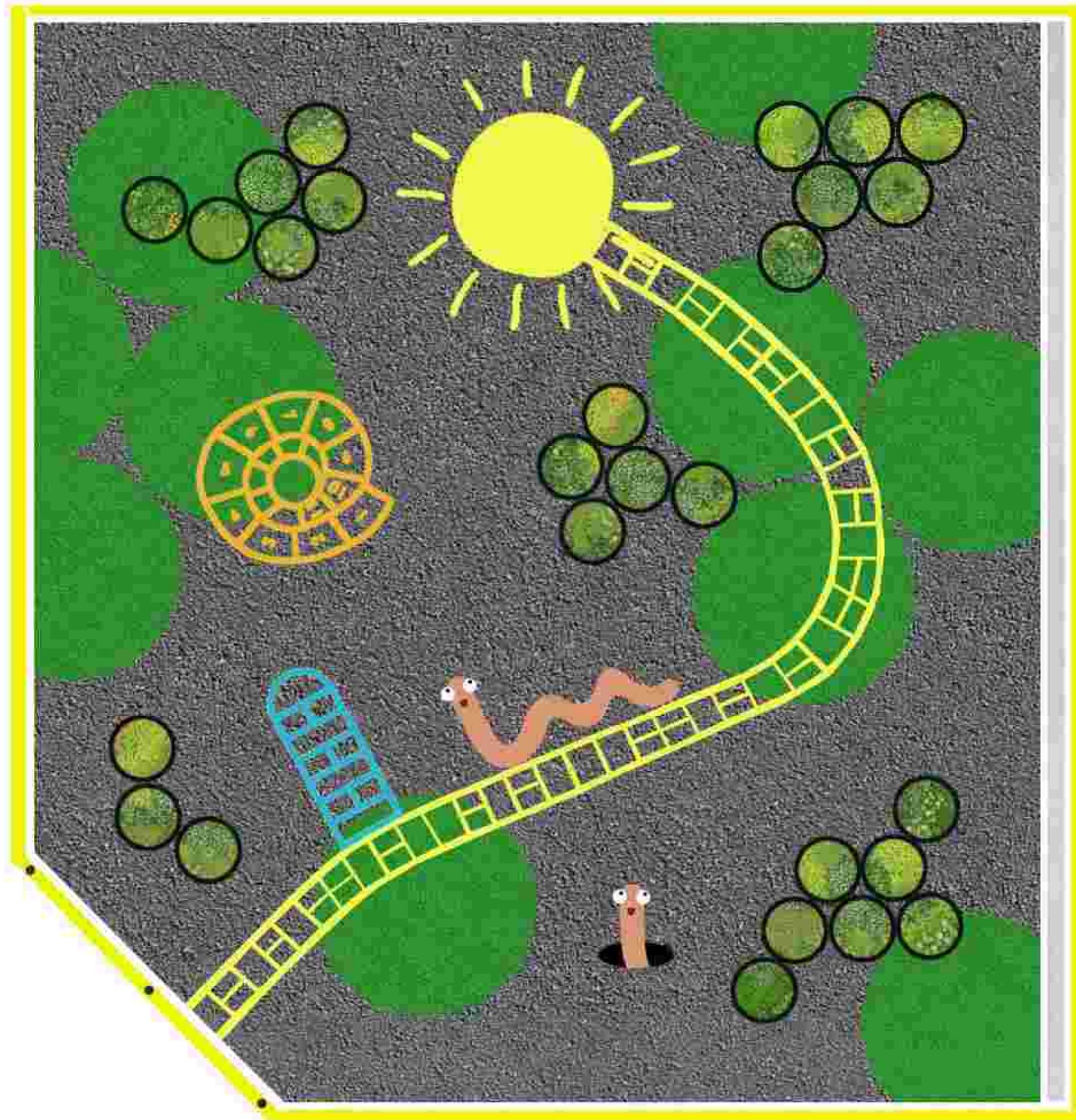


SMART POTS



JERSEYS POUR FERMER L'ESPACE

-
-
- MAILLE DE CHAÎNE RETIRÉE



PLAN D'ENSEMBLE - ÉCHELLE 1/400

BAIL

ENTRE : **JTI-MACDONALD CORP.**, corporation dûment constituée, ayant une place d'affaires au 2455 rue Ontario Est dans les cité et district de Montréal, province de Québec, H2K 1W3, représentée par Serge Normandin, lequel est dûment autorisé à agir aux présentes;

Ci-après nommée le « **Locateur** »

ET : **VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE**, personne morale de droit public, ayant une adresse au bureau de l'arrondissement de Ville-Marie situé au 800, boulevard De Maisonneuve Est, 17^e étage, Montréal, Québec, H2L 4L8, agissant et représentée par Katerine Rowan, secrétaire d'arrondissement, dûment autorisée en vertu de l'article 6 du Règlement sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires (CA-24-009).

Ci-après nommée le « **Locataire** »

Le Locateur et la Locataire, ci-après appelés collectivement « les Parties ».

ATTENDU que le Locataire désire louer le terrain du Locateur à titre gratuit afin d'opérer une installation temporaire d'agriculture urbaine en partenariat avec l'organisme communautaire Carrefour alimentaire.

ATTENDU que le Locateur désire permettre le Locataire d'utiliser le terrain à ces fins.

ATTENDU que le Locateur veut se libérer de toute responsabilité quant aux opérations et installations du Locataire sur son terrain.

LES PARTIES DÉCLARENT ET CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 **DÉFINITIONS**

Dans ce Bail et ses annexes, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes et expressions qui suivent prennent la signification suivante :

1.1 Bail : le présent Bail, incluant le préambule et l'Annexe A.

1.2 Lieux loués : les lieux décrits à l'article 2.

1.3 Taxes foncières : les taxes municipales et scolaires, incluant la taxe générale ainsi que toutes taxes spéciales imposées sur la valeur ou une autre caractéristique de l'immeuble ou partie de celui-ci (frontage, superficie, stationnements, etc.) et, s'il y a lieu, le montant tenant lieu de telles taxes que doit assumer le Locateur, selon les lois en vigueur, à l'exclusion de toute autre taxe ou impôt, notamment toute taxe sur le capital et toute taxe ou impôt sur les grandes corporations.

1.4 Taxes de vente : la taxe fédérale sur les produits et services (TPS), la taxe de vente provinciale (TVQ), toutes taxes les remplaçant ou toutes nouvelles taxes payables par le Locateur ou le Locataire, selon le cas, suivant les modalités des lois applicables.

ARTICLE 2 **LIEUX LOUÉS**

2.1 Description des Lieux loués :

Le terrain connu et désigné comme étant le lot 1 425 280 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tel que montré sur le plan joint au Bail comme "**Annexe A**".

2.2 Superficie totale des Lieux loués :

Superficie totale des Lieux loués est fixée à **QUATRE CENT QUATRE-VINGT TREIZE (493) mètres carrés**.

ARTICLE 3 **DURÉE**

3.1 Durée :

Le Bail est consenti pour une durée totale de CINQ (5) mois à compter de la date de signature des présentes.

3.2 Renouvellement : omis intentionnellement

3.3 Résiliation :

Nonobstant la durée stipulée ci-dessus, le Locataire pourra, à tout moment, résilier le présent bail moyennant un préavis écrit de QUINZE (15) jours à l'autre partie. Telle résiliation deviendra effective à l'expiration de ce délai de QUINZE (15) jours. Le loyer versé fera l'objet d'un ajustement au prorata du nombre de mois restant jusqu'à la fin du terme.

ARTICLE 4 **LOYER**

4.1 Loyer :

Le loyer total pour la durée du bail est fixé à titre gratuit.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DU LOCATAIRE**

Le Locataire s'engage à :

5.1 Usage :

Utiliser les Lieux loués que pour une installation temporaire d'agriculture urbaine en partenariat avec l'organisme communautaire Carrefour alimentaire. Les Lieux loués seront occupés par le Locataire et accessibles au public en tout temps.

5.2 Responsabilité et assurance :

Tenir le Locateur indemne de tous dommages aux Lieux loués, de quelque nature que ce soit, de toutes réclamations, de tous jugements y compris les frais, et prendre fait et cause pour le Locateur et intervenir dans toutes actions intentées contre ce dernier résultant directement ou indirectement de cette location, sauf en cas de négligence grossière du Locateur, de ses employés, préposés, mandataires ou représentants. De plus, le Locataire se tiendra responsable de tous dommages qu'il pourra causer aux Lieux loués, renonçant du même coup à toute exonération prévue par loi, y compris, sans restreindre la généralité de ce qui précède, les articles 604.1, 604.2, 604.3 et 604.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19) résultant de ses activités ou de l'entreposage de ses produits ou matériaux, et de l'utilisation des Lieux loués (y compris, sans limiter la généralité

de ce qui précède, leurs employés, dirigeants, administrateurs et clients). Le Locataire déclare qu'il s'auto-assure et en conséquence, il ne sera tenu de souscrire à aucune assurance de quelque nature que ce soit.

5.3 Avis :

Aviser immédiatement le Locateur, par écrit, de toute défectuosité, fuite, dommage causé de quelque façon que ce soit aux Lieux loués ou à ses accessoires.

5.4 Entretien et Réparations :

Permettre au Locateur de faire tout l'entretien et toutes les réparations urgentes et nécessaires dans les Lieux loués.

Réaliser le nettoyage et l'entretien quotidien dû à l'usage des lieux.

5.5 Signalisation :

Installer au besoin, à ses frais, l'équipement requis pour la signalisation extérieure aux endroits requis et de gérer ladite signalisation durant la durée du Bail.

5.6 Sous-location et cession :

Les droits consentis au Locataire par le présent bail sont personnels au Locataire, et à ce titre, ne peuvent être cédés à un tiers, en totalité ou partie, et les Lieux Loués ne peuvent être sous-loués, en totalité ou en partie, sans l'autorisation préalable et écrite du Locateur, lequel ne pourra refuser ce consentement sans motif raisonnable.

5.7 Remise en état des Lieux loués :

À moins qu'il en soit décidé autrement par le Locateur, le Locataire devra, à l'échéance du Bail ou à l'occasion de sa résiliation, le cas échéant, enlever et démanteler toutes ses installations et remettre les Lieux Loués dans leur configuration et condition initiales, sauf l'usure normale, le tout aux frais du Locataire.

Tout bien appartenant au Locataire ou à toute autre personne laissé dans ou sur les Lieux loués après la résiliation ou à l'échéance du Bail est réputé avoir été abandonné au profit du Locateur et ce dernier pourra en disposer à sa guise, sans qu'il ne doive quelque compensation ni indemnité que ce soit au Locataire ou à des tiers. Le coût d'une telle disposition par le Locateur, le cas échéant, sera à la charge du Locataire.

Respect des exigences :

Maintenir les Lieux loués conformes aux exigences des lois, codes, règlements, ordonnances et décrets applicables, le cas échéant, sauf en cas de contravention par le Locateur.

ARTICLE 6 OBLIGATIONS DU LOCATEUR

Le Locateur s'engage à :

6.1 Accès :

Donner libre accès aux Lieux loués aux employés du Locataire ainsi qu'au public, en tout temps pendant la durée du Bail.

6.2 Respect des exigences :

Fournir et maintenir les Lieux loués conformes aux exigences des lois, codes, règlements, ordonnances et décrets applicables, le cas échéant, sauf en cas de contravention par le Locataire.

6.3 Taxes foncières :

Acquitter toutes Taxes foncières dont les Lieux loués pourraient faire l'objet.

6.4 Réparations

Effectuer toute réparation propre à maintenir les lieux loués dans un état

convenable et sécuritaire à l'usage prévu par le Locataire.
Le locateur n'est pas responsable de réaliser les réparations résultantes des activités quotidiennes tenues par le Locataire.

ARTICLE 7 **DOMMAGES ET DESTRUCTION DES LIEUX LOUÉS**

Si, pendant la durée du Bail, les Lieux loués sont, en tout ou en partie, endommagés ou détruits par incendie ou par toute autre cause, et que, de l'avis du Locateur en accord avec le Locataire, les Lieux loués sont devenus, en tout ou en partie, impropres à l'occupation, le Bail sera automatiquement résilié à compter de la date du dommage.

ARTICLE 8 **DÉFAUT**

8.1 Modalités :

Dans le cas où le Locateur signifierait au Locataire un avis écrit de l'inexécution de l'une des obligations qui doit être assumée par ce dernier en vertu des présentes, et si le Locataire ne remédie pas à ce défaut dans les quinze (15) jours à compter de la réception de cet avis écrit, le Locateur pourra alors, sans autre avis au Locataire, mettre fin au présent bail, sans préjudice à tout autre recours que lui donne la loi.

Dans le cas où le Locataire signifierait au Locateur un avis écrit de l'inexécution de l'une des obligations qui doit être assumée par ce dernier en vertu des présentes, et si le Locateur ne remédie pas à ce défaut dans les quinze (15) jours à compter de la réception de cet avis écrit, le Locataire pourra alors, sans autre avis au Locateur, mettre fin au présent bail, sans aucun recours en dommage de quelque nature que ce soit de la part du Locateur.

ARTICLE 9 **DISPOSITIONS ENVIRONNEMENTALES**

9.1 Le Locataire s'engage à n'utiliser aucun contaminant sur les Lieux loués. Advenant le cas, le Locataire assume la responsabilité de tout dommage qu'il pourra causer aux Lieux Loués résultant de ses activités ou de celles de son entrepreneur.

ARTICLE 10 **DIVERS**

10.1 Rubriques :

Les rubriques précédant les clauses du Bail n'y figurent que pour la commodité de sa consultation à titre de référence et ne peuvent servir à l'interpréter.

10.2 Renonciation :

Le fait que le Locataire ou le Locateur n'ait pas exigé de l'autre l'exécution d'une quelconque obligation contenue au Bail ou qu'il n'ait pas exercé un droit prévu au Bail, ne peut en aucun cas être considéré comme une renonciation à l'exécution d'une obligation du Locataire ou du Locateur ou à l'exercice d'un droit d'une partie, qui garde son plein effet.

10.3 Accord complet :

Les parties conviennent que le Bail constitue une entente complète et rescinde toute entente antérieure, convention, pourparler, offre de location, garantie ou

autre accord intervenu entre elles antérieurement à la signature du Bail et que ce dernier ne peut être modifié que par une nouvelle convention écrite toute aussi formelle que la présente.

10.4 Force majeure :

Aucune des parties ne peut être considérée en défaut dans l'exécution de ses obligations en vertu du Bail si telle exécution est retardée, retenue ou empêchée par suite de force majeure. La force majeure est toute cause ne dépendant pas de la volonté des parties, qu'elles n'ont pu raisonnablement avoir prévue et contre laquelle elles n'ont pu se protéger. La force majeure comprend, mais sans limitation, toute grève, tout arrêt partiel ou complet de travail, tout lock-out, tout incendie, toute émeute, toute intervention par les autorités civiles ou militaires, période de pandémie, tout acquiescement aux règlements ou aux ordonnances de toutes autorités gouvernementales et tout fait de guerre, qu'elle soit déclarée ou non.

10.5 Lois applicables :

Ce Bail est régi par les lois du Québec.

ARTICLE 11 **ANNEXES**

11.1 Énumération :

Les documents suivants sont annexés au Bail et en font partie intégrante :

- ▶ Annexe A : Plan des Lieux loués.

11.2 Interprétation :

En cas de contradiction entre le texte du Bail et celui des annexes, les termes, clauses et conditions du Bail auront préséance sur ceux des annexes.

ARTICLE 12 **ÉLECTION DE DOMICILE**

12.1 Adresses :

Chacune des parties élit domicile à son adresse ci-après mentionnée et convient que tout avis à être donné en vertu du Bail devra être soit posté par courrier recommandé, soit remis de la main à la main ou soit encore signifié par huissier aux adresses suivantes ou encore transmis par courrier électronique :

- ▶ Pour le Locateur :

JTI-Macdonald.

2455, rue Ontario Est
Montréal, Québec, H2K 1W3
Téléphone : 514-598-2588
Courriel : Canada.CorporateCommunications@jti.com

- ▶ Pour le Locataire :

VILLE DE MONTRÉAL – Arrondissement de Ville-Marie
Direction des travaux publics – Adriana Melendez
800, boulevard De Maisonneuve Est, 17^e étage
Montréal, Québec, H2L 4L8
Téléphone : 514-629-5472
Courriel : adriana.melendez@montreal.ca

12.2 Modification :

Les adresses ci-dessus peuvent être modifiées sur avis écrit, mais ce, uniquement

à l'intérieur du district judiciaire de Montréal. Si l'une des parties négligeait d'aviser l'autre d'un changement d'adresse, cette partie sera réputée avoir élu domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal.

12.3 Avis :

Tout avis transmis par courrier recommandé sera réputé avoir été reçu dans les cinq (5) jours suivant sa mise à la poste, si le service postal fonctionne normalement. Dans le cas contraire, l'avis devra être soit remis de la main à la main soit signifié par huissier ou transmis par courrier électronique. Dans le cas de remise de la main à la main de cet avis, de sa signification par huissier ou de transmission ou courrier électronique, l'avis sera réputé avoir été reçu le jour même de sa remise, de sa signification ou de sa transmission.

Toute transmission d'avis par courrier électronique doit être accompagnée d'un envoi par la poste, sous pli recommandé, du texte original de cet avis portant la signature manuscrite du représentant autorisé pour valoir comme avis valide aux termes du Bail.

ARTICLE 13
ACCEPTATION

13.1 Signatures :

Les parties conviennent de s'échanger leurs signatures respectives du présent Bail par voie électronique. Une version signée échangée par courriel entre les parties aura valeur d'original et les parties ne seront pas autrement obligées d'en faire la preuve.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé électroniquement, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

Le _____ 2021

JTI-MACDONALD.

par : Serge Normandin, Directeur des communications

Le _____ 2021

VILLE DE MONTRÉAL (LOCATAIRE)

par : Katerine Rowan, secrétaire d'arrondissement

ANNEXE « A »- PLAN DES LIEUX LOUÉS





Dossier # : 1214105001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le dépôt du projet « Dimanches actifs sur Camillien-Houde » dans le cadre du « Programme de soutien aux initiatives locales pour la mise en place de cyclovias à Montréal » et garantir la participation financière de l'arrondissement de Ville-Marie dans la réalisation de ce projet

D'approuver le projet "Dimanches actifs sur Camillien-Houde" dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives locales pour la mise en place de cyclovias à Montréal;
De garantir la participation financière de l'arrondissement de Ville-Marie dans le projet;

D'autoriser l'utilisation de la somme consentie via le Programme.

Signé par Marc LABELLE **Le** 2021-06-14 15:50

Signataire :

Marc LABELLE

Directeur d'arrondissement délégué
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1214105001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le dépôt du projet « Dimanches actifs sur Camillien-Houde » dans le cadre du « Programme de soutien aux initiatives locales pour la mise en place de cyclovias à Montréal » et garantir la participation financière de l'arrondissement de Ville-Marie dans la réalisation de ce projet

CONTENU

CONTEXTE

Pour une sixième année, la Ville de Montréal met en œuvre son Programme de soutien aux initiatives locales pour la mise en place de cyclovias à Montréal. Ce concept est avant tout un projet rassembleur, gratuit et récurrent permettant aux citoyens de se promener en vélo, en patins ou à pied.

Ce programme a pour objectifs :

- d'offrir un circuit sportif ou populaire festif/familial;
- de transformer certaines rues en espaces publics favorables aux cyclistes, aux piétons et aux coureurs, en lieux de rencontre pour faire valoir l'identité des quartiers montréalais;
- de mettre en place des environnements favorables à l'activité physique et à la pratique du sport pour inciter les gens à devenir et à rester physiquement actifs;
- d'accroître l'intérêt pour les déplacements actifs.

Afin de bénéficier de ce programme, l'arrondissement de Ville-Marie doit présenter une résolution du conseil d'arrondissement approuvant le projet, garantissant sa participation financière dans le projet et autorisant l'utilisation de la somme consentie via le Programme cyclovias pour lequel la demande a été soumise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 240151 (1216220002) :
Désigner, comme étant des places publiques, plusieurs tronçons de rues, autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'exploitation de café-terrasses et édicter les ordonnances dans le cadre de la piétonnisation 2021 de l'arrondissement de Ville-Marie

CA20 240110 (1204105002) :
Approuver le dépôt du projet « Cyclovias Camillien-Houde » dans le cadre du « Programme

de soutien aux initiatives locales pour la mise en place de cyclovias à Montréal » et garantir la participation financière de l'arrondissement de Ville-Marie dans la réalisation de ce projet.

DESCRIPTION

En 2021, la voie Camillien-Houde sera fermée tous les dimanches de 7h30 à 12h entre le 27 juin et le 12 septembre 2021 pour donner accès aux déplacements actifs de manière spontanée et non encadrée. Ce parcours d'une longueur de 2,2 km est prisé par les adeptes du vélo en raison du défi de la configuration du site.

Lors de ces fermetures un service de navette sera disponible à partir du métro Laurier pour assurer une accessibilité à la montagne aux usagers de cette dernière.

JUSTIFICATION

Pour une sixième année, l'arrondissement de Ville-Marie veut de nouveau offrir aux adeptes du vélo, aux coureurs et aux marcheurs la possibilité de se dépasser physiquement sur ce parcours sportif dans un environnement sécuritaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts relatifs au projet « Dimanches actifs sur Camillien-Houde » sont évalués à 104 100 \$. Le subvention demandée dans le cadre du "Programme de soutien aux initiatives locales pour la mise en place de cyclovias à Montréal " est de 42 000 \$. Le solde du financement pour le projet proviendra du budget de fonctionnement régulier de la Division des sports, des loisirs et du développement social de l'Arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces activités permettent de réaliser certains objectifs présents et poursuivis dans:

- Le Plan de transition écologique 2019-2021
- Le Plan stratégique Montréal 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans l'approbation du dossier, l'Arrondissement ne pourra déposer le projet à la Ville-Centre et devra assumer la totalité des coûts du projet, soit environ 104 100 \$.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social mettra en place les procédures nécessaires pour respecter les directives de la Direction régionale de santé publique quant aux règles d'hygiène et de distanciation sociale dans l'ensemble des ses actions

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les fermetures de la voie Camillien-Houde seront diffusées via des dépliants, des affiches, sur le site internet et dans Bulletin de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin à septembre 2021 : Fermeture de la voie Camillien-Houde les dimanches matins

Octobre 2021 : Bilan et recommandations

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

François-Olivier LANCTÔT, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

François-Olivier LANCTÔT, 18 mai 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda GOULET
Agente de développement

Tél : 514 476-5155

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-05-18

Marie-Claude OUELLET
c/d sl & dev.soc en arrondissement

Tél :

514-872-1769

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Maryse BOUCHARD
Directrice

Tél : 514 872-7667

Approuvé le : 2021-05-21

Dossier # : 1214105001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Objet :	Approuver le dépôt du projet « Dimanches actifs sur Camillien-Houde » dans le cadre du « Programme de soutien aux initiatives locales pour la mise en place de cyclovias à Montréal » et garantir la participation financière de l'arrondissement de Ville-Marie dans la réalisation de ce projet

Formulaire 2021 :

[VM Formulaire Cyclovia 2021.pdf](#)



Projet 2021 :

[VM Cyclovia 2021 Description projet.pdf](#)



Plan du site 2021 :

[VM Cyclovia 2021 Plan site.pdf](#)



RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda GOULET
Agente de développement

Tél : 514 476-5155

Télécop. :

PROGRAMME **CYCLOVIA**

2021

FORMULAIRE

- Sous toute réserve de l'adoption du programme -

1. Identification de l'arrondissement ou de l'organisme paramunicipal

Arrondissement/Organisme : Ville-Marie
Service : Division des sports, des loisirs et du développement social
Répondant : Linda Goulet
Fonction : Agente de développement
Adresse : 800 boul. de Maisonneuve Est, 18ième étage, Montréal, H2L 4L8
Courriel : linda.goulet@montreal.ca
Téléphone : 514 476-5155

2. Identification du projet de Cyclovia

Nom du projet : Fermeture de la voie Camillien-Houde

Récurrence du projet : Hebdomadaire
Mensuelle
Sporadique

Type de cyclovia : Sportive
Festive

Nombre d'événements : 13 (dans l'éventualité où le Grand Prix cycliste de Montréal prévu le 12 septembre serait annulé en raison de la pandémie, une quatorzième fermeture de la voie Camillien-Houde pourrait être ajoutée)

Dates des événements : 1 _____ 4 _____ Tous les dimanches (à l'exception du 12 septembre) entre le 27 juin et
2 _____ 5 _____ le 26 septembre inclusivement de 7h30 à 12h
3 _____ 6 _____

Longueur du parcours : 2,2 km

Nombre d'intersections : 2

Types de parcours : Artères commerciales
Rues résidentielles
Institutionnel (musée, bibliothèque, etc.)
Autres : _____

Principaux sites d'intérêt : Parc du Mont-Royal

Participation Usagers/citoyens :
prévisionnelle : (total des événements) 3 500

Organismes de quartiers : _____
Cyclovia- Québec

3. Soutien financier demandé

42 000 \$ \$ en 2021

4. Prévisions budgétaires

Financement public :		
Fédéral		\$
Provincial		\$
Municipal		
Ville de Montréal	42 000	\$
Arrondissements	62 100	\$
Autres :		\$
Total partiel	104 100	\$
Autres revenus :		
Participation financière de tiers :		\$
Soutien en biens et services de tiers :		\$
Autre :		\$
Autre :		\$
Total partiel		\$
TOTAL DES REVENUS ANTICIPÉS :		104 100 \$

Dépenses admissibles :		
Achat et location de matériel et équipements		\$
Préparation ou réparation de matériel et équipements		\$
Marketing (communication, matériel promotionnel, promotion, publicité)	4 000	\$
Personnel de location d'équipements et d'animation des activités		\$
Opérations (logistique, aménagement, santé, sécurité, signalisation, plan de détour, etc.)	50 000	\$
Équipements nécessaires à l'évaluation du nombre d'utilisateurs		\$
Permis et autorisations		\$
Autres : Navettes entre le métro Mont-Royal et la Maison Smith pour assurer l'accessibilité à la Montage	44 100	\$
Autres :		\$
Total partiel	98 100	\$
Dépenses non admissibles :		
Rémunération des employés municipaux/paramunicipaux	6 000	\$
Frais d'utilisation du domaine public municipal		\$
Frais de déplacement et de représentation		\$
Achat de nourriture, boissons et de biens offerts dans le cadre des activités		\$
Autre :		\$
Autre :		\$
Total partiel	6 000	\$
TOTAL DES DÉPENSES ANTICIPÉES :		104 100 \$
SOLDE (REVENUS – DÉPENSES) :		0 \$

5. Documents à annexer au formulaire

Les documents suivants doivent être annexés au présent formulaire (si applicable) :

- Une résolution du conseil d'arrondissement ou du conseil d'administration approuvant le projet de Cyclovia et autorisant l'utilisation de la somme consentie via le Programme de soutien aux initiatives locales pour la mise en place de Cyclovia pour réaliser le projet pour lequel la présente demande a été soumise.
- Description détaillée du projet : objectifs visés, environnement immédiat, partenaires, accessibilité, sites d'intérêt, durée de chaque événement et récurrence, organisation de l'événement, plan d'action, plan de communications, acceptabilité sociale, cohérence, etc.
- Plan identifiant clairement le parcours proposé.
- Autorisations et permis requis pour la réalisation du projet (si nécessaire).

6. Gestion et fonctionnement

En considération de l'aide financière accordée par la Ville de Montréal, pour assurer la saine gestion du programme, l'arrondissement accepte de :

- Aviser promptement le représentant autorisé de la Ville de Montréal assigné aux activités ou à l'événement de tout changement d'importance aux activités ou l'événement pour lequel une aide financière a été demandée;
- Mentionner la participation financière de la Ville de Montréal dans l'organisation des activités ou de l'événement en apposant sa signature dans les documents et outils promotionnels relatifs à l'événement, dans le respect des normes en vigueur. Le logotype de la Ville de Montréal et ses normes d'utilisation sont accessibles sur le portail Internet de la Ville : **ville.montreal.qc.ca**;
- Informer la Ville de Montréal de toute organisation d'événements de presse ou de diffusion de communiqués de presse et convenir avec celle-ci de toute intervention publique;
- Se conformer à toutes les normes et lois et à tous les règlements applicables à la tenue du projet.

7. Renseignements et mode de transmission de la demande

Pour de plus amples renseignements, veuillez transmettre vos questions à l'adresse électronique suivante : cyclovia@ville.montreal.qc.ca

Le formulaire dûment rempli et signé par le gestionnaire autorisé de l'arrondissement incluant les annexes doit être transmis électroniquement à l'adresse suivante : cyclovia@ville.montreal.qc.ca

Un accusé de réception sera envoyé pour les demandes transmises électroniquement.
La Ville peut exiger tout autre document visant à compléter la demande de soutien financier.

FERMETURE DE LA VOIE CAMILLIEN-HOUDE DESCRIPTION DU PROJET

DURÉE DE CHAQUE FERMETURE ET RÉCURRENCE

En 2021, la voie Camillien-Houde sera fermée tous les dimanches de 7h30 à 12h entre le 27 juin et le 26 septembre 2021 (sauf le 12 septembre en raison du Grand-Prix Cycliste) pour donner accès aux déplacements actifs de manière spontanée et non encadrée.

PARCOURS

La voie Camillien-Houde est un parcours recherché par les cyclistes, coureurs et marcheurs. Ce parcours de 2,2 km, s'expliquant par sa configuration évidente, fait la promotion de l'activité physique par la pratique du vélo, de la course et de la marche.

Seule la montée de la voie Camillien-Houde par le boulevard Mont-Royal sera fermée aux voitures et autobus et ce jusqu'à l'entrée du cimetière Mont-Royal afin d'assurer une sécurité optimale pour les cyclistes, les coureurs et les piétons.

Étant donné que le transport collectif sera perturbé par la fermeture de cette voie, il est prévu d'offrir un service de navettes aux usagers du parc du Mont-Royal de 9h30 à 13h. Ce service sera offert à partir du métro Laurier.

ACCESSIBILITÉ À L'ACTIVITÉ

Ce projet ne vise aucunement le seul domaine de l'élite du vélo mais bien toutes celles et ceux qui aiment les défis que ce parcours leur offre. La voie Camillien-Houde est unique à Montréal tant par sa localisation que son défi qu'il procure.

FERMETURE DE LA VOIE CAMILLIEN-HOUDE ÉTÉ 2021

du 27 juin au 26 septembre 2021 (excluant le 12 septembre)





Dossier # : 1216220004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement sur les nuisances occasionnées par des travaux de construction (CA-24-102), une ordonnance autorisant les nuisances occasionnées par les travaux de construction sur le domaine public pour l'aménagement du square Phillips ainsi que de la rue Union (entre les rues Sainte-Catherine et Cathcart) et de la rue Sainte-Catherine Ouest (entre la rue Mansfield et le boulevard Robert-Bourassa) dans le cadre de la phase 1 du Projet Sainte-Catherine Ouest, à raison de 24 h sur 24 h, tous les jours de la semaine, incluant les jours fériés, et ce, du 24 juin au 30 septembre 2021

Édicter, en vertu du Règlement sur les nuisances occasionnées par des travaux de construction (CA-24-102), une ordonnance autorisant les nuisances occasionnées par les travaux de construction sur le domaine public pour l'aménagement du square Phillips ainsi que de la rue Union (entre les rues Sainte-Catherine et Cathcart) et de la rue Sainte-Catherine (entre la rue Mansfield et le boulevard Robert-Bourassa) dans le cadre de la phase 1 du Projet Sainte-Catherine Ouest, à raison de 24 h sur 24 h, tous les jours de la semaine, incluant les jours fériés, et ce, du 24 juin au 30 septembre 2021.

Signé par Marc LABELLE **Le** 2021-06-18 08:33

Signataire : Marc LABELLE

Directeur d'arrondissement délégué
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216220004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement sur les nuisances occasionnées par des travaux de construction (CA-24-102), une ordonnance autorisant les nuisances occasionnées par les travaux de construction sur le domaine public pour l'aménagement du square Phillips ainsi que de la rue Union (entre les rues Sainte-Catherine et Cathcart) et de la rue Sainte-Catherine Ouest (entre la rue Mansfield et le boulevard Robert-Bourassa) dans le cadre de la phase 1 du Projet Sainte-Catherine Ouest, à raison de 24 h sur 24 h, tous les jours de la semaine, incluant les jours fériés, et ce, du 24 juin au 30 septembre 2021

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal poursuit un chantier majeur et urgent de réfection des infrastructures souterraines de la rue Sainte-Catherine. Elle souhaite saisir l'opportunité qu'offrent ces travaux pour repenser cette artère montréalaise emblématique et réaliser des aménagements qui soutiendront son développement. Tout en reflétant son caractère unique et historique, le nouvel aménagement lui permettra d'être à la hauteur de sa réputation, et ce pour les prochaines décennies. La phase 1 du projet comprend la rue Sainte-Catherine, entre la rue De Bleury et la rue Mansfield et inclut le square Phillips, la place du Frère-André et les rues adjacentes.

En raison de l'importance de ce chantier, les travaux de construction seront réalisés par phases afin de limiter les impacts du chantier sur les citoyens et les commerçants. Deux contrats de travaux sont actuellement en cours : le lot 1B comprend la rue Sainte-Catherine, entre la rue Mansfield et le boulevard Robert-Bourassa, et le lot 2D inclut le square Phillips les rues adjacentes (Union, place Phillips et Catcarth). La présente édicition d'ordonnance vise à autoriser les nuisances occasionnées par ces travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 240075 - 9 mars 2021 - Édicter, en vertu du Règlement sur les nuisances occasionnées par des travaux de construction (CA-24-102), une ordonnance autorisant les nuisances occasionnées par les travaux de construction sur le domaine public pour l'aménagement du square Phillips ainsi que de la rue Union (entre les rues Sainte-Catherine et Cathcart) et de la rue Sainte-Catherine Ouest (entre la rue Mansfield et le boulevard Robert-Bourassa) dans le cadre de la phase 1 du Projet Sainte-Catherine Ouest, à raison de 24 h sur 24 h, tous les jours de la semaine, incluant les jours fériés, et ce, du 13 mars 2021 au 23 juin 2021

CM21 0071- Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc, pour des travaux de construction de caniveaux, d'aménagement de la chaussée et des trottoirs en pavés de

béton sur dalle structurale, de fosses de plantations, de l'éclairage, des feux de circulation et du mobilier urbain dans la rue Sainte-Catherine Ouest, de la rue Mansfield au boulevard Robert-Bourassa - Projet rue Sainte-Catherine Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 12 118 384,42 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 452840 (3 soum.) (1207231071)

CM20 0817 - Accorder un contrat à Ceveco inc. pour des travaux d'aménagement du Square Phillips et de l'avenue Union - Projet rue Sainte-Catherine Lot 2D, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 20 097 648,14 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 439822 (2 soum.) / Autoriser un budget de revenus et de dépenses de 440 842,02 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur pour une dépense équivalente et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente / Autoriser un budget de revenus et dépenses de 298 302,19 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux d'Énergir intégrés au contrat de l'entrepreneur pour une dépense équivalente et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente (1207231032)

CA20 240070 - 11 février 2020 - Édicter, en vertu du Règlement sur les nuisances occasionnées par des travaux de construction (CA-24-102), une ordonnance autorisant les nuisances occasionnées par les travaux de construction sur le domaine public de la rue Sainte-Catherine Ouest, pour le quadrilatère défini par les rues Mansfield et De Bleury et les boulevards De Maisonneuve et René-Lévesque, à raison de 24 h sur 24 h, tous les jours de la semaine, incluant les jours fériés, et ce, du 12 février 2020 au 31 décembre 2020 (1202931001);

CA18 240684 - 5 décembre 2018 - Édicter, en vertu du Règlement sur les nuisances occasionnées par des travaux de construction (CA-24-102), une ordonnance autorisant les nuisances occasionnées par les travaux de construction sur le domaine public de la rue Sainte-Catherine Ouest, pour le quadrilatère défini par les rues Mansfield et De Bleury et les boulevards De Maisonneuve et René-Lévesque, à raison de 24 h sur 24 h, tous les jours de la semaine, incluant les jours fériés, et ce, du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 (1182931004);

CA18 240062 - 13 février 2018 - Édicter, en vertu du Règlement sur les nuisances occasionnées par des travaux de construction (CA-24-102) une ordonnance autorisant les nuisances occasionnées par les travaux de construction sur le domaine public de la rue Sainte-Catherine, pour le quadrilatère défini par les rues entre les rues Mansfield et De Bleury et les boulevards De Maisonneuve et René-Lévesque, à raison de 24 h sur 24 h, tous les jours de la semaine, incluant les jours fériés, et ce, du 14 février 2018 au 20 décembre 2018 (1182931001);

CE18 1252 - 1er août 2018 - Autoriser la formation de consortium pour la réalisation de travaux inhérents à l'appel d'offres 333904 pour le projet Sainte-Catherine Ouest (1183820001);

CG17 0490 - 28 septembre 2017 - Accorder un contrat à Insituform Technologies limited pour des travaux de réhabilitation par chemisage du collecteur 1500 mm dans la rue Sainte-Catherine Ouest, du boulevard Robert-Bourassa à la rue De Bleury - Dépense totale de 9 160 013,46 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 333901 - (2 soum., 1 seul conforme) (1177595002);

CA17 240686 - 12 décembre 2017 - Édicter une ordonnance autorisant les nuisances occasionnées par les travaux de construction sur le domaine public de la rue Sainte-Catherine, entre les rues Mansfield et De Bleury, ainsi que du boulevard Robert-Bourassa entre les rues Cathcart et Sainte-Catherine à raison de 24 h sur 24 h, tous les jours de la semaine, incluant les jours fériés, et ce, du 8 janvier 2018 au 20 décembre 2018

(1173820004);

CG17 0096 - 30 mars 2017 - Octroyer un contrat pour les services professionnels d'ingénierie, d'aménagement urbain et d'architecture aux firmes CIMA+ S.E.N.C. et Provencher Roy Urbanisme Inc. pour la conception et la surveillance des travaux du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest (phase 1) pour une somme maximale de 12 897 697,35 \$ taxes incluses (1175921001);

CM17 0119 - 20 février 2017 - Autoriser une appropriation de 1 437 000 \$ de la réserve de voirie locale et de 1 382 400 \$ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer en 2017 des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports. Autoriser une appropriation de 2 333 761 \$ de la réserve de voirie locale suite au changement de compétence des travaux d'aménagement et d'infrastructures au centre-ville;

CG16 0538 - 29 septembre 2016 - Octroyer un contrat de services professionnels en design à Kanva architecture inc., lauréat du concours «Vivre le chantier Sainte-Cath!», pour concevoir, élaborer des plans et devis et effectuer le suivi de la fabrication et de l'implantation du projet d'atténuation des impacts et de mise en valeur du chantier de la rue Sainte-Catherine Ouest pour une somme maximale de 800 000,00\$, taxes et contingences incluses (1166086001);

CE16 0402 - 16 mars 2016 - Approuver le règlement du concours pluridisciplinaire en deux étapes visant l'atténuation des impacts par la mise en valeur du chantier de la rue Sainte-Catherine Ouest; Autoriser le lancement du concours (1157064001);

CG15 0207 - 26 mars 2015 - Adopter un règlement d'emprunt de 95 000 000\$ afin de financer le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest (phase 1) incluant notamment la mise à niveau des infrastructures souterraines et l'aménagement urbain, sujet à approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (1156707001);

CE15 0345 - 4 mars 2015 - Adopter une résolution demandant au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une dérogation à l'application de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19), en vertu de l'article 573.3.1 de celle-ci afin d'octroyer un contrat au lauréat du concours d'atténuation des impacts et de mise en valeur du chantier de la rue Sainte-Catherine Ouest (1156086001).

DESCRIPTION

Afin de réduire la durée des travaux et aussi les nuisances, il est prévu que les travaux seront réalisés sur des horaires étendus, ce qui contrevient à l'article 2 du Règlement sur les nuisances occasionnées par des travaux de construction (CA-24-102).

Ainsi, cette édicition d'ordonnance permet la tenue de travaux du Lot 2D soit le réaménagement du square Phillips et des rues adjacentes et du Lot 1B soit le réaménagement de la rue Sainte-Catherine (entre la rue Mansfield et le boulevard Robert-Bourassa) à raison de 24 h sur 24 h, tous les jours de la semaine, incluant les jours fériés, et ce, du 24 juin 2021 au 30 septembre 2021.

De manière plus spécifique, les travaux prévus pour le Lot 2D en 2021 sont:

- La reconstruction et l'élargissement des trottoirs et leur aménagement en dalles de béton sur dalles structurales sur la rue Union (côtés est et ouest), la rue Catcarth (côté nord), la rue place Phillips (côté ouest);
- La reconstruction et le réaménagement de la rue Union en pavés de béton sur dalle structurale entre les rues Sainte-Catherine et Catcarth;

- Des travaux de mise à niveau des réseaux de la CSEM, de Bell Canada et d'Énergir dans les rues Union, Cathcart et place Phillips;
- Un remplacement de la conduite d'aqueduc sur la rue Union et l'ajout de 3 chambres de vannes;
- Le réaménagement complet du square Phillips, incluant l'ajout de mobilier urbain distinctif et d'un parterre d'eau;
- Un nouveau concept d'éclairage au DEL et l'implantation du WIFI gratuit;
- La restauration du monument à Édouard VII et de celui commémorant les victimes de l'incendie du Blue Bird;
- L'ajout de plantation qui augmentera de 47% les surfaces végétalisées de ce secteur;
- L'intégration des terrasses des commerces limitrophes à même les trottoirs.

Il est à noter que la superficie du square Phillips sera agrandie de 37% passant d'environ 2 300 mètres carrés à 3 100 mètres carrés.

De manière plus spécifique, les travaux prévus pour le Lot 1B en 2021 sont:

- La reconstruction et l'élargissement des trottoirs et leur aménagement en dalles de béton sur dalles structurales sur la rue Sainte-Catherine entre les rues De Bleury et Mansfield;
- L'ajout de fosses de plantations;
- La reconstruction et l'aménagement de la chaussée et des trottoirs en pavés de béton sur dalle structurale;
- La mise à niveau des systèmes d'éclairage et de feux de circulation;
- L'ajout de mobilier urbain distinctif.

JUSTIFICATION

Ces travaux de réfection prévus dans la Phase 1 du réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest sont d'une grande ampleur et d'une grande complexité nécessitant des plages horaires étendues à plusieurs moments critiques du contrat, notamment pour les travaux dans les intersections ou devant les portes des commerces. Pour respecter les échéanciers et permettre un meilleur accès aux commerces, l'entrepreneur doit avoir la flexibilité de prévoir des périodes de travail tous les jours de la semaine, à tout moment de la nuit.

La possibilité d'effectuer des travaux sur un horaire étendu est prévue aux documents d'appel d'offres et permet :

- De réaliser certaines interventions nécessitant l'interruption de l'accès à un commerce ou autre type d'établissement hors des heures d'ouverture (la nuit ou très tôt le matin) afin de minimiser les impacts (par exemple pour réaliser des excavations, faire le pavage de trottoir, construire des massifs électriques ou des puits d'accès électrique, faire des branchements de service, etc.);
- De minimiser la durée globale des entraves et des impacts liés aux chantiers diminuant ainsi l'impact économique sur le secteur des travaux;
- D'optimiser la saison de travaux afin de compléter la totalité du lot de travail au courant de la même année et de respecter les échéanciers contractuels;
- De procéder aux travaux de raccordement d'aqueduc durant la nuit afin d'éviter d'interrompre l'alimentation en eau durant les heures de grande utilisation (restaurant, hôtels, magasins, habitations, etc.);

- De minimiser les risques de devoir exécuter les travaux l'année suivante en raison des contraintes d'horaire advenant la rencontre d'imprévus ou de délais imprévisibles;
- De permettre une plus grande sécurité des travailleurs qui peuvent effectuer des travaux moins bruyants (de pose de pavé, par exemple) en dehors des heures de grande chaleur.

Cette autorisation est d'autant plus critique que des accès à certaines galeries commerciales du secteur sont déjà fortement restreints par les travaux du REM et de la STM sur l'avenue McGill-College et le boulevard De Maisonneuve. Elle permet donc d'organiser les travaux pour rattraper les retards éventuels en minimisant les impacts additionnels pour ces riverains.

Toutefois, l'utilisation de marteau de type tramac et les camions-aspirateur seront interdits entre 22 h et 6 h et entre 11 h 30 et 13 h 30. Il est également demandé aux entrepreneurs de réduire au maximum le bruit durant la nuit en organisant leurs activités en conséquence, notamment à proximité de bâtiments résidentiels et hôtels.

Par ailleurs, plusieurs mesures de mitigation seront mises en place tout au long des chantiers en 2021. Enfin, pour toute la durée des travaux, différents outils de communication seront disponibles: des avis en format papier, des courriels d'information, une ligne Info-travaux, un agent de liaison dédié au projet, un site Internet dédié au projet, des publicités, un habillage de chantier distinctif sur tous les dispositifs de sécurité; des panneaux de cheminement piétonnier, des séances d'information publiques, un comité de bon voisinage et enfin, un kiosque d'information.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si l'ordonnance n'est pas donnée, les répercussions possibles sont les suivantes:

- L'échéancier des travaux serait compromis et une partie des travaux devrait être réalisée en 2022. Le cas échéant, les budgets du projet devraient être revus à la hausse, car les entrepreneurs ont soumissionné avec un échéancier précis qui inclut la possibilité de travailler 24/7 (inclut dans les documents d'appel d'offres). L'ajout de jour supplémentaire aux échéanciers induirait des dépenses en frais généraux pour les entrepreneurs qui devraient être compensées par la Ville;
- Certains commerces devraient demeurer fermés pendant les heures normales d'ouverture si l'exécution de travaux d'excavation ou de bétonnage ne peut pas être réalisé très tôt le matin ou durant la nuit.

Il est à noter que le square Phillips sera non accessible au public durant la période des travaux.

L'accès aux commerces ainsi qu'aux propriétés adjacentes sera maintenu en tout temps, si les entrepreneurs peuvent travailler sur des horaires étendus.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée avec le Service des communications. Les entrepreneurs ont la responsabilité d'aviser la Ville lorsque qu'ils seront dans l'obligation de réaliser des travaux de nuit ou lorsque des travaux bruyants seront effectués avant 7h ou après 19h. À noter que des précautions seront prises en termes de communications proactives et anticipée par les agents de liaison envers les riverains touchés par les travaux à chaque fois qu'il y en aura.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Anjali MISHRA, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Anjali MISHRA, 14 juin 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie POTVIN
Agente de recherche

Tél : 514 968-4245
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-06-17

Stéphanie TURCOTTE
Directrice de l'aménagement urbain et de la mobilité

Tél : 514 868-4546
Télécop. :

Dossier # : 1216220004

Unité administrative responsable :

Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Direction

Objet :

Édicter, en vertu du Règlement sur les nuisances occasionnées par des travaux de construction (CA-24-102), une ordonnance autorisant les nuisances occasionnées par les travaux de construction sur le domaine public pour l'aménagement du square Phillips ainsi que de la rue Union (entre les rues Sainte-Catherine et Cathcart) et de la rue Sainte-Catherine Ouest (entre la rue Mansfield et le boulevard Robert-Bourassa) dans le cadre de la phase 1 du Projet Sainte-Catherine Ouest, à raison de 24 h sur 24 h, tous les jours de la semaine, incluant les jours fériés, et ce, du 24 juin au 30 septembre 2021



[CA-24-102, o. X Sainte-Catherine \(24 juin au 30 sept 2021\).doc](#)



[Périmètre affecté par les fermetures d'eau-439822.png](#)



[Perspective Lot2D SquarePhillips 20200317.jpg439822 - Vue en plan des travaux.pdf](#)



[Zone de travaux.png](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie POTVIN
Agente de recherche

Tél : 514 968-4245

Télécop. :

CA-24-102, o. X Édicter, en vertu du Règlement sur les nuisances occasionnées par des travaux de construction (CA-24-102), une ordonnance autorisant les nuisances occasionnées par les travaux de construction sur le domaine public pour l'aménagement du square Phillips ainsi que de la rue Union (entre les rues Sainte-Catherine et Cathcart) et de la rue Sainte-Catherine Ouest (entre la rue Mansfield et le boulevard Robert-Bourassa) dans le cadre de la phase 1 du Projet Sainte-Catherine Ouest, à raison de 24 h sur 24 h, tous les jours de la semaine, incluant les jours fériés, et ce, du 24 juin 2021 au 30 septembre 2021

Vu l'article 2 du Règlement sur les nuisances occasionnées par des travaux de construction (CA-24-102)

À sa séance du xx 2021, le conseil d'arrondissement décrète :

1. Il est permis de faire ou laisser faire des travaux de construction sur le domaine public pour l'aménagement du square Phillips ainsi que de la rue Union (entre les rues Sainte-Catherine et Cathcart) et de la rue Sainte-Catherine (entre la rue Mansfield et le boulevard Robert-Bourassa) dans le cadre de la phase 1 du Projet Sainte-Catherine Ouest, à raison de 24 h sur 24 h, tous les jours de la semaine, incluant les jours fériés, et ce, du 24 juin 2021 au 30 septembre 2021.

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1216220004) a été affiché au bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir le X juin 2021, date de son entrée en vigueur.

Incluant le magasin La Baie

Périmètre affecté par les fermetures d'eau dans le cadre du projet 439822

La Baie d'Hudson
Grand magasin





BOULEVARD DE MAISONNEUVE

UNION

AVENUE MANSFIELD

AVENUE MCGILL COLLEGE

BOUL. ROBERT-BOURASSA

AVENUE UNION

RUE AYLMER

RUE METCALFE

RUE SAINTE-CATHERINE

ROYAL

RUELLE PALACE

AVENUE UNION

SQUARE PHILLIPS

PLACE PHILLIPS

RUELLE

AVENUE MANSFIELD

RUE CATHCART

RUE CATHCART

RUE CATHCART

AVENUE UNION

BOUL. ROBERT-BOURASSA

RUE METCALFE

BOULEVARD RENE-LEVESQUE